

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 11 FEVRIER, A DIX-NEUF HEURES, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 5 février 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-neuf, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la salle du Conseil, à la Mairie.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, Mme LANGLAIS, M. ANCELIN, Mme SAUVEY, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoint, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACONIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, Mme COEUR-JOLY, Mme MAURICE, M. BONAZZI, M. LETTRON, Mme LEFEUVRE, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-cinq.

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme LE JEAN par Mme LANGLAIS, Mme CORVEE-GRIMAUULT par Mme SPIERS, M. BOREL-MATHURIN par M. MELONE, M. HERTZ par M. BONAZZI

### ÉTAIENT ABSENTS :

M. SIMONIN

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 33

Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 19h08

M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 20h23 et révoque son pouvoir

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 21h20 et révoque son pouvoir

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025

### SOCIAL

3. Approbation de la subvention à verser à l'association Centre Animation Expression Loisirs (CAEL) dans le cadre du plan de prévention de la délinquance du Contrat de Développement Département-Ville (CDDV)

### SPORTS

4. Approbation des conventions relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à signer entre :
  - la Ville et l'Éducation nationale
  - la Ville, l'ASBR Tennis et l'Éducation nationale
  - la Ville, BLR 92 : le club de fleuret des Hauts-de-Seine et l'Éducation nationale
  - la Ville, le BLR92 Judo/Jujitsu et l'Éducation nationale

## FINANCES

5. Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2026

## RESSOURCES HUMAINES

6. Approbation de la mise à jour des emplois permanents de la Ville

.....

7. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

.....

## QUESTIONS DIVERSES

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

**Monsieur le Maire** : Bonsoir Mesdames et Messieurs, pour ce Conseil Municipal du 11 février 2026.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats. Madame LEFEUVRE se porte candidate. Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Madame LEFEUVRE est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

**Monsieur le Maire** : Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer ce Conseil. Ce Conseil propose dans un premier temps d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil.

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2025**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Madame FERNAND-DETRIE.

**MME FERNAND-DETRIE** : Il y a une petite coquille en page 84 du compte-rendu. À la fin du premier paragraphe de mon intervention, il est indiqué que le challenge d'escrime est en juin alors qu'il était en janvier. Je voudrais simplement corriger le mois, c'est tout.

**Monsieur le Maire** : Nous allons corriger dans ce sens-là, merci Madame FERNAND-DETRIE.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**UNANIMITÉ**

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

## **SOCIAL**

**Rapporteur : Raymonde AWONO**

### **3. Approbation de la subvention à verser à l'association Centre Animation Expression Loisirs (CAEL) dans le cadre du plan de prévention de la délinquance du Contrat de Développement Département-Ville (CDDV)**

*Madame AWONO présente le rapport*

*Dans le cadre de la politique prioritaire de la ville, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92) contribue au financement des actions sur le territoire de la ville de Bourg-la-Reine visant à lutter contre la délinquance des jeunes.*

*Par un avenant n° 3 au Contrat de Développement Département-Ville (CDDV) approuvé au Conseil Municipal du 29 avril 2025, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine a dédié la somme de 25 000 € pour le financement d'actions aux thématiques suivantes : la prévention de l'exclusion scolaire, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la prévention des comportements à risque.*

*La Ville perçoit ainsi directement 25 000 € pour l'ensemble des actions mises en place sur son territoire, qui ont contribué à la lutte contre la délinquance en 2025 et dont une partie a été mise en œuvre par le CAEL :*

- *Thématique Prévention de l'exclusion scolaire*
  - *3 235 € pour lutter contre le décrochage scolaire et éviter que l'élève ne soit livré à lui-même durant sa période d'exclusion temporaire. En particulier, Le CAEL a reçu les élèves exclus du collège Evariste Galois et animé un groupe de parole à destination des collégiens (mis en œuvre par le CAEL).*
  - *5 882 € pour le financement d'un point écoute jeunes et d'un point écoute parents (mis en œuvre par la Ville).*
- *Thématique Égalité entre les femmes et les hommes*
  - *5 882 € pour des actions de prévention des violences intra-familiales et de promotion de l'égalité femmes-hommes/filles-garçons (mis en œuvre par la Ville).*
  - *7 050 € pour l'éducation et soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre d'événements organisés par le CAEL. En particulier, le CAEL a proposé une offre culturelle mixte, a organisé la Pause Parenthé, et a participé au groupe d'échange « Parlons-en », le forum des métiers ou encore à la semaine internationale sur les droits de la femme (mis en œuvre par le CAEL).*
- *Thématique Prévention des comportements à risque*
  - *2 951 € pour la prévention des comportements à risque et en particulier le décrochage scolaire (mis en œuvre par la Ville).*

*En raison des actions menées par le CAEL en 2025 dans le cadre du CDDV, la Ville doit reverser à l'association le montant dédié à ses actions de lutte contre le décrochage scolaire et pour l'éducation et soutien de l'égalité femmes/hommes, soit **10 285 €**.*

*Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de la somme de 10 285 € à l'association du CAEL.*

**Monsieur le Maire** : Merci Madame AWONO. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur LETTRON, Madame BROUTIN et Monsieur BONAZZI. Monsieur LETTRON, s'il vous plaît.

**M. LETTRON** : Quand des subventions sont versées, c'est bien de nous dire ce qui va être fait, mais ce qui serait bien, c'est d'avoir des évaluations de ce qui a été fait, c'est-à-dire en quoi cela fonctionne, ne fonctionne pas, les difficultés. Parce que c'est quand même de l'argent public de distribué et nous ne savons pas bien l'efficacité des mesures engagées.

**MME BROUTIN** : C'est une remarque qui va dans le même sens. En Commission, nous avions souhaité qu'il y ait plus de détails dans le rapport, notamment que dans la présentation qui est faite ici en Conseil Municipal, auquel peuvent assister les citoyennes et les citoyens, qu'il y ait des détails qui soient donnés sur le type d'action, la participation. Notamment, il y a beaucoup d'actions qui sont faites en collaboration avec des associations qui ne sont pas citées. Nous regrettons que ce soit très succinct et uniquement des chiffres et qu'il n'y ait pas plus de précisions dans le rapport et en séance.

**M. BONAZZI** : Ce sera assez répétitif mais cela marque peut-être le fait qu'il y a un vrai sujet sur les questions qui viennent d'être dites. En premier, il y a 25 000 € qui ont été versés à la Ville, il en est reversé 10 285. Sur les thématiques qui sont assez difficilement contestables, nous ne pouvons pas être pour l'inégalité femmes/hommes, nous ne sommes pas pour le décrochage scolaire, etc., nous faire approuver des thèmes qui sont évidemment positifs, ce n'est pas passionnant parce que la réponse va être évidemment oui. En revanche, comme ont dit mes collègues, qu'est-ce qui a véritablement été fait ? C'est ma première question.

Et ma deuxième question, il m'est dit à ma gauche que nous avons le détail, c'est qu'est-ce qu'il advient des sommes qui sont entre les 25 000 versés à la Ville et les 10 285 ? C'est peut-être simplement faire la nuance entre ce qui est déjà fait et ce qui va être fait.

**Monsieur le Maire** : Vous savez effectivement que ces opérations sont pilotées par un agent chez nous qui s'occupe de Quartiers Environnement 2030, c'est dans ce cadre que s'inscrivent ces actions et dans ce cadre-là que le Département verse une subvention, qui est répartie comme suit. Peut-être que Madame AWONO peut apporter quelques précisions sur les différents thèmes qui ont déjà été réalisés, l'avancement.

**MME AWONO** : Effectivement, quelques éléments qualitatifs dont vous avez certainement été destinataires et qui se trouvent en annexe. Je l'ai dit peut-être quand j'ai fait mon exposé tout à l'heure, parmi les actions qui ont été financées dans le cadre des actions menées par le CAEL, il y a en l'occurrence un accueil d'élèves exclus, qui est organisé pour éviter que ces enfants se retrouvent isolés.

Concernant l'atelier groupe de parole, deux réunions par mois ont été organisées, avec la participation d'environ une quinzaine d'élèves, sur des thématiques assez diverses, les réseaux sociaux, les thèmes autour de la discrimination, la santé mentale, la question de l'égalité filles/garçons, mais aussi des thématiques autour de l'art et du cinéma.

Concernant la semaine de l'égalité, comme le dit bien Madame BROUTIN, il ne s'agit pas d'une action à laquelle a contribué seul le CAEL, il s'agit de plusieurs associations qui ont participé, qui participent d'ailleurs chaque année autour de cet événement, comme AUFEM ainsi que l'ADS, les établissements scolaires et d'autres structures, qui participent à la programmation d'une semaine très, très riche. En l'occurrence, concernant le public jeune, sont organisés assez régulièrement des éléments phares du type des théâtres forums, qui notamment sont des outils de sensibilisation qui permettent aux jeunes de prendre un peu de recul sur des émotions pour lesquelles ils ne placent pas des mots mais qui peuvent être effectivement des situations de violence. Je pense aussi notamment à une intervention qui a été faite en partenariat avec le CIDFF dans l'enceinte de l'institut Notre-Dame, autour d'un court-métrage, toujours dans le but de sensibiliser le jeune sur la question des violences

faites aux femmes, et notamment sur la relation entre femmes et hommes et filles/garçons.  
Je ne sais pas si vous avez d'autres questions. Dans les annexes, vous devriez avoir quelques chiffres qui devraient illustrer l'ensemble de ces données.

**Monsieur le Maire** : Effectivement, dans l'annexe il y a beaucoup d'éléments. Merci Madame AWONO pour ces compléments.

Je propose d'approuver le versement de cette somme de 10 285 € à l'association du CAEL, qui est en fait un transfert d'un montant qui vient du Département.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**UNANIMITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Madame Raymonde AWONO, conseillère municipale déléguée à l'égalité femmes/hommes, à la prévention et à la réussite éducative,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2005 faisant suite au rapport de Monsieur le Président du Conseil Général n° 05.435, relative à l'approbation du rapport d'orientation relatif au soutien apporté par le département aux politiques locales de prévention de la délinquance,

**VU** la délibération en date du 17 avril 2023 relative au contrat de développement conclu avec le département des Hauts-de-Seine, pour une période 2023-2025,

**VU** la délibération en date du 3 juillet 2024 ayant pour objet un ajustement de la programmation d'investissement intégré dans un avenant n° 1,

**VU** la délibération en date du 14 octobre 2024 portant sur l'ajustement des subventions concernant la politique de la ville des enveloppes,

**VU** la délibération en date du 29 avril 2025 portant approbation de l'avenant n° 3 au Contrat de Développement Département/Ville de Bourg-la-Reine,

**VU** l'avis de la Commission Éducation, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, Jeunesse en date du 26 janvier 2026,

**VU** l'avenant n° 3 au Contrat de Développement Département-Ville (CDDV),

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du plan de prévention de la délinquance du Contrat de Développement Département-Ville (CDDV) mis en place par le département des Hauts-de-Seine, celui-ci a octroyé pour l'année 2025 une subvention à la ville de Bourg-la-Reine de 25 000 €,

**CONSIDÉRANT** que, certaines de ces actions financées dans le cadre du CDDV étant portées par l'association Centre Animation Expression Loisirs (CAEL), la Ville doit reverser une fraction de cette subvention,

**CONSIDÉRANT** que pour la prévention de l'exclusion scolaire, le CAEL a reçu les élèves exclus du collège Evariste Galois et animé un groupe de parole à destination des collégiens,

**CONSIDÉRANT** que pour l'égalité entre les femmes et les hommes, le CAEL a proposé une offre culturelle mixte, organise des événements comme la Pause Parenthé, le Forum des métiers, le groupe d'échange « Parlons-en » ou encore la semaine internationale sur les droits de la femme,

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'octroi des subventions à l'association visée dans le tableau ci-dessous selon les montants qui y sont indiqués :

Associations	Thématique financée	Montant accordé
--------------	---------------------	-----------------

Centre Animation Expression Loisirs (CAEL)	Prévention de l'exclusion scolaire Égalité entre les femmes et les hommes	10 285 €
--	--	----------

**ARTICLE 2 :** DIT que le versement et le maintien de ces subventions sont conditionnés à leur affectation effective au financement des thématiques mentionnées dans le tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 3 :** DIT que si les conditions mises à l'octroi de cette subvention ne sont pas, ou plus, respectées, la Ville pourra demander le remboursement de celle-ci au bénéficiaire de la subvention.

**ARTICLE 4 :** IMPUTE la dépense correspondante au budget de la Ville.

## SPORTS

*Rapporteur : Henry-Pierre MELONE*

**4. Approbation des conventions relatives à l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à signer entre :**

- la Ville et l'Éducation nationale
- la Ville, l'ASBR Tennis et l'Éducation nationale
- la Ville, BLR 92 : le club de fleuret des Hauts-de-Seine et l'Éducation nationale
- la Ville, le BLR92 Judo/Jujitsu et l'Éducation nationale

*Monsieur MELONE présente le rapport*

*L'enseignement sportif est essentiel pour le développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants.*

*La Ville, ainsi que les acteurs sportifs locaux, se sont donc investis en ce sens depuis de nombreuses années.*

*Il a été plusieurs fois indiqué par les équipes enseignantes que la conduite des séances d'Éducation Physique et Sportive (EPS) par les éducateurs territoriaux dans les écoles élémentaires, ainsi que les cycles d'initiation dispensés par des associations sportives dans les écoles maternelles, facilitent l'acquisition des compétences présentes dans les 5 socles inscrits dans les textes de l'Éducation nationale.*

*Afin de continuer à promouvoir la richesse du sport local, la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, ainsi que les clubs sportifs de la Ville que sont BLR92 : le club de fleuret des Hauts-de-Seine, BLR92 Judo/Jujitsu et la section tennis de l'Association Sportive de Bourg-la-Reine de Tennis (ASBR Tennis), ont décidé de prolonger le dispositif déjà mis en place.*

*Ils matérialisent cette volonté de renforcer leurs partenariats à travers la signature de nouvelles conventions (nouveau modèle proposé par l'Inspection académique) portant sur l'organisation de séances d'initiation à plusieurs disciplines telles que le tennis, l'escrime et le judo dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville.*

*Une proposition de programme d'intervention a été réalisée en étroite collaboration avec les équipes enseignantes de chaque école. Elles ont été sollicitées afin de choisir les disciplines et les cycles qui les intéressaient tout en tenant compte des différentes contraintes et projets éducatifs de chaque site.*

*Toutes ces interventions sont proposées à titre gratuit.*

*Afin d'accompagner la réalisation de ce programme, la Ville pourra prendre en charge le transport des classes dont l'école est éloignée du site de pratique sportive.*

*Ces 4 conventions sont conclues pour une durée de 3 ans.*

*Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :*

- *Les conventions de partenariat portant sur l'organisation de séances d'initiation dans les écoles de la Ville, à signer entre :*

- *la Ville et l'Éducation nationale,*
- *l'ASBR section Tennis, l'Éducation nationale et la Ville,*
- *le BLR92 le club de fleuret des Hauts-de-Seine, l'Éducation nationale et la Ville,*
- *le BLR92 Judo/Jujitsu, l'Éducation nationale et la Ville.*
- *Autoriser Monsieur le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux Sports, à les signer, ainsi que tout document y afférent.*

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur LETTRON.

**M. LETTRON :** Je remarque que sur les 3 clubs qui sont cités, il y en a 2 qui viennent de quitter l'ASBR parce qu'ils ont une vision élitiste du sport. Donc, dans les 3 clubs qui s'adressent aux enfants, il y en a 2 qui ont quand même une vision du monde assez différente des autres sports, notamment le sport de masse ou de sport d'élite. Je vois qu'il y a 2 clubs en sport d'élite. Je ne connais pas suffisamment les tennis pour pouvoir juger, donc je ne dis rien sur leur conception. Mais je sais que les autres clubs de l'ASBR sont plutôt sur une philosophie de sport de masse.

**M. MELONE :** Monsieur LETTRON, ce n'est pas parce que nous avons des équipes en première division que nous faisons forcément de l'élitisme. Le judo a une politique de sport de masse et s'adresse à tous les enfants, et en particulier les enfants des quartiers défavorisés de Bourg-la-Reine, voire de leur périphérie. C'est vraiment faux de dire ce que vous avez dit. Le judo a une politique orientée social. Dans les conventions que nous mettrons, évidemment le sport pour tous reste l'ADN pour chacun de ces clubs.

Pour l'escrime, c'est pareil. Ce n'est pas parce qu'ils ont une ou deux têtes de proue avec un vice-champion d'Europe, Anas ANANE pour ne pas le citer, qu'ils se désintéressent pour autant des classes populaires. Bagneux a demandé à notre club d'escrime de faire une petite place au sein de l'escrime qui est soi-disant un sport élitiste. Bien évidemment que le club d'escrime ouvre.

Il faut bien distinguer pour chacun de ces 2 clubs, les équipes premières de l'école d'escrime et de l'école de judo. Et l'école d'escrime et l'école de judo, elles ont bien pour vocation de faire du sport de masse et de s'adresser vraiment à toute la population.

**Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote :** Votants : 33 (M. ANCELIN n'est pas présent au moment du vote)

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

**MAJORITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Henry-Pierre MELONE, Maire-Adjoint, délégué aux Sports,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 312-3, L. 351-1 à L. 351-3, D. 351-1, D. 352-1 et suivants relatifs à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques,

**VU** le Code du Sport, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants, R. 212-85 et suivants,

**VU** l'arrêté du 18 février 2015 portant sur le programme d'enseignement de l'école maternelle,

**VU** l'arrêté du 9 novembre 2015 portant sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle d'approfondissements (cycle 4),

**VU** l'arrêté du 2 juin 2021 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 18 février 2015,

VU la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,  
VU la circulaire n° 99-196 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
VU la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire,  
VU la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives,  
VU la note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré,  
VU la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires,  
VU le cadrage départemental des interventions extérieures en éducation physique et sportive,  
VU le projet de convention proposé par l'Éducation nationale,  
VU l'avis de la Commission Éducation, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, en date du 26 janvier 2026

**CONSIDÉRANT** que l'enseignement sportif est essentiel et contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants,

**CONSIDÉRANT** que la Ville accorde une importance particulière à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, grâce notamment à la mise à disposition d'éducateurs sportifs territoriaux dans chaque école élémentaire,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de formaliser et d'encadrer cet enseignement, la Ville et l'Éducation nationale ont donc décidé de conclure une convention cadre pour les 3 prochaines années,

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans les écoles élémentaires et maternelles du territoire entre l'Éducation nationale et la Ville.

**Article 2 : DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et qu'elle est renouvelable une fois pour la même période par tacite reconduction.

**Article 3 : AUTORISE** le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux Sports à la signer ainsi que tous documents y afférents.

**Article 4 : DIT** que la présente convention pourra être consultée au service des sports de la mairie de Bourg-la-Reine situé 6 boulevard Carnot (92340 Bourg-la-Reine) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, à l'exception du samedi matin.

#### **Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Henry-Pierre MELONE, Maire-Adjoint, délégué aux Sports,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 312-3, L. 351-1 à L. 351-3, D. 351-1, D. 352-1 et suivants relatifs à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le Code du Sport, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants, R. 212-85 et suivants,

VU l'arrêté du 18 février 2015 portant sur le programme d'enseignement de l'école maternelle,

VU l'arrêté du 9 novembre 2015 portant sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle d'approfondissements (cycle 4),

VU l'arrêté du 2 juin 2021 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 18 février 2015,

VU la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la circulaire n° 99-196 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire,

VU la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives,

VU la note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré,

VU la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires,

VU le cadrage départemental des interventions extérieures en éducation physique et sportive,

VU le projet de convention proposé par l'Éducation nationale,

VU l'avis de la Commission Éducation, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, en date du 26 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** que l'enseignement sportif est essentiel et contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants,

**CONSIDÉRANT** que la Ville, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine ainsi que l'Association Sportive de Bourg-la-Reine section Tennis ont décidé de conclure une convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement dans le but d'organiser des séances d'initiation dans plusieurs disciplines sportives au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Ville,

**CONSIDÉRANT** que ces activités s'organisent autour d'un programme réalisé en collaboration avec les équipes enseignantes afin de respecter les contraintes pédagogiques de l'Éducation nationale, les cours se déroulant dans les installations sportives mises à disposition par la Ville, ainsi que dans les locaux des écoles pour certaines disciplines,

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement à signer entre la Ville, l'ASBR section Tennis et l'Éducation nationale.

**Article 2 : DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et qu'elle est renouvelable une fois pour la même période par tacite reconduction.

**Article 3 : AUTORISE** le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux Sports à la signer ainsi que tous documents y afférents.

**Article 4 : DIT** que la présente convention pourra être consultée au service des sports de la Mairie de Bourg-la-Reine situé 6 boulevard Carnot (92340 Bourg-la-Reine) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, à l'exception du samedi matin

#### **Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Henry-Pierre MELONE, Maire-Adjoint, délégué aux Sports,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 312-3, L. 351-1 à L. 351-3, D. 351-1, D. 352-1 et suivants relatifs à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU le Code du Sport, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants, R. 212-85 et suivants,

VU l'arrêté du 18 février 2015 portant sur le programme d'enseignement de l'école maternelle,

VU l'arrêté du 9 novembre 2015 portant sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle d'approfondissements (cycle 4),

VU l'arrêté du 2 juin 2021 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 18 février 2015,

**VU** la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,  
**VU** la circulaire n° 99-196 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
**VU** la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire,  
**VU** la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives,  
**VU** la note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré,  
**VU** la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires,  
**VU** le cadrage départemental des interventions extérieures en éducation physique et sportive,  
**VU** le projet de convention proposé par l'Éducation nationale,  
**VU** l'avis de la Commission Éducation, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, en date du 26 janvier 2026,  
**CONSIDÉRANT** que l'enseignement sportif est essentiel et contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants,  
**CONSIDÉRANT** que la Ville, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine ainsi que le BLR 92 Le Club de fleuret des Hauts-de-Seine ont décidé de conclure une convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement dans le but d'organiser des séances d'initiation dans plusieurs disciplines sportives au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Ville,  
**CONSIDÉRANT** que ces activités s'organisent autour d'un programme réalisé en collaboration avec les équipes enseignantes afin de respecter les contraintes pédagogiques de l'Éducation nationale, les cours se déroulant dans les installations sportives mises à disposition par la Ville, ainsi que dans les locaux des écoles pour certaines disciplines,

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement à signer entre la Ville, BLR 92 Le Club de fleuret des Hauts-de-Seine et l'Éducation nationale.

**Article 2 : DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et qu'elle est renouvelable une fois pour la même période par tacite reconduction.

**Article 3 : AUTORISE** le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux Sports à la signer ainsi que tous documents y afférents.

**Article 4 : DIT** que la présente convention pourra être consultée au service des sports de la mairie de Bourg-la-Reine situé 6 boulevard Carnot (92340 Bourg-la-Reine) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, à l'exception du samedi matin.

#### **Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Henry-Pierre MELONE, Maire-Adjoint, délégué aux Sports,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 312-3, L. 351-1 à L. 351-3, D. 351-1, D. 352-1 et suivants relatifs à l'organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques,

**VU** le Code du Sport, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, R. 212-1 et suivants, R. 212-85 et suivants,

**VU** l'arrêté du 18 février 2015 portant sur le programme d'enseignement de l'école maternelle,

**VU** l'arrêté du 9 novembre 2015 portant sur les programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle d'approfondissements (cycle 4),

**VU** l'arrêté du 2 juin 2021 portant modification de l'annexe de l'arrêté du 18 février 2015,  
**VU** la circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires,  
**VU** la circulaire n° 99-196 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,  
**VU** la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 relative aux risques particuliers à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et au sport scolaire,  
**VU** la circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6 octobre 2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives,  
**VU** la note de service n° 87-373 du 23 novembre 1987 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs dans les établissements scolaires du premier degré,  
**VU** la note de service n° 94-116 du 9 mars 1994 relative à la sécurité des élèves. Pratique des activités physiques scolaires,  
**VU** le cadrage départemental des interventions extérieures en éducation physique et sportive,  
**VU** le projet de convention proposé par l'Éducation nationale,  
**VU** l'avis de la Commission Éducation, Social, Sports, Petite enfance, Citoyenneté, en date du 26 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** que l'enseignement sportif est essentiel et contribue au développement moteur, sensoriel, affectif, intellectuel et relationnel des enfants,

**CONSIDÉRANT** que la Ville, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine ainsi que le BLR 92 Judo Jujitsu ont décidé de conclure une convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement dans le but d'organiser des séances d'initiation dans plusieurs disciplines sportives au sein des écoles maternelles et élémentaires de la Ville,

**CONSIDÉRANT** que ces activités s'organisent autour d'un programme réalisé en collaboration avec les équipes enseignantes afin de respecter les contraintes pédagogiques de l'Éducation nationale, les cours se déroulant dans les installations sportives mises à disposition par la Ville, ainsi que dans les locaux des écoles pour certaines disciplines,

#### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la convention pour l'organisation d'activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement à signer entre la Ville, le BLR 92 Judo Jujitsu et l'Éducation nationale.

**Article 2 : DIT** que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature et qu'elle est renouvelable une fois pour la même période par tacite reconduction.

**Article 3 : AUTORISE** le Maire, ou le Maire-Adjoint délégué aux Sports à la signer ainsi que tous documents y afférents.

**Article 4 : DIT** que la présente convention pourra être consultée au service des sports de la Mairie de Bourg-la-Reine situé 6 boulevard Carnot (92340 Bourg-la-Reine) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie, à l'exception du samedi matin

#### **FINANCES**

**Rapporteur : Joseph EL GHARIB**

#### **5. Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget 2026**

**M. EL GHARIB** : C'est le dernier Conseil Municipal de la mandature, donc de facto, le budget sera préparé et présenté par la nouvelle majorité après les élections.

*(hors micro)*

Nous l'avons finalisé ce matin. De toute façon, la présentation ne présente rien de plus que ce qu'il y a dans le rapport. Ne vous sous-estimez pas, Monsieur LETTRON.

Monsieur EL GHARIB présente le rapport

### ➤ I – INTRODUCTION

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Étape primordiale, il a pour principal but d'améliorer l'information financière de la collectivité en instaurant une discussion au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. Créé par la loi relative à l'Administration territoriale de la République du 6 février 1992, ce rapport a connu des évolutions précisées dans l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, en substituant le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et en complétant notamment les dispositions relatives au contenu du débat. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précisent le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport s'attachera, d'une part, à mettre en lumière les données majeures, tant au niveau international que national qui influenceront sur les inscriptions budgétaires, d'autre part, apporter un éclairage sur les hypothèses financières retenues par la collectivité, au regard des investissements projetés et des évolutions envisagées en matière de dépenses et de recettes pour 2026.

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit, à nouveau, dans un contexte national inédit, marqué par une instabilité institutionnelle et budgétaire majeure de l'État.

Présenté à l'automne 2025 en Conseil des Ministres, le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrivait dans la continuité de l'effort de redressement des finances publiques, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires liées à la maîtrise du déficit, à la soutenabilité de la dette et au financement de priorités nationales comme la transition écologique, la sécurité, la défense et la solidarité.

Toutefois, les débats parlementaires ont rapidement mis en évidence l'absence de majorité stable pour adopter ce texte. Le projet de loi de finances a fait l'objet de rejets successifs en commission puis en séance publique à l'Assemblée nationale, empêchant son adoption dans les délais constitutionnels. Cette situation a conduit l'État à recourir, pour la seconde année, à une loi spéciale de continuité budgétaire, permettant d'assurer temporairement la perception des recettes et l'exécution des dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, dans l'attente du vote d'une loi de finances définitive.

Cette impasse budgétaire, particulièrement rare, crée une incertitude forte pour l'ensemble des collectivités territoriales. Elle pèse notamment sur la visibilité des ressources issues des dotations de l'État, sur l'évolution des mécanismes de péréquation, ainsi que sur les conditions de financement des politiques publiques locales.

Par ailleurs, ce contexte s'inscrit dans un climat politique national tendu, marqué par des débats budgétaires conflictuels, des mouvements sociaux et des tensions institutionnelles récurrentes. Les difficultés rencontrées pour faire adopter le budget de l'État nourrissent un risque d'instabilité gouvernementale, susceptible de prolonger l'incertitude sur les orientations financières nationales et sur les arbitrages budgétaires à venir.

Dans ce cadre, la Ville bâtit son budget 2026 sur des hypothèses particulièrement prudentes, en veillant à sécuriser ses équilibres financiers, à préserver sa capacité d'autofinancement et à garantir la continuité et la qualité des services rendus à la population, tout en poursuivant ses priorités en matière d'investissement et de solidarité.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport sur les Orientations Budgétaires est présenté dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

### ➤ II – CONTEXTE GÉNÉRAL

Le contexte international et national exerce une influence directe et déterminante sur les conditions d'élaboration des budgets des collectivités territoriales, et ce d'autant plus en 2025 et 2026 que la France connaît une situation budgétaire exceptionnelle marquée par une impasse dans l'adoption de la loi de finances pour 2026.

➤ **Le contexte économique international**

L'économie mondiale évolue dans un contexte marqué par une désinflation progressive après les chocs énergétiques et géopolitiques des années 2022-2023.

Entre 2025 et 2027, la croissance devrait rester modérée dans les grandes zones développées, autour de 1,5 % en moyenne dans la zone euro et aux États-Unis, avec un rééquilibrage de la demande vers l'investissement productif et la consommation durable.

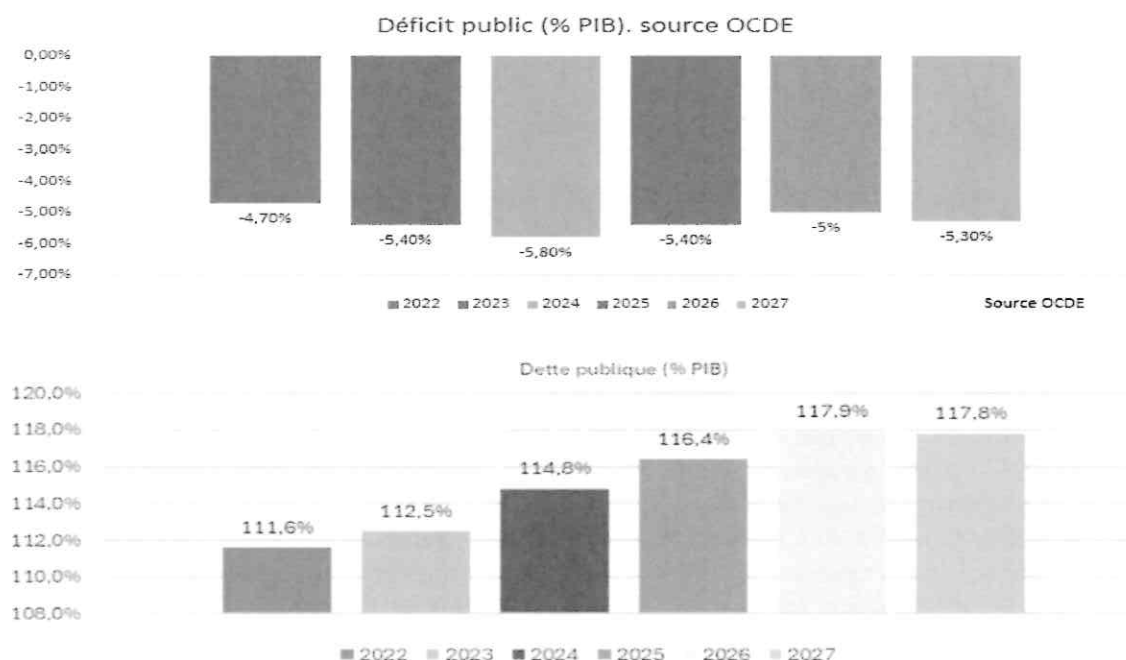
La Chine poursuit une trajectoire ralentie (croissance proche de 4 %), affectée par l'ajustement de son secteur immobilier et le vieillissement démographique, tandis que l'Inde et l'Asie du Sud-Est demeurent des relais dynamiques.

Les marchés financiers sont marqués par une détente graduelle des taux d'intérêt à partir de 2025, facilitant le financement des États et des collectivités, mais la volatilité reste élevée du fait des tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen-Orient, Indo-Pacifique).

Enfin, les politiques publiques de transition énergétique et numérique (Green Deal européen, Inflation Reduction Act américain, stratégies asiatiques d'innovation) devraient soutenir la croissance à moyen terme, mais nécessiteront des investissements massifs qui pourraient maintenir une pression budgétaire durable sur les États.

➤ **Le contexte économique national**

En France, l'année 2026 est marquée sur le plan économique par le maintien de l'importante dégradation du déficit public dans un contexte de crise politique. Sur le plan budgétaire, l'objectif central demeure le redressement des comptes publics, avec un déficit public ramené à 5 % du PIB et une dette publique estimée à 117,9 % du PIB.



Ce cadrage impose une logique de maîtrise stricte de la dépense publique, y compris pour les collectivités territoriales. La France poursuit une trajectoire de rétablissement graduel des finances publiques visant un retour sous les 3% de déficit à horizon 2029.

Ces indicateurs définissent le cadre macroéconomique du PLF 2026 et conduisent l'État à déployer des leviers budgétaires visant à réduire progressivement le déficit tout en stabilisant la dette. Dans ce contexte, il est demandé aux collectivités une « participation juste » à l'effort national, assortie d'un engagement de l'État à ouvrir un chantier de simplification normative destiné à renforcer leur capacité d'action locale. Les hypothèses de croissance et d'inflation, à la fois prudentes et favorables au redressement des comptes publics, conditionnent directement le niveau des dotations et des

prélèvements sur recettes, dont dépendent les équilibres budgétaires locaux. Ce cadre macroéconomique, s'il stabilise l'environnement budgétaire, n'offre aucune marge nouvelle pour les finances locales, la croissance atone neutralisant les effets positifs de la désinflation.

Cette faible dynamique économique limite la progression naturelle des recettes et contraint les collectivités à affiner leurs prévisions, à renforcer le suivi budgétaire et optimiser leurs leviers de recettes pour préserver leurs marges de manœuvre financières.

### ➤ **III – LES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026 ET LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027**

L'élaboration de la loi finances s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle des finances publiques actée dans loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

#### ➤ **La loi de finances pour 2026**

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays depuis 2024 continue de produire des effets significatifs sur l'économie française et sur les collectivités locales. L'instabilité gouvernementale complique en particulier l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Après la démission de Monsieur BAYROU, Monsieur LECORNU a été nommé Premier Ministre le 9 septembre avec pour mission de rechercher un accord parlementaire sur le budget. Après une première lecture du texte marquée par de réelles divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat notamment sur l'ampleur des économies et la contribution des collectivités, la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord, rendant impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre. Face à l'absence d'accord sur le PLF 2026, le Parlement a adopté une loi spéciale fin décembre 2025 pour garantir le financement de l'État et des collectivités au début de l'année, en prolongeant temporairement les règles budgétaires antérieures.

Après un marathon budgétaire marqué notamment par l'impossibilité, pour les députés, de s'accorder sur le financement des collectivités en 2026, le gouvernement a décidé de déclencher l'arme constitutionnelle du 49.3 afin de valider le budget 2026 de l'État.

#### ➤ **Les mesures qui concernent les collectivités locales dans la loi de finances pour 2026**

- Le prélèvement au titre du DILICO2 passerait de 2 Md€ à 740 M€, en exonérant totalement les communes et en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros.
- Maintien de la DGF au niveau de l'enveloppe de 2025 et augmentation des enveloppes (DSU) Dotations de Solidarité Urbaine et (DSR) Dotation de Solidarité Rurale, respectivement de 140 et 150 millions d'euros.
- Baisse de l'enveloppe consacrée au fonds vert qui passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à 840 millions d'euros en 2026. Pour rappel, l'enveloppe de cette subvention était de 2,5 milliards d'euros en 2024.
- Plafonnement à 397 millions d'euros de la contribution des employeurs territoriaux à la formation des agents. Pour rappel, la cotisation des collectivités, versée au CNFPT, s'élève à 0,9 % de leur masse salariale. Le surplus sera récupéré par l'Etat.

#### ➤ **La loi de programmation des finances publiques 2023-2027**

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte fixe à 0,6 % la croissance moyenne en volume de la dépense publique (hors effet de l'extinction des mesures d'urgence et de relance) sur la période 2022-2027 contre 1,2 % entre 2018 et 2022 et prévoit notamment :

- Une trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps ;
- Un cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif de stabilité des schémas d'emploi d'ici 2027 ;
- Un montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales pour la période 2023-2027 ;

- *Des objectifs et un cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales et des administrations de sécurité sociale.*

*Le projet de loi prévoit, par ailleurs, que les collectivités locales participent à l'effort de redressement des comptes publics. Un suivi de l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) a été mis en place pour les régions, les départements et pour les communes et intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros, soit environ 500 collectivités. La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point. En cas de non-respect de cet objectif pour une strate donnée, des mesures pourraient être prises pour les collectivités ayant dépassé l'objectif, notamment via une exclusion des subventions d'investissement de l'État et l'obligation de définir un accord de retour à la trajectoire jusqu'à 2027.*

*Avec ce nouveau dispositif qui s'ajoute à la suppression de la CVAE, les collectivités verront leur autonomie fiscale et même opérationnelle clairement remise en cause. Les 2 lois de finances pour 2025 et de programmation des finances publiques pour 2023-2027 renforcent en effet le pilotage des budgets locaux par l'État. Elles confirment la volonté de réduire l'autonomie financière des collectivités territoriales entreprise depuis plusieurs années après la limitation du levier fiscal à la seule taxe foncière, des prélèvements sur recettes fiscales plus importants (FPIC, prélèvements sur les amendes de police, pénalités SRU), des dotations de l'État fléchées sur les priorités fixées par le Gouvernement. Toutes ces mesures impactent directement les équilibres financiers des collectivités locales.*

*La Cour des Comptes, dans son rapport sur les scénarios de financement des collectivités territoriales d'octobre 2022, rappelle que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse des impôts de production ont profondément modifié le panier de recettes de toutes les strates de collectivités, avec notamment une part croissante des impôts nationaux partagés avec l'État. Le rapport de la Cour souligne la sédimentation historique de ces recettes et fait le constat, partagé avec de nombreux acteurs, d'un système complexe et à bout de souffle qu'il convient de renouveler car illisible, imprévisible et inégal. Pour les communes, la Cour recommande une réforme qui recentrerait la fiscalité sur le bloc communal pour plus d'autonomie et de responsabilité.*

#### ➤ **IV – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026**

*L'absence de vote du budget de l'État nous place, comme toutes les collectivités territoriales, dans une situation d'incertitude financière majeure. En l'absence de loi de finances pour 2026, les dotations de l'État sont reconduites provisoirement sur la base de l'exercice précédent, sans prise en compte de l'évolution des charges, de l'inflation ni des besoins nouveaux des territoires. Les enveloppes de dotations d'investissement (DETR, DSIL, Fonds vert etc.) sont retardées, ce qui peut freiner la réalisation des projets structurants et pénaliser l'investissement public.*

*Cette situation nous contraint, pour 2026, à élaborer un budget prudent, qui s'attachera à remplir deux objectifs. Le premier, consiste à maintenir et développer cette qualité de service, chère aux Réginauburgiens. Le second, à contenir l'impact financier lié au transfert du risque budgétaire de l'État vers les collectivités et à maintenir un niveau d'épargne suffisant afin d'investir dans les équipements de demain.*

### **EN MATIÈRE DE TRAVAUX**

#### **RÉDUIRE L'IMPACT ÉCOLOGIQUE DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS**

*Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), l'État a fixé aux acteurs publics et privés l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Sans attendre cette échéance, la ville de Bourg-la-Reine s'est engagée dans une démarche proactive en faveur de la transition écologique, notamment à travers la création ou la rénovation de ses équipements publics. Cette politique répond à un double objectif : contribuer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, tout en améliorant le confort des usagers et en maîtrisant durablement les coûts de fonctionnement des bâtiments communaux.*

*C'est dans cette optique qu'a été conçu le projet de reconstruction et de réhabilitation du complexe*

sportif des Bas-Coquarts, mis en service en 2024. Le projet intègre les exigences du label « E+C- » (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone), avec un objectif de niveau E3C1. L'année 2026 marquera l'aboutissement du projet de campus de l'enfance, et ce par l'aménagement progressif des espaces extérieurs et du parc, pour une surface totale de 8 400 m<sup>2</sup>.

Parallèlement à ce projet structurant, la Ville poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et ce par la mise en place d'un programme de rénovation énergétique des écoles et des crèches. Ce projet ambitieux ne se limite pas à la réduction des consommations énergétiques, mais participe également à l'amélioration du confort des enfants, à la diminution des coûts de fonctionnement à long terme, et à l'optimisation du budget de la Ville. Des études thermiques seront engagées en 2026 sur les écoles Pierre-Loti, Bas-Coquarts, République et Fontaine Grelot ainsi que les crèches Rosiers et Carnot afin d'identifier et programmer les travaux de rénovation énergétique, tout en tenant compte des contraintes liées à l'occupation des sites.

Enfin, la Ville, en collaboration avec les deux communes voisines, Fontenay-aux-Roses et Sceaux, s'est engagée dans un projet de déploiement d'un réseau de chaleur par géothermie. Ce projet qui vise le raccordement d'environ 15 000 logements à la géothermie d'ici à 2028 permettra de proposer aux administrés et aux administrations publiques des trois villes une énergie de chauffage plus verte, plus locale et moins coûteuse. Après la création de la SPL GéoSud en 2024, l'année 2026 marquera le début des travaux de forage des puits géothermiques sur le site du Panorama à Fontenay-aux-Roses.

#### **RENATURER LA VILLE POUR LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR**

Aujourd'hui encore majoritairement minérales et imperméables, les cours d'écoles contribuent fortement au phénomène d'îlots de chaleur urbains. Selon Météo-France, la température moyenne annuelle pourrait augmenter de 1 à 4 °C d'ici la fin du siècle, accompagnée de 10 à 25 jours de canicule par an. Compte tenu de leur superficie et de leur répartition sur le territoire, les cours d'établissements scolaires constituent des leviers majeurs pour adapter la ville à ces évolutions climatiques.

Afin de réduire les îlots de chaleur dans nos écoles, la ville a procédé en 2024 à la création d'une cour oasis à l'école Pierre Loti qui comporte des espaces naturels et des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants. Parallèlement, la Ville a intégré dans son projet de construction de la nouvelle école de la Faïencerie deux nouvelles cours oasis pensées comme de véritables îlots de fraîcheur, favorisant la biodiversité, la perméabilité des sols et le bien-être des élèves. Dans ce même esprit, la Ville va procéder en 2026 à la désimperméabilisation et à la végétalisation de l'école Fontaine-Grelot.

Après l'inauguration de l'îlot des Rosiers en mai 2025, l'année 2026 marquera la livraison du parc de la Faïencerie. Sa superficie de 8 400 m<sup>2</sup>, qui fera de ce parc le plus grand de la Ville, comprendra un parvis, une grande pelouse, des aires de jeux, un espace de nature apprenante (sanctuaire de biodiversité), un verger, un potager pédagogique, des agrès sportifs au bénéfice des habitants. L'année 2026 marquera également la fin des travaux d'extension et de végétalisation de la place Condorcet, engagés par la Ville en partenariat avec Vallée Sud-Grand Paris et la continuité de la contre-allée Carnot, qui sera désimperméabilisée et végétalisée dans sa totalité et ce jusqu'à la Fontaine Saint-Cyr.

#### **EN MATIÈRE DE SERVICES À LA POPULATION**

##### **PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ET DE LA JEUNESSE**

Outre les missions dévolues aux communes en matière d'entretien et de rénovation des crèches et des établissements scolaires de premier niveau, la Ville poursuit une politique ambitieuse en matière d'accueil de l'enfant en collaboration avec les fédérations de parents d'élèves, le corps enseignant et les représentants de l'Inspection Académique ainsi que les partenaires institutionnels dont la CAF et le Département.

Consciente de l'importance de structurer le réseau des intervenants dans le développement de l'enfant, la Ville va prolonger en 2026 son partenariat avec les services de l'État et l'ensemble des

acteurs éducatifs locaux, via le renouvellement du Projet Éducatif Territoriale (PEDT) sur la période 2026-2027 et qui permettra de proposer aux Réginauburgiens une offre globale de services, y compris des partenaires, d'organiser et d'assurer la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et de favoriser son épanouissement et sa réussite.

La Ville apportera, comme chaque année, son concours aux projets des enseignants par la mise en place d'un budget permettant de soutenir financièrement les classes découvertes qui sont de véritables sources d'apprentissage sur le volet affectif et social :

- Affectif car il permet de développer l'autonomie, le sens des responsabilités et la prise d'initiative.
- Social, car il impose de vivre en groupe, en dehors du cercle familial, dans le respect des règles collectives.

La Ville accorde un soutien habituel aux acteurs de l'enseignement public à travers la fourniture de mobiliers, d'équipements numériques et interactifs et du matériel collectif d'enseignement, mais également aux acteurs privés en charge de missions d'enseignement à travers le versement de subventions à l'Institut Notre Dame pour chaque élève Réginauburgien inscrit à l'école maternelle ou élémentaire, à l'école de la deuxième chance à Bagneux, au secteur associatif en charge de l'éducation et de l'insertion.

Avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur, la Ville va mettre en place un plan canicule spécifique pour les écoles afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants. En lien avec l'Agence Parisienne du Climat, des ateliers auront lieu en février associant les services techniques, les équipes scolaires et périscolaires ainsi que le corps enseignant et les parents d'élèves afin d'analyser les difficultés rencontrées lors des fortes chaleurs et identifier des solutions concrètes. Des actions seront mises en œuvre avant l'été, en attendant la réalisation des études thermiques qui permettront d'identifier les travaux de rénovation nécessaires ainsi d'apporter des réponses durables.

La Ville poursuit son engagement en faveur de la petite enfance au regard de l'enjeu social que constituent les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants : celui de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents, de la socialisation des enfants dès le plus jeune âge et la réduction des inégalités sociales d'accès à ces modes d'accueil. Afin d'apporter des solutions aux problématiques rencontrées par les Réginauburgiens en matière d'accueil des jeunes enfants, la Ville a acquis, auprès de Cogedim Paris Métropole, un local en état futur d'achèvement de 352 m<sup>2</sup> et dont la construction débutera en 2026, afin d'y implanter une nouvelle crèche.

La qualité des structures d'accueil revêt une importance capitale pour garantir de bonnes conditions d'accueil et favoriser l'épanouissement des jeunes enfants. La Ville y accorde une attention constante, en allouant chaque année un budget dédié à l'entretien des locaux et à l'acquisition d'équipements adaptés aux besoins des tout-petits.

Enfin, l'année 2026 marquera le lancement de la phase d'étude pour la reconstruction de la crèche Hoffmann qui bénéficiera d'une subvention de 5 M€, négociée par la Ville lors de la municipalisation des crèches départementales en 2018.

### **ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ**

Depuis plusieurs années, la Ville conduit une politique volontariste en faveur de la cohésion sociale, de l'accès aux droits, de la santé et de l'accompagnement des familles.

En 2021, la Ville a inauguré sa Maison France Services, un guichet unique de proximité permettant aux habitants d'accéder, en un seul lieu, aux principaux services publics : CAF, CPAM, France Travail, impôts, retraite, La Poste et autres partenaires institutionnels. Implantée au cœur de la Ville, France Services est devenue un acteur incontournable de la vie locale et un véritable pilier de l'accès aux droits. Pensée comme un lieu d'accueil de proximité, elle accompagne chaque jour les habitants dans leurs démarches administratives et numériques, en leur offrant un service humain, gratuit et personnalisé.

Souhaitant apporter un accompagnement plus spécifique aux familles, la Ville a également mis en place en 2025 une structure dédiée au soutien à la parentalité. Pensé comme un lieu ressource pour les familles, le Colisée propose des permanences, ateliers, temps d'échanges et accompagnements

*individualisés destinés à soutenir les parents dans leur rôle éducatif, favoriser le dialogue intrafamilial et prévenir les situations de fragilité. Ce nouvel équipement répond à un besoin croissant d'accompagnement des familles et s'inscrit dans une approche globale de prévention, de bien-être et de réussite éducative, en lien étroit avec les acteurs sociaux, éducatifs et associatifs du territoire.*

*Dans la continuité de cette politique de proximité, la Ville va inaugurer en 2026 une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, un équipement de santé structurant qui regroupe différents professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de soins coordonné.*

*Afin de renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier des Blagis, Bourg-la-Reine, Bagneux, Sceaux et Fontenay-aux-Roses se sont associés dans le cadre du nouveau contrat « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2025-2030. En intégrant le dispositif politique de la ville 2025-2030, la Ville confirme sa volonté d'agir durablement pour la cohésion sociale, la réussite éducative, l'accès à l'emploi, la santé et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires. Ce nouveau cadre contractuel permettra, en 2026, de mobiliser des moyens financiers, afin de développer des projets de terrain au plus près des habitants et de soutenir les initiatives locales, dans une logique de partenariat avec l'État, les bailleurs, les associations et les acteurs institutionnels.*

*Enfin, la Ville à travers son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), joue un rôle essentiel en matière de solidarité et d'accompagnement des publics les plus fragiles. Véritable acteur de proximité, le CCAS accueille, informe et oriente les habitants confrontés à des difficultés sociales, financières ou familiales. Il met en œuvre des actions de prévention, d'aide et de soutien, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs, afin de garantir l'accès aux droits, de favoriser l'autonomie des personnes et de lutter contre toutes les formes de précarité. Par son action quotidienne, le CCAS incarne l'engagement solidaire de la Ville au service de la cohésion sociale et du mieux-vivre ensemble.*

*Animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social, les associations de la Ville participent, par leurs actions éducatives, sportives et culturelles à lutter contre l'isolement social et renforcent l'action de proximité. Souhaitant encourager cette dynamique associative, la Ville apportera, comme tous les ans, un soutien financier à hauteur de 1 M€ ainsi que la mise à disposition de ses équipements, aux associations qui œuvrent sur la ville.*

#### **INITIER LES CITOYENS DE DEMAIN À LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

*Véritable outil de démocratie participative, le budget participatif permet aux Réginaburgiens de proposer des projets citoyens utiles à tous, que ce soit pour améliorer le cadre de vie dans les quartiers, participer aux objectifs de développement durable, mieux partager culture et solidarité, ou embellir l'espace public. Pour sa troisième édition, le budget participatif de la Ville de Bourg-la-Reine confirme son ancrage dans la vie locale. En 2025, 27 projets ont été proposés par les habitants, traduisant la richesse des idées, l'engagement citoyen et l'attachement des Réginaburgiens à leur cadre de vie. À l'issue de la phase de vote, 1924 habitants se sont mobilisés. Parmi l'ensemble des propositions, 15 projets ont été retenus et verront prochainement le jour sur la Ville. L'enveloppe consacrée au budget participatif sera reconduite en 2026 à hauteur de 150 000 € afin de maintenir l'engouement autour de ce mode d'expression démocratique.*

*Bourg-la-Reine encourage la démocratie participative dès le plus jeune âge. Le Conseil des Enfants Citoyens (CEC), qui est une assemblée de jeunes enfants de CM1 et CM2 et le Conseil des Jeunes Citoyens (CJC) qui regroupe des jeunes, en classe de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ou au lycée, sont deux instances participatives qui donnent la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans la vie de leur commune et de mener des projets dans des domaines aussi variés tels que l'environnement, la culture, la solidarité, les sports ou les loisirs. La Ville accompagnera en 2026 nos jeunes élus dans la mise en œuvre de leurs projets citoyens, dont certains sont déjà à l'étude, avec notamment une action de sensibilisation aux usages raisonnés du numérique « Lâche ton portable », un projet de plantation d'arbres visant à renforcer la place de la nature en ville, l'organisation d'un concours d'éloquence destiné à encourager l'expression, la confiance en soi et la prise de parole en public, ainsi que la reconduction du grand jeu d'enquête immersif « Toute la Ville enquête », dont l'édition 2025 a rassemblé près de 250*

participants en 2025.

Afin de soutenir les projets et encourager les initiatives, la Ville a mis en place en 2024, le programme d'aide « Booste ton projet », pour les jeunes de 16 à 25 ans habitant Bourg-la-Reine. Ce nouveau dispositif a permis en 2025 à 5 jeunes de réaliser leurs projets dans les domaines de la solidarité, de la culture, des arts, du sport, de l'environnement, du numérique, des sciences et techniques grâce à l'aide apportée par la Ville : soutien financier, mise à disposition de matériel, conseils etc.

#### **ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE, VECTEUR DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE**

L'épanouissement ressenti par les usagers et les associations dans le cadre de la pratique sportive ou récréative ne pourrait s'accomplir sans équipements publics de qualité. La Ville a engagé depuis des années un programme ambitieux de rénovation de ses gymnases. Après l'inauguration de la salle d'armes en 2024 et la rénovation de la Halle des sports des Bas-Coquarts en 2025, l'année 2026 marquera une nouvelle étape dans la modernisation des équipements sportifs municipaux de Bourg-la-Reine.

La réfection des vestiaires et des espaces sous tribunes, permettront d'offrir des conditions de pratique optimales pour les sportifs et un meilleur accueil du public lors des compétitions et manifestations. Par ailleurs, des travaux de décompactage, de nettoyage et de garnissage du terrain synthétique seront réalisés afin de garantir des conditions de jeu sécurisées et de qualité, en préservant la souplesse et la performance du revêtement.

Les tennis couverts seront modernisés avec la mise en conformité PMR des vestiaires, la réfection des terrains de squash, le resurfaçage des courts, l'amélioration de la ventilation, la mise aux normes de l'éclairage de sécurité, la rénovation du club house, ainsi que l'aménagement des parkings et des réseaux, offrant ainsi aux pratiquants des équipements modernes, accessibles et adaptés aux exigences sportives actuelles.

Enfin, la Ville s'attachera à proposer, en 2026, des événements et activités riches et diversifiés pour tous les âges et tous les niveaux. Parmi les temps forts, la Noctureine, course emblématique, qui attire chaque année de plus en plus de participants. Évasion Sport et la Cyclo Roller qui offrent des occasions uniques de pratiquer des activités sportives familiales de plein air. Les enfants et adolescents bénéficieront d'un programme complet mêlant jeux, cross, tournois interscolaires, sport scolaire et e-sport, favorisant à la fois l'esprit d'équipe et le développement personnel.

#### **DYNAMISER LA VILLE ET ÉTENDRE SON RAYONNEMENT**

Les arts et la culture sont une nécessité pour construire des valeurs communes. Ils représentent un formidable levier culturel et social et un outil d'émancipation. La ville de Bourg-la-Reine, forte de ses équipements publics et de la richesse de son réseau associatif présent sur l'ensemble de son territoire, s'attachera à proposer un large panel d'activités tout au long de l'année. En 2025, ce sont plus de 230 événements et 81 manifestations culturelles qui ont été proposées. Des scolaires, des seniors, des associations, des artistes en herbe de l'école d'arts, des Réginaburgiens et habitants d'autres communes, tous ont pu ainsi se rencontrer et partager des expériences fortes. Cette année encore, le pôle culture et événementiel s'attachera à proposer un large panel de spectacles et d'animations de qualité pour le bonheur des Réginaburgiens.

L'attractivité d'une ville et son rayonnement reposent en grande partie sur la richesse et la diversité de son tissu commercial. Si la concurrence du commerce en ligne a constitué, ces dernières années, un frein au développement du commerce de proximité et a largement contribué à la désertification des centres-villes, Bourg-la-Reine se distingue par une dynamique inverse. La commune attire chaque année de nouveaux commerçants (L'Infinie Comédie, Grove, Kiraku, Volantines, Archie...), au point de compter aujourd'hui un taux de vacance de seulement 4,68 %, très inférieur à la moyenne départementale des Hauts-de-Seine, qui s'élève à 11,5 %.

Plusieurs facteurs expliquent cet essor. Les Réginaburgiens demeurent fortement attachés à leurs commerces de proximité : entre 3 000 et 4 000 personnes fréquentent régulièrement le marché, reconnu comme l'un des plus attractifs d'Île-de-France. La richesse et la diversité de l'offre, avec 235 cellules commerciales, constituent également un gage d'attractivité et de prospérité pour les

nouveaux porteurs de projets.

Depuis 2020, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, la Ville a engagé de nombreuses actions afin de promouvoir, valoriser et animer le commerce local, en étroite collaboration avec les commerçants. Pour ce faire, la Ville a choisi une stratégie offensive, fondée sur la prospection active d'enseignes, l'accompagnement des projets d'implantation, le développement d'animations commerciales, la préemption de locaux et le lancement de grands projets d'aménagement, à l'image de la place Condorcet qui sera finalisée courant du premier trimestre 2026.

L'attractivité des commerces à Bourg-la-Reine sera renforcée avec la création de nouveaux linéaires commerciaux au rez-de-chaussée de la mairie annexe ainsi qu'au 5 bis place Condorcet, contribuant à densifier l'offre en cœur de ville. Parallèlement, la Ville poursuivra sa politique d'acquisition de murs et de baux commerciaux afin de mieux maîtriser les implantations et garantir un équilibre qualitatif de l'offre proposée aux habitants. Enfin, un appel d'offres a été lancé pour la gestion du marché aux comestibles ce qui constitue une nouvelle étape structurante : le nouveau contrat permettra de redynamiser ce pôle majeur de la vie locale grâce à l'organisation d'animations (tombolas, bons d'achat, événements thématiques) et d'engager les études préalables à sa rénovation, avec pour ambition de conforter son attractivité et son rôle de moteur du commerce de proximité à Bourg-la-Reine.

#### **AGIR POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Soucieuse d'offrir un cadre de vie sécurisant pour les Réginauburgiens, la Ville participe, à travers un certain nombre d'actions, à l'animation, la coordination et la mise en œuvre de la politique de prévention de la délinquance sur le territoire, en s'appuyant sur ses partenaires institutionnels et associatifs.

La Ville investit chaque année dans sa police municipale afin de lui permettre d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité des espaces publics. La brigade compte aujourd'hui 11 policiers municipaux, un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), deux agents vacataires dédiés à la sécurité aux abords des écoles et un agent administratif.

Les agents interviennent quotidiennement contre la délinquance du quotidien : incivilités, nuisances sonores, infractions routières, stationnement anarchique ou encore dépôts sauvages, assure des missions de surveillance de l'espace public (écoles, parcs, manifestations sportives ou culturelles, marché...) et participent à des actions de prévention via des rencontres avec la population lors des tentes du samedi « Prévention seniors » et « La police municipale à votre écoute ».

La Ville participe activement au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), instance partenariale qui réunit les représentants de l'État (Procureur de la République, Préfet, police nationale), les bailleurs sociaux et les acteurs locaux, autour de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Dans le cadre de la politique de la ville, un travail est mené de façon coordonnée avec les communes de Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Bagneux, permettant de partager les diagnostics, de mutualiser les moyens et de déployer des actions concertées de prévention, de médiation et de sécurisation. Cette coopération intercommunale renforce l'efficacité des dispositifs mis en place et contribue de manière tangible à la lutte contre la délinquance et à l'amélioration durable de la tranquillité publique sur le territoire.

La vidéoprotection constitue aujourd'hui un levier essentiel pour lutter contre la recrudescence des incivilités, prévenir les atteintes aux biens publics et renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace urbain. Outil de dissuasion reconnu, elle contribue activement à la tranquillité et à la salubrité des espaces publics. Dans cette perspective, la Ville poursuit le déploiement de son dispositif. En 2025, le maillage territorial a été renforcé par l'installation de 7 nouvelles caméras, portant à 83 le nombre d'équipements répartis sur les points stratégiques du territoire communal. A ce dispositif s'ajoute la subvention, attribuée depuis 2022 par la Ville aux Réginauburgiens, pour l'acquisition ou la location d'un dispositif d'alarme ou de télé-vidéo-surveillance anti-intrusion et qui permet de financer, à hauteur de 300 €, le coût total de l'équipement (achat, installation, location et/ou abonnement pour la première année).

Cette stratégie globale de prévention et de sécurisation a permis une diminution des faits de délinquance de 16 %, les cambriolages de 38 % et les vols à la tire de 20 %, entre novembre 2024 et novembre 2025.

➤ **V – LES HYPOTHÈSES QUI ACCOMPAGNERONT LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2026**

L'élaboration des hypothèses budgétaires s'appuie, en principe, sur les dispositions du projet de loi de finances de l'année à venir. Or, l'exercice 2026 s'inscrit, à nouveau, dans un contexte institutionnel exceptionnel. Le projet de loi de finances pour 2026 n'ayant pas été adopté dans les délais constitutionnels, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale qui a été adopté le 23 décembre dernier par les députés et sénateurs, conformément aux dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

Cette loi spéciale autorise provisoirement la perception des impositions existantes et la reconduction des crédits sur la base de la loi de finances initiale pour 2025, sans intégrer les mesures nouvelles initialement prévues dans le PLF 2026. Cette situation place l'État comme les collectivités territoriales dans un cadre budgétaire transitoire, marqué par une forte incertitude quant à l'évolution des dotations, des concours financiers de l'État et des mécanismes de péréquation.

Dans ce contexte, les hypothèses retenues pour la préparation budgétaire reposent sur des bases prudentielles et pourront être amenées à évoluer au cours de l'année 2026, à l'occasion de l'adoption d'un nouveau projet de loi de finances qui serait susceptible de modifier certains paramètres financiers présentés dans le présent rapport.

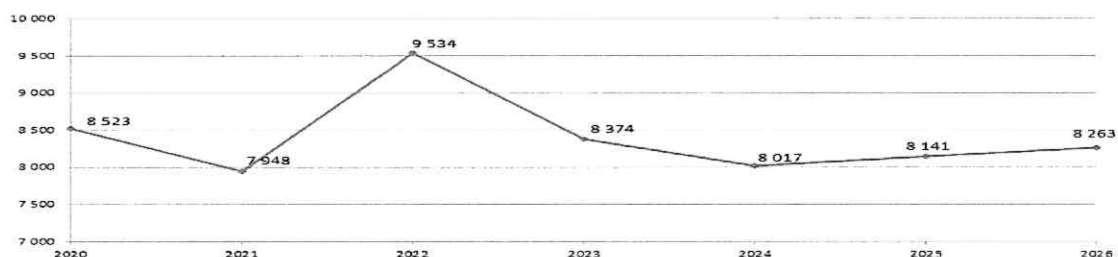
➤ **DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES MALGRÉ UNE HAUSSE DES SERVICES A LA POPULATION**

➤

- Une évolution de 1,5 % des charges à caractère général par rapport au réalisé 2025.

Ces charges, qui sont nécessaires à la réalisation des services aux usagers, représentent 20% du montant total des dépenses.

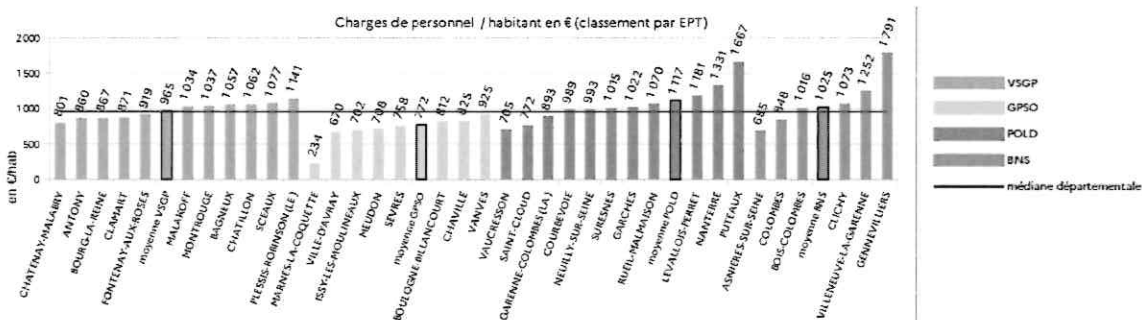
**EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERES GENERAL DEPUIS 2020 (en K€)**



Après une évolution importante des dépenses en 2020 du fait du Covid-19 et sur la période 2022-2023 du fait de la forte inflation sur les dépenses alimentaires et d'énergies, la hausse des charges à caractère général s'est stabilisée autour de +1,5 % par an, à partir de 2025. Pour 2026, le montant des charges à caractère général évoluera de +1,5 % par rapport au réalisé 2025, soit 8 263 K€.

- Une progression des dépenses de personnel de 2,5% par rapport au budget 2025

Les dépenses de personnel constituent plus de 45 % du budget de fonctionnement de la ville, contre une moyenne de strate nationale fixée à 57 %. Le coût de la masse salariale par habitant, de 867 €, se situe en deçà de la médiane départementale.



Pour 2026, l'enveloppe allouée à la rémunération du personnel s'élèverait à 19 598 K€, en hausse de 2,5 % par rapport au réalisé 2025 (avec CNRACL) et 1,6 % sans CNRACL.

Plusieurs mesures vont impacter à la hausse les dépenses de personnel pour 2026 :

- participation employeur à la complémentaire santé (+ 80 K€)
- la progression naturelle des carrières avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (+ 67 K€)
- l'augmentation du SMIC de 1,18 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (+30 K€),
- l'organisation des élections municipales (+25 K€)
- l'augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL qui sera porté à 37,65 (+180 K€)

La structure des effectifs :

Evolution des effectifs entre 2024 et 2025 (en volume)

	31/12/2024	31/12/2025	Projection 2026
Titulaires + stagiaires CNRACL	245	244	244
Contractuels permanents IRCANTEC	119	116	116
Contractuels non permanents	89	92	89
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>453</b>	<b>452</b>	<b>449</b>

Evolution des effectifs entre 2024 et 2025 (en %)

	31/12/2024	31/12/2025
Titulaires + stagiaires CNRACL	54,08%	53,98%
Contractuels permanents	26,27%	25,66%
Contractuels non permanents	19,65%	20,36%
<b>REPARTITION DES EFFECTIFS</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La pyramide des âges en 2025

La pyramide des âges en 2025

Age moyen des agents permanents	
Titulaires	49 ans
Contractuels permanents	40 ans

<b>Age moyen des agents non permanents</b>	
Contractuels non permanents	30 ans

La répartition 2025 des agents territoriaux

*Répartition des agents titulaires et contractuels sur poste permanent*

<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Femme</b>	<b>Homme</b>
Catégorie A	47	13
Catégorie B	39	15
Catégorie C	163	84
<b>360</b>	<b>248</b>	<b>112</b>
	<b>68,89%</b>	<b>31,11%</b>

*Répartition des contractuels sur poste non permanent*

<b>Au 31/12/2025</b>	<b>Femme</b>	<b>Homme</b>	<b>% par catégorie Femme</b>	<b>% par catégorie Homme</b>
92	61	31	66,30%	33,70%

La durée du temps de travail annuel : 1 607 heures pour un temps complet.

Les Lignes Directrices de Gestion et stratégie RH : ont été validées en comité social territorial le 25 janvier 2024 avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2024 pour une durée de 6 ans.

Le volet carrières

*Tableau des avancements de grade et des promotions internes depuis 2020*

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Avancements de grade</b>	8	13	22	18	23	14
<b>Promotions internes</b>	1	1	2	5	0	3
<b>Nomination à la suite de la réussite au concours ou à l'examen professionnel</b>	0	0	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>17</b>

Une participation financière aux services publics maintenue à son plus haut niveau

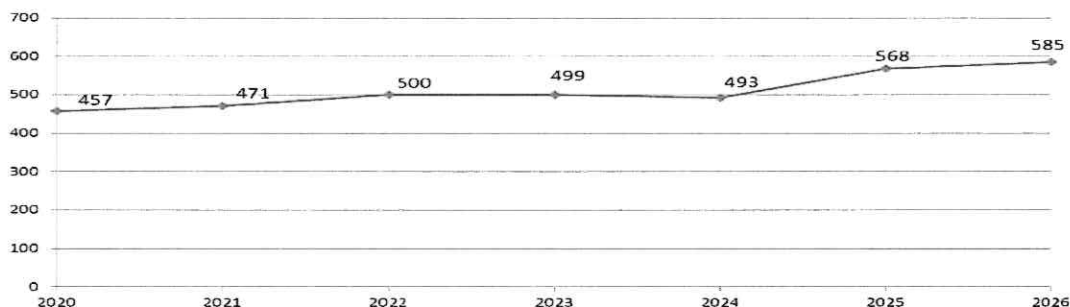
L'évolution de ces contributions n'est pas linéaire, car elle est liée à différents facteurs externes ou décisions politiques qui s'imposent à la collectivité. Ces contributions représentent 24 % du montant total des dépenses.

La contribution de la Ville au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) introduit par la loi de finances pour 2012, vise à assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux « aisés » vers les plus « défavorisés ». Elle a été multipliée par 8 depuis 2012, soit une augmentation de 498 K€.

L'année 2025 est marquée par une évolution significative de cette contribution, en hausse de 15,26%, consécutive à un changement de méthode de calcul. Cette évolution fait suite à la saisine du Conseil

constitutionnel en 2024 par la commune de Saint-Cloud, qui a conduit à la censure des règles dérogatoires de calcul et de répartition du FPIC applicables aux communes de la Métropole du Grand Paris et à un retour aux règles de droit commun.

#### EVOLUTION DU FPIC DEPUIS 2020 (en K€)



En attendant la notification préfectorale qui interviendra courant du mois d'août prochain, la Ville inscrira au budget primitif 2026, la somme de 585 K€, correspondant à une évolution de 3 % de la contribution.

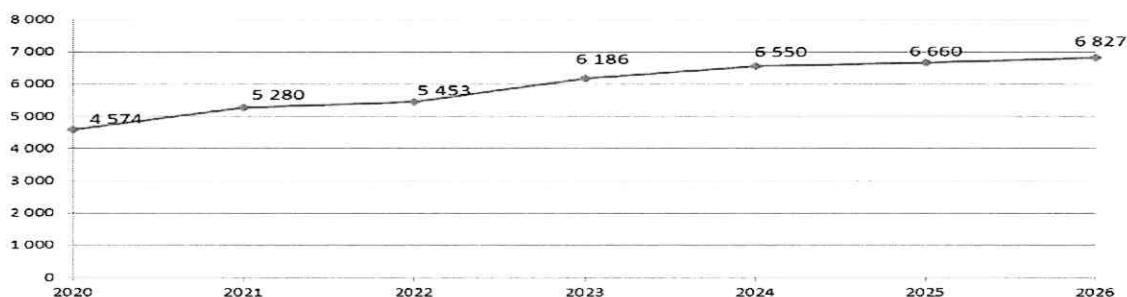
La Ville fait le choix de maintenir une enveloppe globale de subventions, au profit des associations qui œuvrent dans la Ville, à hauteur de 1 M€, en plus de la mise à disposition, à titre gracieux, d'équipements et matériels.

La subvention d'équilibre versée au CCAS évolue en fonction des projets et actions mis en place par ce dernier afin de soutenir les publics les plus fragiles. Le budget 2026 du CCAS, étant en cours de construction, la Ville apportera sa contribution à l'équilibre du budget, comme elle l'a fait en 2025 avec le versement d'une subvention de 380 K€.

La création de deux nouveaux établissements intercommunaux au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud-Grand Paris (VSGP) a nécessité de mettre en place un mécanisme de transfert financier, comptablement neutre, entre la Ville et les deux nouveaux établissements.

En attendant la réception du rapport de la CLECT, qui interviendra courant du mois de septembre prochain, la Ville inscrira au budget primitif 2026, la somme de 6 827 K€ correspondant à une évolution de 2,5 %, et qui correspond à l'évolution constatée de cette contribution depuis 2022 (hors transfert de la voirie intervenu en 2023).

#### EVOLUTION DU FCCT DEPUIS 2020 (en K€)



D'autres contributions plus résiduelles (800 K€) portent sur des participations conventionnelles à des groupements d'achats (Vélib, SIGEIF, SIPPEREC...) ou des frais de missions de services publics (école Notre Dame et écoles limitrophes, école de la deuxième chance, DSP stationnement, Office de Tourisme...).

➤ **DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT À DIVERSIFIER AFIN DE NE PAS ALOURDIR LA FISCALITÉ DES MÉNAGES**

### La fiscalité directe locale

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux, mais aussi des changements de consistance ou d'affectation.

- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire qui tient compte, depuis la loi n° 2017-1837 de finances pour 2018, de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre.

- Les changements de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération en fonction de l'âge ou des conditions de ressources, par exemple...).

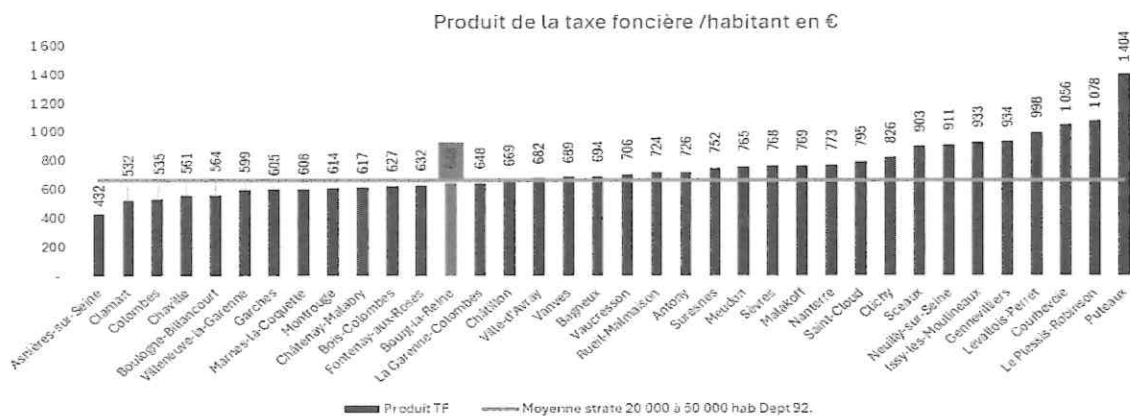
Avec une revalorisation forfaitaire des bases estimée à 0,9% et une variation physique maintenue à 0,4 %, le produit supplémentaire de taxes foncières, à taux constant, devrait être de +181 K€ par rapport au BP 2025 et rapporter 14,1 M€ de recettes à la Ville.

En 2026, le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sera égal à 28,33 % et 15,45 % pour celui sur les propriétés non bâties, tous deux inchangés depuis 2023.

Le taux 2025 de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) reste fixé à 22,61 % et la majoration est reconduite à 60 %. Les recettes de THRS devraient rapporter 0,605 M€ de recettes à la Ville. La fiscalité représente 61 % des recettes réelles de fonctionnement.

Avec un ratio moyen de 648 € /habitant, Bourg-la-Reine se place en 13<sup>ème</sup>/36 position des Villes des Hauts-de-Seine, en matière de produit de taxe foncière par habitant.

Il est à noter que ce ratio reste inférieur à celui des villes voisines, telles que Bagneux, Antony ou Sceaux.



Le choix est fait depuis 2023 de figer, d'une part, les taux d'imposition afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des Réginauburgiens, d'autre part, d'opérer une baisse de fiscalité ciblée, comme celle accordée aux Réginauburgiens qui réalisent des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Enfin, la Ville a développé une ingénierie financière autour de la recherche de subventions afin de compenser la baisse des recettes fiscales liée à ces mesures.

### Les autres recettes fiscales

- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont la première ressource fiscale indirecte de la collectivité. Leur évolution est essentiellement en fonction du volume et du prix des transactions immobilières.

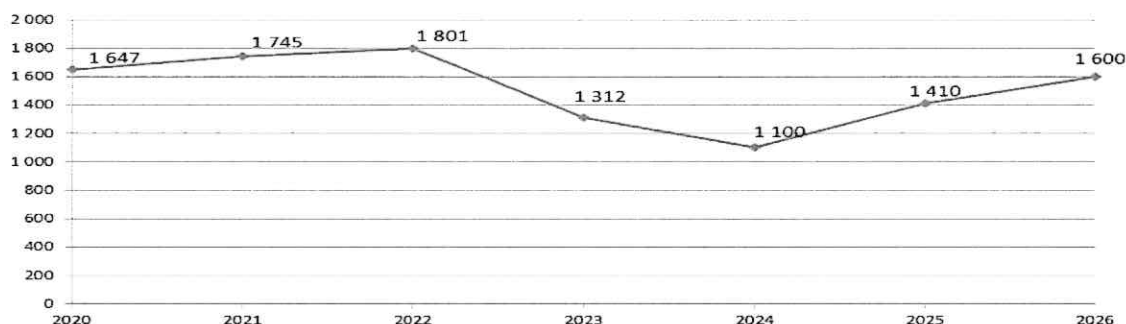
Le ralentissement des acquisitions de biens immobiliers, suite à la hausse des taux d'emprunt en 2023 et la diminution très lente de ces taux en 2024, ont impacté à la baisse le volume des recettes de DMTO perçu. Avec une diminution successive des recettes de 500 K€ en 2023 et 700 K€ en 2024, par rapport au niveau habituel perçu jusqu'en 2022, la Ville a perdu au total 1,2 M€ de recettes sur ces deux années. L'année 2025 a marqué une reprise significative du volume des transactions, confirmé

par la Chambre des notaires de Paris dans sa note de conjoncture immobilière francilienne publiée en octobre dernier, avec une augmentation du volume des transactions sur les appartements de 8 % et des maisons de 29 % dans les Hauts-de-Seine. Le volume de DMTO encaissé par la Ville en 2025 a bondi de 28 % pour se situer à 1 410 K€.

En 2026, le marché immobilier français devrait, selon les prévisions de *meilleurstaux.com*, se stabiliser à environ 950 000 à 960 000 ventes, avec une légère reprise par rapport aux années précédentes, soutenue par des conditions de crédit favorables qui se situeraient autour de 3,3%. Les prix immobiliers devraient augmenter légèrement, selon le Cabinet *Partners Finances*, dans une fourchette de +1 % à +3 %, en raison de la demande soutenue dans les grandes zones urbaines comme les Hauts-de-Seine.

L'année 2026 devrait connaître une reprise des transactions immobilières du fait des conditions de crédit favorables aux ménages et des prix modérément haussiers des biens immobiliers, entraînant une augmentation des recettes fiscales de la DMTO. Par prudence, le montant des recettes DMTO qui sera inscrit au budget 2026 sera de l'ordre de 1 600 K€, montant qui reste en deçà des recettes habituellement perçues de 1,8 M€. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) représentent 2,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

#### EVOLUTION DE LA DMTO DEPUIS 2020 (en K€)



- La taxe communale sur la consommation d'électricité a été supprimée en 2023 et intégrée dans la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE). Sur l'exercice 2025, la Ville a perçu un produit de 347 K€. Le produit 2026 est estimé à 350 K€. Il correspond aux recettes 2025, augmentées de l'Indice des Prix à la Consommation harmonisé (IPC), prévu sur 2024 autour de 0,9 % ainsi qu'une évolution à la hausse de la consommation d'électricité en 2026 du fait de la baisse du prix de production des fluides. La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) représente 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Enfin, le produit de la taxe de séjour communale en 2026 devrait se stabiliser autour de 16 K€. Elle représente 0,1 % des recettes réelles de fonctionnement.

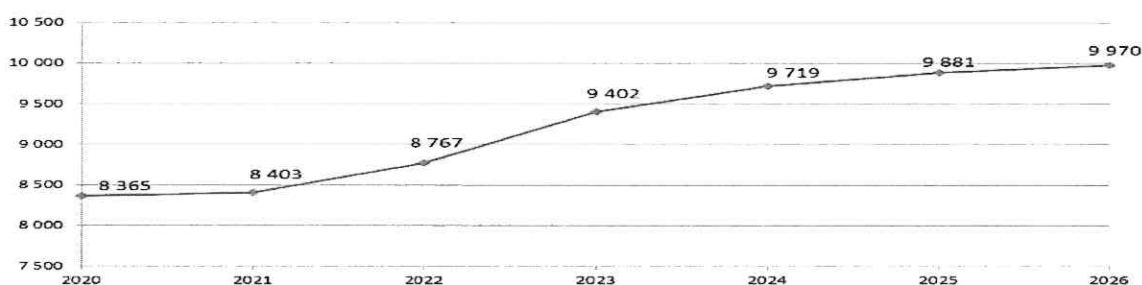
#### Les compensations fiscales

Les compensations fiscales évoluent au gré des réformes fiscales et des ajustements opérés en Loi de Finances dans le cadre des relations financières entre l'État et les collectivités (variables d'ajustement).

- Les compensations fiscales liées aux exonérations de taxes foncières progressent de 4,7 % en 2025 par rapport à 2024. Pour 2026, leur montant est estimé à 60 K€.

- La compensation versée par l'État à la commune, afin de garantir la neutralité des recettes fiscales suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, a évolué de 1,67 % entre 2024 et 2025. Le montant de la compensation sera de l'ordre de 10 M€ sur 2026, soit une hausse de 0,9 %.

### EVOLUTION DE LA COMPENSATION TH DEPUIS 2020 (en K€)

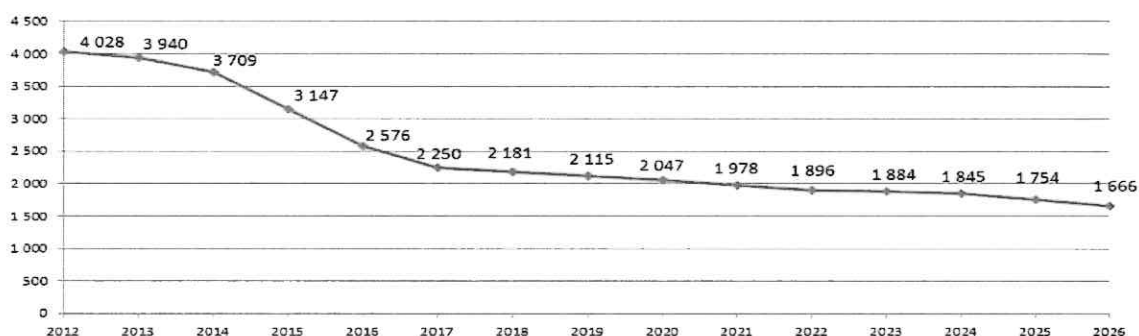


- La Ville perçoit une compensation par la Métropole du Grand Paris, qui correspond aux produits économiques ainsi que la dotation de compensation de la suppression de la part salaires, qui étaient auparavant perçus par les EPCI. Son montant est stable depuis 2019 à hauteur de 2,9 M€. La compensation représente 7,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Alors que la loi de finances pour 2024 avait permis un abondement de la DGF à hauteur de 320 millions d'euros, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit, quant à lui, une réduction de 500 millions d'euros de cette dotation. Pour la commune de Bourg-la-Reine, la DGF connaît une baisse continue depuis 2012. Le montant de la DGF perçu en 2025 s'élève à 1 754 K€, en baisse de 5 % par rapport à 2024.

### EVOLUTION DE LA DGF DEPUIS 2012 (en K€)



En attendant la notification préfectorale du 1<sup>er</sup> semestre 2026, le montant de la DGF sera inscrit à hauteur de 1 666 K€, soit une baisse de 5 %. La DGF représente 4.48% des recettes réelles de fonctionnement.

### Les subventions de fonctionnement perçues

Deux financeurs institutionnels concourent au versement de la majeure partie des subventions de fonctionnement à savoir :

Le Département des Hauts-de-Seine qui a formalisé dans un contrat triennal un programme qui porte sur quatre thématiques qu'il finance à hauteur de 300 K€ par an :

- structures municipales petite enfance,
- activités culturelles (événementiel et médiathèque),
- activités sportives,
- coordination gérontologique.

La subvention du Département représente 0,75% des recettes réelles de fonctionnement.

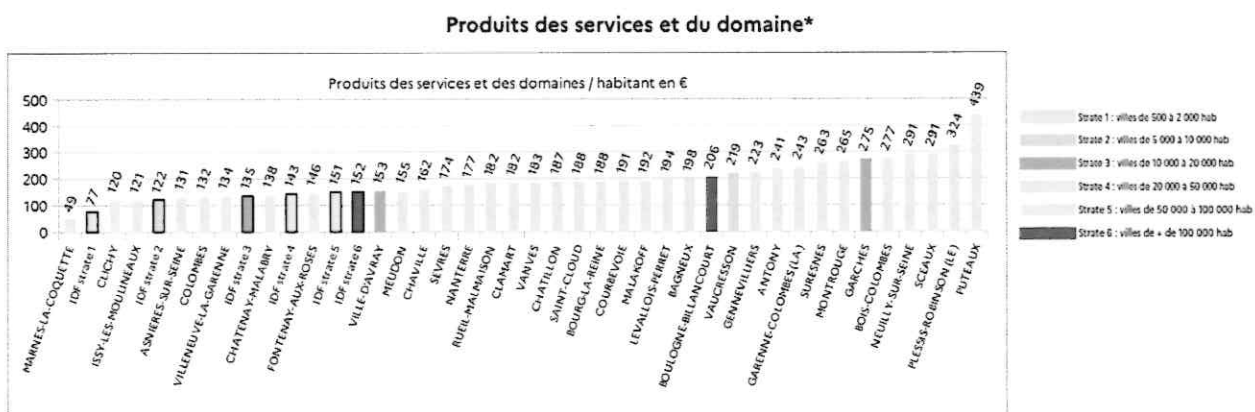
La Caisse d'Allocations Familiales qui a formalisé dans une convention quinquennale un programme portant sur la petite enfance et sur l'accueil périscolaire qu'elle finance à hauteur de 1,7 M€ par an.

Les subventions de la CAF représentent 4,24 % des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales, la recherche systématique de subventions de fonctionnement est intégrée au processus budgétaire afin d'accroître la faisabilité des projets et limiter l'impact budgétaire pour la ville (subventions conseillers numériques, manager du commerce, ouverture de la médiathèque du dimanche, référents CCAS, ADEME...).

### Les autres recettes

L'ensemble des produits des services et du domaine (redevances d'occupation du domaine public, droits de stationnement, Forfaits Post-Stationnement, prestations des crèches, des accueils de loisirs, des cantines, loyers du patrimoine privé, remboursement de frais par les budgets annexes ou dans le cadre de conventions), ainsi que les atténuations de charges et les produits financiers représentent un montant estimé à 6,5 M€, soit 16 % du total des recettes réelles de fonctionnement.



Malgré une évolution substantielle des prix des produits alimentaires et de l'énergie sur la période 2023-2024 (alimentaire 12 % et gaz 17 % en 2023) et une inflation plus mesurée des prix des biens et services sur 2025, la Ville a fait le choix d'absorber ces augmentations réduisant ainsi ses marges de manœuvre financière. À cela s'ajoutent les mesures adoptées dans la loi de finances pour 2025, dont les effets se feront encore sentir sur les prochains budgets. Cela inclut particulièrement la masse salariale, qui devra supporter une augmentation de la CNRACL de 3 points sur une période de quatre ans. Cette hausse entraînera une charge de 480 000 € en 2026, 720 000 € en 2027, puis 960 000 € à partir de 2028.

Pour l'exercice 2026, les recettes tarifaires devraient évoluer en moyenne autour de 2 %. Cette adaptation, volontairement modérée, vise à préserver l'accessibilité des services pour l'ensemble des usagers. À titre indicatif, son impact annuel serait d'environ 19 € pour les foyers aux quotients les plus modestes et de 130 € pour les foyers aux quotients les plus élevés, tous services confondus (restauration, accueil périscolaire etc.).

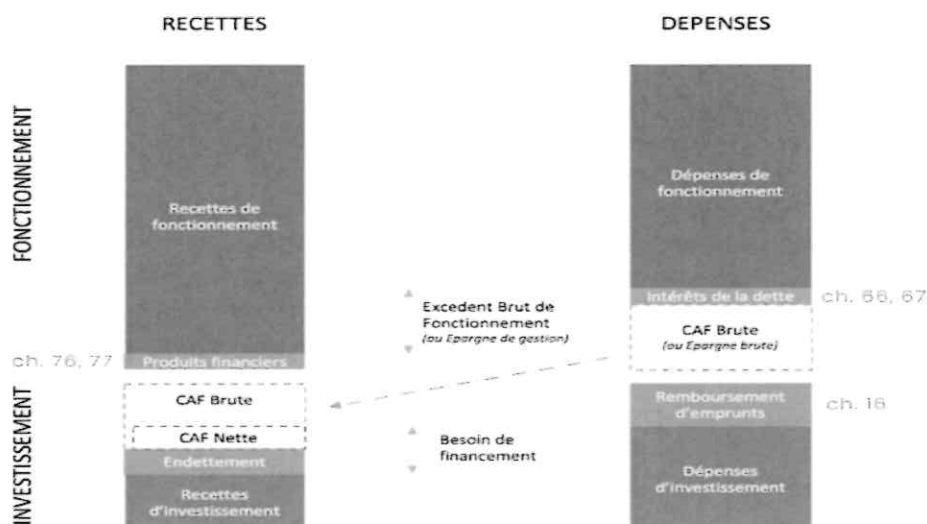
### ➤ **DES RECETTES D'INVESTISSEMENT TOUJOURS PLUS DYNAMIQUES**

Les recettes d'investissement portent sur la capacité d'autofinancement, les dotations et subventions versées par les organismes publics, les recettes fiscales et l'emprunt.

### La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement correspond à l'excédent généré par la section de fonctionnement, c'est-à-dire, la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (intérêts de la dette compris).

L'épargne nette correspond à la capacité d'autofinancement brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette. Cette donnée permet de mesurer l'épargne disponible après remboursement des emprunts pour financer les nouveaux investissements.



Cet excédent va permettre d'équilibrer le budget d'investissement et, par conséquent, limiter le recours à l'emprunt. Plus la capacité d'autofinancement est élevée, et moins la ville aura besoin d'emprunter pour réaliser des investissements.

Les orientations budgétaires partagées avec les élus de secteur et leurs équipes administratives, au moment de la construction du budget 2026 permettraient de générer une épargne brute située entre 3,5 M€ et 4 M€.

#### Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est un dispositif de soutien de l'État à l'investissement local. Il s'agit d'un Fonds de Compensation pour la TVA qui restitue aux collectivités locales une fraction de la TVA qu'elles acquittent sur les dépenses engagées l'année précédente dans le cadre de leurs activités non soumises à la TVA.

La compensation de la TVA en 2025, à hauteur de 16,404 % sur l'investissement et 5,6 % sur le fonctionnement (uniquement pour les dépenses informatiques en nuage Cloud), a permis d'alimenter le budget d'investissement de la Ville à hauteur de 3 M€.

Le montant prévisionnel du FCTVA à percevoir en 2026 s'élèvera à 3 M€, soit environ 20 % des recettes réelles d'investissement.

#### La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune afin de financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Elle s'applique sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable). Elle est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m<sup>2</sup> et dont la hauteur de plafond est supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves et abris de jardin.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le fait générateur de cette taxe se fait désormais à l'achèvement des travaux et non plus au moment de la délivrance de l'autorisation de permis construire.

Le montant de la taxe d'aménagement perçu en 2026 s'élève à 73 K€, en hausse de 52 % par rapport à 2025. Ce même montant sera inscrit en 2026.

#### Les subventions d'investissement

Elles correspondent à des aides financières versées par les partenaires institutionnels pour financer les

investissements. Le montant prévisionnel des subventions d'investissement à percevoir en 2026 sera de l'ordre de 4,3 M€, dont 3,5 M€ uniquement pour les projets en cours, dont l'Écoquartier Faïencerie et l'îlot des Rosiers et 0,8 M€ pour les nouveaux projets 2026.

#### Les opérations de cessions immobilières

La Ville mise sur une gestion dynamique et rationalisée de son patrimoine, en adéquation avec les besoins actuels et les projets de la collectivité.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la Ville mobilise ses ressources immobilières comme levier permettant de réduire le coût des nouveaux projets, sans répercussion sur la fiscalité des ménages et sans rogner sur la qualité du service rendu aux usagers. Cette stratégie s'est concrétisée par la cession foncière réalisée en 2025 au profit de Cogedim, d'un montant de 12,5 millions d'euros, visant à financer la construction du groupe scolaire de la Faïencerie. Dans l'optique de réduire le patrimoine devenu inutile ou trop coûteux à entretenir, la Ville procédera en 2026 à la cession de deux bâtiments sis 33 avenue du Petit Chambord et le 2 Villa Maurice ainsi qu'un fonds de commerce sis 83bis avenue du Général Leclerc.

Le produit de ces cessions, qui représentent environ 1,8 M€, permettra de financer les nouveaux projets de la Ville.

#### ➤ DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE QUALITÉ, RÉALISÉS À MOINDRE COÛT

Le programme d'investissement réalisé par la Ville depuis 2020 témoigne d'un engagement visant à proposer à la population des équipements publics de qualité.

Sur la période 2020-2025, la Ville a investi plus de 80 M€ dans ses équipements publics, avec une montée en puissance de l'investissement à partir de 2023. Plusieurs équipements de qualité ont été mis en service, en l'espace de deux années, au bénéfice des Réginauburgiens (la Maison France Services, l'espace Joséphine Baker, la Villa Saint-Cyr, le pôle sportif de haut-niveau, le groupe scolaire Faïencerie, l'îlot des Rosiers).

#### Les investissements structurants : 9M€

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la programmation des investissements engagée les années précédentes, avec des opérations portant sur les équipements publics, les espaces urbains et les services à la population. Elle sera marquée par :

##### L'achèvement des projets engagés les années antérieures :

- finalisation des travaux du groupe scolaire de la Faïencerie et aménagement du parc (4 720 K€)
- travaux d'aménagement et acquisition de mobiliers pour la Maison de la Santé (100 K€)

##### La réalisation de nouveaux projets :

- création d'une cours oasis à l'école maternelle Fontaine Grelot (500 K€)
- création de nouvelles cellules commerciales au rez-de-chaussée de la mairie annexe (420 K€)
- études et travaux de rénovation énergétique dans les écoles et mise en place du plan canicule (586 K€)
- travaux de remise en état de l'Agoreine suite à l'incendie (231 K€)
- réaménagement des différents bâtiments de la Ville (1 014 K€)
- lancement des études pour la réhabilitation du marché aux comestibles (100 K€)

##### Les acquisitions foncières :

- acquisition d'une emprise foncière dans le parking de la gare pour le projet de création d'un espace de loisirs urbain (676 K€)
- acquisition, en VEFA, d'un local situé avenue du Général Leclerc afin d'y installer une crèche (646 K€)

#### Les investissements récurrents : 2,7M€

Chaque année, la Ville mobilise un budget à hauteur de 2,5 M€ afin d'entretenir ses équipements et améliorer le confort des usagers.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux : la ville de Bourg-la-Reine s'est engagée depuis 2016 dans son agenda Ad'AP, engagement contractuel et financier, à réaliser des travaux de mise en

accessibilité de l'ensemble de ses ERP (environ 40 bâtiments) sur une période de neuf ans, pour un montant total de travaux estimé à environ 1,5 M€, soit environ 150 K€ /an.

Les infrastructures numériques : engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la ville de Bourg-la-Reine déploie de multiples outils afin, d'une part, de faciliter l'accès des usagers aux services publics et, d'autre part, de dématérialiser ses procédures. Cet engagement s'est concrétisé par l'obtention, dès 2015, du label @ @ @ décerné par l'association Villes Internet. Le budget alloué au développement numérique s'élève à 400 K€ chaque année.

Les autres travaux : La Ville alloue également un budget pour le développement de la vidéoprotection, l'entretien et la mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux (entretiens courants, vérifications réglementaires, mises aux normes, réaménagements partiels).

Les fonds de concours versés 0,2 M€

La Ville participe au développement de la mixité sociale dans le cadre des obligations imposées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Afin de remplir les objectifs définis dans le contrat d'engagement triennal 2023/2025, signé entre la Ville et l'État et qui impose 2 5% de logements sociaux, la Ville participe, à hauteur de 220 K€, à la création de logements sociaux.

#### ➤ VI- UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE MAÎTRISÉE

Avec un volume d'investissements structurants de plus de 80 M€ sur la période 2020-2025 nécessaires, les investissements de la Ville seront menés en cohérence avec les orientations politiques développées plus haut et qui portent essentiellement sur l'amélioration du cadre de vie des habitants en tenant compte de l'urgence écologique, sociale et sanitaire.

#### *Une recherche dynamique de subventions*

La montée en puissance de l'action publique locale pèse de plus en plus sur les finances de la Ville et nécessite de développer une ingénierie financière axée autour de la recherche active de subventions auprès de nos partenaires institutionnels (État, MGP département des Hauts-de-Seine, région Île-de-France, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine, Agence de l'Eau Seine Normandie, Fonds Européen...).

Cette stratégie s'avère payante puisqu'elle a permis de financer les projets engagés par la Ville, à hauteur de de 80 % pour le projet de la place de la gare, 60 % pour l'espace Joséphine Baker, 40 % pour le campus de l'enfance (hors cession à Cogedim).

#### *Une gestion optimisée de l'emprunt*

L'endettement constitue une source de financement permettant aux collectivités d'engager rapidement leurs investissements, sans attendre la constitution préalable de réserves financières. Si elle permet d'étaler la charge de la dette sur les générations futures, un endettement non maîtrisé peut mettre en péril le budget d'une collectivité et devenir un frein à l'investissement.

La ville de Bourg-la-Reine poursuit une gestion active et maîtrisée de sa dette en veillant, d'une part, à maintenir le ratio d'endettement en dessous du seuil réglementaire fixé à 13 ans, d'autre part, en sécurisant et diversifiant les sources de financements.

La dette se compose de 19 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs. L'encours de la dette s'élève à 39,5 M€ au 31 décembre 2025, avec un montant de capital remboursé de 4,4 M€.

Le produit net issu de la cession, en décembre dernier, des terrains à Cogedim s'élève à 11,3 M€ (12,7 M€ - 700 K€ de dation - 650 K€ d'avance perçue) constitue des disponibilités financières.

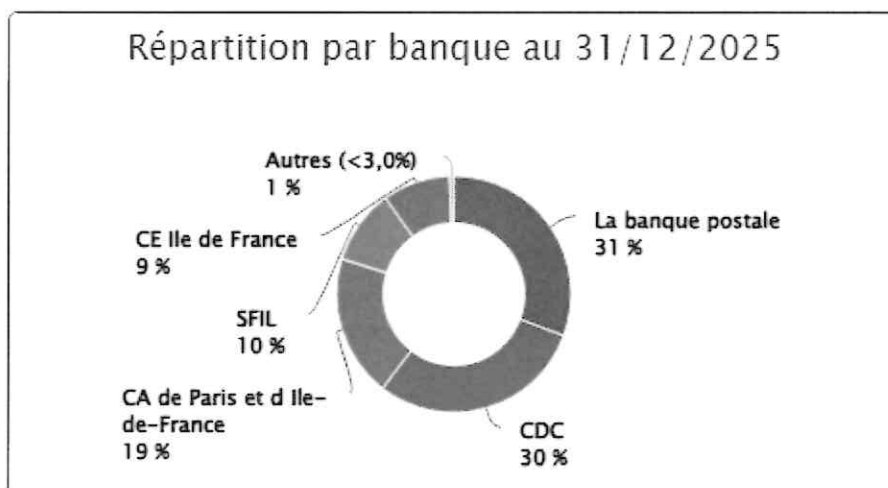
Dans l'hypothèse de l'utilisation de ces disponibilités financières pour le remboursement de la dette, notre encours de dettes s'élèverait en 2026 à 28,2 M€.

Dans l'hypothèse d'un désendettement naturel sans l'utilisation de ces disponibilités financières, la Ville rembourse de façon récurrente 2,3 M€ de capital, ramenant ainsi l'encours de la dette à fin 2026 à 37,2 M€.

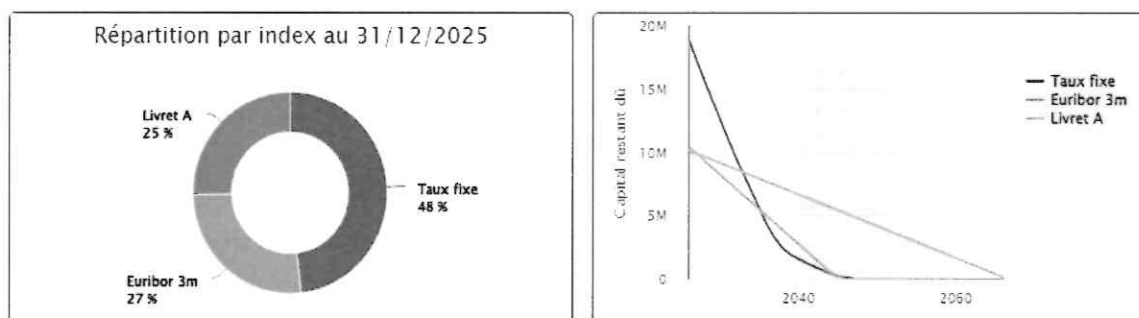
Une analyse financière est en cours afin de déterminer l'option la plus avantageuse pour la Ville, en tenant compte des charges liées aux remboursements anticipés et des opportunités de placement de ces disponibilités financières.

Il convient de rappeler que cette cession, initialement programmée pour juillet 2025, a été différée en raison d'un recours introduit devant le tribunal administratif contre la délibération approuvant le projet de cession définitif (la délibération faisant l'objet du recours a été abrogée depuis et le projet de cession définitif a été approuvé par une nouvelle délibération lors d'un Conseil ultérieur). Ce décalage de calendrier a eu pour conséquence une augmentation significative de la dette et des intérêts supportés par la Ville au titre de l'exercice 2025.

### Répartition de la dette par prêteur



### Typologie de la dette



### Une gestion prévisionnelle de la trésorerie

La gestion prévisionnelle de la trésorerie constitue un levier stratégique du pilotage financier de la commune. Elle permet d'assurer, dans la durée, l'équilibre entre les encaissements et les décaissements, condition indispensable à la continuité du service public et à la fiabilité de l'action municipale. En s'appuyant sur une analyse fine des flux financiers, la Ville anticipe ses besoins de liquidités et sécurise sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements.

Le plan de trésorerie fait l'objet d'un suivi régulier et d'actualisations fréquentes, intégrant à la fois le calendrier prévisionnel des recettes (fiscalité locale, dotations de l'État, subventions, produits des services) et le rythme des dépenses, qu'elles relèvent du fonctionnement courant ou des programmes d'investissement. Cette vision dynamique permet d'identifier en amont les périodes de tension ou, au contraire, de surliquidité, afin d'ajuster les décisions de gestion.

En février 2026, la Ville procédera au remboursement d'un emprunt de trésorerie de 3 M€ contracté, selon un processus habituel, pour couvrir le décalage entre les encaissements et les décaissements de l'exercice 2025.

À l'issue de l'analyse financière relative à l'affectation des disponibilités issues de la cession Cogedim

*(voir le paragraphe « Une gestion optimisée de l'emprunt »), la Ville veillera à conserver un fonds de roulement suffisant, compris entre 2 et 2,5 M€.*

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur EL GHARIB. Je suppose qu'il y a des questions sur cette présentation complète et synthétique. Monsieur LETTRON, Madame COEUR-JOLY, Monsieur DEL, Madame BROUTIN, Monsieur BONAZZI, Monsieur LACOIN, Monsieur RUPP, et Madame ANDRIEUX.

**M. LETTRON :** Je vais reprendre dans l'ordre de la présentation.

Vous dites que le DILICO 2, la commune ne sera pas impactée et que ce seront les autres strates, c'est-à-dire Département, interco et Région. Et vous pensez que tous ces gens qui vont être un peu pris à la gorge vont continuer à verser des subventions à la commune, comme ils le font aujourd'hui ? Vous croyez que prendre de l'argent à la Région et au Département, il n'y aura pas de répercussions sur ce qu'ils nous versent habituellement comme subventions pour tout ce que nous faisons dans l'année ? Vous pensez qu'ils vont continuer à nous alimenter sans problèmes ? Non, ce n'est pas vrai. Il y aura vraisemblablement des incidences pour la commune.

J'ai vu que vous avez mis du temps à le faire, je comprends, vous avez dû regarder les programmes de toutes les listes qu'il y avait aux élections pour aller prendre quelques idées. Notamment sur l'impact écologique, mais vous n'avez pas dû comprendre ce que vous lisiez. Vous avez fait du copier/coller, très bien mais à aucun moment il y a l'abandon des énergies fossiles. Parce que réduire la consommation d'énergie, mais si vous restez au gaz, quel est l'intérêt ? Donc ce n'est pas bien copié.

Vous parlez aussi de renaturer, j'aime bien ce mot, le boulevard Carnot, 500 000 €. Mais vous ne lisez pas les articles sur le commerce dans l'ensemble des villes de France, où le commerce local est en recul un peu partout, même à Paris. C'est un vrai problème. Investir 500 000 € dans un projet où aucune commune aujourd'hui n'a de développement. Même Sceaux, sa rue piétonne qui était renommée, aujourd'hui il y a des boutiques vides depuis plusieurs mois. Je trouve que cette renaturation du boulevard Carnot relève de l'aveuglement.

Vous parlez aussi de faire une nouvelle crèche. Nous n'avons pas le coût, ce serait bien que nous l'ayons. Vous parlez des 5 millions du Département pour la crèche Hoffmann, très bien. Je suppose aussi que nous aurons des études correctes par la future majorité sur le mode de chauffage, l'abandon des énergies fossiles, etc.

Vous parlez aussi de la baisse de la DGF. Mais il ne fallait pas voter pour le Président actuel.

Sur ce que, moi, je trouve, il manque dans votre présentation, c'est une demande constante depuis de nombreuses années, une maison des seniors ; toujours pas. Une salle correcte pour des obsèques civiles à Bourg-la-Reine, ce n'est pas du luxe. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'aller dans les lieux de culte pour faire des obsèques, c'est quand même scandaleux.

Ensuite, un point important, le transport communal pour les personnes qui ont des difficultés, quel que ce soit leur âge. J'ai vu que vous aviez aménagé un peu le Paladin, mais vous avez aménagé le Paladin de station à station, alors que ce n'est pas tout à fait cela qui est demandé. L'idée, c'est d'avoir un transport communal en dehors des heures où le Paladin amène les gens au RER, d'avoir un système VTC, c'est-à-dire le Paladin vient devant chez les gens prendre des personnes et les emmener dans les services dont ils ont besoin, qu'ils soient communaux ou qu'ils soient médicaux.

Vous parlez aussi de subventions pour le logement social, mais vous ne nous dites pas quel type de logement social. Parce que cette année, en 2025, vous avez surtout subventionné le logement étudiant. Et le logement social pour les familles qui ont besoin d'être logées, on ne connaît pas bien, vous ne nous dites pas quel va être le rapport entre les deux.

Je termine sur Faïencerie. Vous aviez raison de nous dire que vous n'aviez pu financer le projet Faïencerie que parce que vous avez fait une cession immobilière importante. Et comment allez-vous financer les autres groupes scolaires quand il va falloir les rénover ? Il n'y a pas de cession immobilière pour les autres groupes scolaires. Là, vous avez vendu les bijoux de la famille pour pouvoir payer la rénovation de l'école. Mais vous ne pourrez pas faire cela à chaque école.

Voilà, j'ai dit ce que je voulais dire.

**MME COEUR-JOLY :** Merci Monsieur le Maire. Merci Monsieur EL GHARIB pour cette dernière présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Sur la forme de la présentation et la présentation elle-même, je n'ai rien à dire.

Un Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est l'exercice politique par excellence. Votre rapport, il se veut rassurant, il se veut montrer votre bonne gestion, la maîtrise des dépenses, des investissements maîtrisés, beaucoup d'investissements grâce à des subventions. Mais derrière tous ces investissements et cette présentation technique, la question politique que nous pourrions poser, qui pour moi demeure quand même essentielle, c'est à qui profitent tous ces investissements ? Est-ce que cela profite à tous les Réginauburgiens ?

Vous vous attribuez un satisfecit. Cependant, je trouve qu'il y a un certain nombre d'aveux d'impuissance et de renoncement par rapport à une justice sociale. Dans le rapport, vous reconnaissez que l'État a abandonné les collectivités, c'est écrit. Les diverses ponctions, suppressions de ressources, ainsi que la baisse de la DGF, parce que c'est -5 % en 2026. Je n'ai pas bien compris lorsque vous avez dit : elle est maintenue mais en baisse. Ce sont autant de coups portés à l'autonomie financière des communes. Cependant, vous n'essayez pas de résister. Et puis de toute façon, effectivement, c'est le Gouvernement que vous soutenez, que vous continuez à soutenir. Nous sommes face à des grands défis : crise sociale, précarité croissante, crise climatique et démocratique. A Bourg-la-Reine, comme ailleurs, les inégalités se creusent et les habitants subissent chaleur, pollution, bruit et exclusion.

Je voudrais revenir sur quelques axes. L'écologie telle que vous la présentez, pour moi, c'est plus une vitrine que des axes. Vous vous targuez de transition écologique, cours oasis, Fonds vert etc., mais le Fonds vert est amputé de 50 % au niveau national donc il n'en restera pas grand-chose pour la Ville.

Sur la rénovation énergétique des écoles, j'ai vu que vous entamiez une étude pour un plan de rénovation si j'ai bien compris. Face à l'urgence climatique, les enfants vont continuer à griller dans leur classe, même si vous mettez en place un plan canicule, je l'ai entendu aussi, qui est bien tardif, parce que la canicule n'est pas récente. Et qui aurait pu prévoir la canicule, c'est vrai, vous avez raison. Monsieur LETTRON l'a dit, je n'ai vu aucun plan concret pour sortir des énergies fossiles. J'ai entendu parler de 2 000 arbres, je crois ; 2 000 arbres je crois avoir lu. Vous me direz si ce n'est pas vrai. Vous parlez de neutralité carbone mais vous refusez d'en faire une priorité sociale. L'écologie que vous proposez, c'est essentiellement une écologie de bâtiments et ce n'est pas une écologie de justice sociale. Je n'ai rien vu sur la précarité énergétique par exemple.

Sur l'investissement social, je reconnais le travail du CCAS, de la Maison France Services, même si, je le rappelle, la Maison France Services existe parce que le Gouvernement a fait une casse accélérée du service public. La Maison France Services rend des services, c'est vrai, mais à la place des services publics. Toutes vos politiques restent essentiellement dans une logique d'accompagnement. Vous colmatez des brèches avec un certain nombre de dispositifs. Quant au CCAS, il dispose, pour son budget d'équilibre, de 380 000 €, ce qui est 1 % du budget, ce qui me paraît quand même très insuffisant. Je pense que vous pourriez vraiment aller au-delà. Et je n'ai pas vu de logements d'urgence pour les sans-abris ou des familles expulsées non plus.

La subvention aux associations, 1 million d'euros, c'est maintenu, effectivement. Mais rapporté au budget, c'est 0,75 % du budget. Je pense qu'un effort pourrait là aussi être fait parce qu'il existe de nombreuses structures solidaires qui interviennent auprès des précaires et des personnes en difficulté.

La démocratie participative reste confinée à des dispositifs symboliques que vous mettez en scène. Vous mettez en avant un budget participatif qui me semble sous-doté, 150 000 €, soit 0,4 % du budget d'investissement, cela me semble ridicule. Quant aux conseils citoyens, leur portée est limitée. Les habitants sont consultés à la marge sans réel pouvoir décisionnaire sur les grandes orientations. Je pense au simulacre de concertation sur la place Condorcet, entre autres. Les arbitrages restent entre vos mains et peut-être entre celles des élus. La participation ne peut être ni un décor ni un alibi, elle doit être un levier de transformation.

Sur la sécurité, vous empilez des caméras de surveillance pour lutter contre la délinquance ; 83 en

tout. Et ce n'est pas fini, si j'ai cru comprendre. Pourtant, toutes les études montrent que c'est peu efficace. Lors d'un Conseil Municipal, nous vous avons demandé de nous citer le nombre de cas résolus grâce aux caméras de surveillance, vous avez peiné à nous en donner un. Cela ne remplace pas la présence humaine, la médiation et les services publics.

J'aurais une question à ce sujet puisque ce mardi 10 février a été examiné au Sénat une loi qui donnerait des compétences judiciaires complémentaires à la police municipale. Je voulais savoir si vous utiliserez ces possibilités si ce projet de loi est définitivement adopté. En ce qui me concerne, je m'y opposerai, comme je m'étais opposée à l'armement de la police municipale.

Je conclurai en disant que ce rapport budgétaire est un exercice d'équilibrisme comptable, pas un projet politique émancipateur. Il subit les diktats de l'austérité sans remettre en cause les logiques néolibérales. Un budget, ce n'est pas seulement une question de chiffres, c'est une question de choix politique. Votre Rapport d'Orientation préfigure un budget de droite, et je pense que Bourg-la-Reine mérite autre chose. Merci.

**M. DEL :** Je vais essayer de faire un peu moins long que ma collègue. D'habitude c'est elle qui me dit que je parle trop longtemps. Je vais le faire en 4 points.

Premier point, je remercie Monsieur EL GHARIB, sur la clarté de son propos, encore que le PowerPoint, des fois, je recommanderais de prendre une police de caractères un peu plus grande, ce serait mieux. Mais là, il y a eu un éclaircissement que vous nous avez apporté, qui est un éclaircissement sémantique. Ce n'est pas que anecdotique. Nous avons enfin compris pourquoi il y a eu un glissement entre quelque chose qu'on appelait un DOB, qui est un Débat d'Orientation Budgétaire, et qui est maintenant un Rapport d'Orientation Budgétaire. Vous nous l'avez dit très bien dès le début du propos, ces orientations ont été prises par la majorité de ce Conseil, ce qui veut dire que ceux qui ne sont pas dans la majorité n'en ont rien su et n'ont rien eu à dire et n'ont rien eu à apporter. Parce que c'est un rapport, ce n'est pas un débat. Alors là, mise au point, nous savons que ce n'est plus un débat. Et nous savons pourquoi, c'est ce que vient de dire Madame COEUR-JOLY, c'est sûr que c'est un budget de droite et nous savons pourquoi il est de droite. Il y a quelque chose, j'y reviens tous les ans et Monsieur le Maire, tous les ans, trouve que je chicane etc., en disant que les choses ne sont pas comparables. Je veux bien que les choses ne soient pas comparables. Mais quand vous continuez encore cette année à dire que nous allons mettre 400 000 € sur le développement du numérique pour peut-être passer de 3 @ à 4 @... Je sais bien que nous aimons bien les médailles, mais enfin là, ce n'est pas terrible. Ces 400 000 €, je regarde dans les chiffres que j'ai, c'est le double, c'est 400 pour 200, le double de ce que nous mettons en soutien au logement social, et c'est légèrement supérieur à la subvention d'équilibre que nous donnons au CCAS. Alors je suis désolé, c'est bien ce que nous disons, ce sont bien des choix politiques. Ce sont bien des choix politiques de dire « nous privilégions les @ internet plutôt que le CCAS et le logement social », c'est un choix. C'est un choix que vous avez fait dans le point 1 qui concerne les orientations prises par cette majorité. Et nous l'avons dit et nous le redisons.

Troisième point qui me fait un peu sortir de ce simple débat. J'attendais de voir arriver dans ce débat quelque chose qui est lié à une convocation que j'ai reçue hier après-midi. Je suis convoqué et invité au dépouillement d'un appel d'offres le 18 février. Cet appel d'offres, pour une partie, alors qu'on m'avait dit « finalement, cela passera plutôt sur la mandature suivante », va décider d'attribuer un marché pluriannuel, cela veut dire pour 5 ans si j'ai bien lu l'appel d'offres, pour missionner un cabinet d'architecture et urbanisme qui ne va rien de moins que faire écrire et aider à écrire et à faire comprendre enfin à cette majorité ce que c'est de l'urbanisme au niveau de la Ville. Et là, je n'arrive pas à voir comment cette dépense pluriannuelle, dans quelle partie de votre rapport budgétaire cela va se porter, cela va s'appliquer et pour soutenir quel programme. Si je me rappelle bien, je n'ai pas re-regardé le dossier, nous avons un marché dont le seuil supérieur a été mis, je crois, à 2 ou 3 millions, Monsieur le Maire me rectifiera, d'euros, ce qui n'est pas une somme anecdotique, mais je ne le vois pas arriver ici. Je ne sais pas sur quoi cela va porter. Sur le détail, nous allons décider, la majorité ici, Monsieur le Maire va décider le 18 février, en gros moins d'un mois avant le premier tour des élections municipales, d'un marché pluriannuel qui va aider la municipalité à avoir quelque

chose qui va guider ses choix et lui tenir la main pour rédiger un guide sur l'urbanisme. Je m'interroge quand même. Vous êtes sûr à ce point-là d'être réélu ? Je ne pensais pas qu'à Bourg-la-Reine nous avions des traditions de bourrage d'urne pour être sûr d'être réélu, ce n'est pas la tradition locale, je n'y crois pas. Et je pense que ce n'est pas le cas. Donc il y a quand même quelque chose qui m'interroge.

Quatrième chose aussi qui m'interroge. Je pose la question à Monsieur EL GHARIB parce qu'il faut qu'il nous explique. D'habitude, je viens écouter avec attention, ainsi de temps en temps je révise un peu mes cours d'économie. Mais alors là, quand vous nous expliquez que vous vous interrogez, ou alors je n'ai pas compris votre exposé, l'excédent, le reste d'emprunt que nous avons, nous allons peut-être continuer à payer des intérêts dessus, et ce reste d'emprunt, nous allons le placer à France Trésor pour avoir les intérêts. Vous nous expliquez en gros que nous allons maintenir une somme que nous empruntons et que cela nous rapporterait plus de le placer que de le rembourser. Cela me laisse quand même un peu pantois. Je voudrais bien que nous prenions du temps pour réfléchir là-dessus, mais je suis quand même un peu surpris, j'attends vos explications. Merci bien.

**MME BROUTIN :** Je ne vais pas tout reprendre parce que beaucoup de choses ont été dites. Mais vous savez que j'ai des préoccupations récurrentes, et si elles sont récurrentes, c'est parce que malheureusement nous retrouvons chaque année dans vos orientations budgétaires les mêmes choix de priorité, et en l'occurrence les mêmes non-choix pour un certain nombre de priorités qui me paraissent fondamentales.

En ce qui concerne la petite enfance, vous dites que vous avez acheté auprès de la Cogedim un local en état futur d'achèvement et dont la construction débutera en 2026 pour y implanter une nouvelle crèche. D'une part, je rappelle que c'est pour remplacer sans doute la crèche Leclerc qui est fermée depuis un certain temps, pour sans doute aussi pallier au fait que la crèche qui était prévue rue des Rosiers n'a pas été construite. Nous sommes dans une situation où il y a une baisse conséquente du nombre de berceaux sur cette Ville et je voudrais savoir si le projet que vous évoquez, et nous vous le demandons depuis maintenant 3 ans je crois, ce sera une crèche publique ou privée. Nous n'avons toujours pas eu de réponse. D'autre part, quel est le nombre de berceaux prévu et quel sera le différentiel avec notamment l'ancienne crèche Leclerc ? Par ailleurs, vous annoncez aussi depuis un certain temps, suite à une subvention que nous avons eue de la CAF, des travaux dans la crèche Hoffmann, mais nous ne savons toujours pas si la crèche Hoffmann devra fermer pendant la durée des travaux, ce qui diminuerait encore le nombre de berceaux, ou pas.

Donc je souhaiterais avoir des précisions sur ce domaine de la petite enfance, qui nécessiterait d'être une vraie priorité sur la Ville, ce qui n'est pas le cas.

Deuxième point, vous dites dans le corps du texte qu'il y a une progression des dépenses de personnel de 2,5 % par rapport au budget 2025, ou moins si nous prenons en compte la CNRACL. Je remarque que l'augmentation des dépenses de personnel n'est due qu'à des causes externes, législatives ou réglementaires, et qu'il n'y a aucun effort qui est fait pour augmenter le nombre et la qualification des personnels municipaux. Je pense en particulier à ceux de la Direction de la Santé et de la Solidarité qui mériteraient, compte tenu du travail à effectuer, d'être significativement renforcés. Quand nous regardons les schémas que vous nous montrez, Bourg-la-Reine est une des 3 villes des Hauts-de-Seine qui consomme le moins de charges de personnel par habitant. Je ne crois pas qu'en l'occurrence il faille s'en glorifier. On peut être raisonnable dans les choix budgétaires, mais quand il y a des besoins effectifs, il faut se donner les moyens d'améliorer la qualification et le nombre des personnels. D'autant plus que, alors que rien n'est fait en la matière, vous avez très souvent recours à des cabinets de consultants qui coûtent cher, alors que des services dont la qualification serait à améliorer pourraient prendre en charge un certain nombre d'études.

Troisième point, que je répète aussi depuis malheureusement plusieurs années, c'est quand même assez choquant et même inacceptable que nous soyons toujours dans la stagnation de la subvention d'équilibre, et mes collègues en ont parlé, du budget du CCAS, eu égard aux besoins des populations en situation de pauvreté et de précarité, et du potentiel budgétaire de la commune. Je rappelle quand même que sur une ville comme Bourg-la-Reine, qui globalement a des moyens très corrects, il

y a près de 9 % des personnes qui sont sous le seuil de pauvreté, et que les aides aux familles et aux personnes âgées par exemple, nous y consacrons au maximum 90 000 € par an. Est-ce que c'est normal ? Les secours, la commission d'entraide et les secours d'urgence, nous sommes à 35 000 dans le budget prévisionnel. Alors c'est cela que nous considérons comme une priorité pour la solidarité, le social ? Ce n'est absolument pas admissible dans une commune où on dépense des fortunes dans d'autres domaines, et notamment dans des aménagements très importants. Vous allez me dire que c'est de l'investissement, mais moi je vous dis l'investissement, derrière, il y a des frais de fonctionnement énormes et nous pourrions sans difficulté consacrer des sommes beaucoup plus conséquentes pour aider ceux qui en ont besoin sur la commune.

Le dernier point que je voudrais mettre en avant, c'est une demande plus ponctuelle mais c'est aussi assez révélateur. Vous dites « nous accompagnons et nous soutenons les publics en difficulté » dans le rapport. Notamment, vous faites état de la mise en place en 2025 d'une structure dédiée à l'aide à la parentalité, au soutien à la parentalité, qui est l'association Colisée. J'aimerais bien savoir, je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait de multiples initiatives pour soutenir la parentalité, mais est-ce que nous pourrions avoir le bilan de cette première année, la fréquentation de cette structure, qu'est-ce que cela a apporté ? Nous n'avons jamais d'évaluation sur les actions qui sont conduites notamment, et là c'est un bon exemple, sur l'installation de cette nouvelle structure.

Je m'en tiendrai là. Mais, une fois de plus, votre projet de budget montre bien que vous ne mettez pas la priorité sur ce que je considère comme prioritaire : l'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

**M. BONAZZI** : Premièrement, je souscris à tout ce qui a été dit sous des formes variées, et je ne vais pas reprendre sur certains chapitres ce qui a déjà été dit. Je vais poser un certain nombre de choses qui sont vraiment des questions.

Je vais commencer par l'environnement. C'est simplement l'ordre des énoncés des grands principes que vous dites défendre. Sur l'environnement, ce qui est frappant, c'est qu'il n'y a absolument pas de vision globale et vous parlez de Bourg-la-Reine comme si nous étions sur une île où il n'y avait rien. Nous sommes dans un territoire, vous n'êtes pas sans le rappeler quand nous avons des subventions, il a été écrit un PCAET ; pas un mot sur le PCAET, cela n'existe pas. Nous sommes aussi dans l'État français qui a signé les accords de Paris qui donne des objectifs chiffrés ; pas un mot là-dessus depuis le début. Nous sommes aussi dans un monde où il y avait les Coop diverses et variées, mais l'Accord de Paris donnait des chiffres et tout le monde avait dit qu'ils étaient intéressants et nécessaires ; pas un mot là-dessus. Sur l'aspect de la biodiversité, qui est l'autre crise qui est au moins aussi importante, et il est sorti des rapports de gens qui ne sont pas du tout des écologistes, qui sont des économistes, qui disaient à quel point la crise de la biodiversité va affecter l'intégralité de l'économie mondiale, et donc nous en passant, l'IPBES qui écrit ces choses-là ; pas un mot non plus. C'est mon premier point. Les sujets de l'environnement, c'est comme si vous aviez regardé la télé, vous diriez il faut faire un peu d'environnement, bah ok on va mettre un peu de peinture verte à droite à gauche, mais rien qui ne soit intégré à une vision.

Deuxièmement, vous citez jusqu'à la nausée Faïencerie, Faïencerie, Faïencerie, c'est un truc éco, un écoquartier. Sur ce point-là, vous avez commencé par détruire pour construire. Il est clair, et j'avais amené les éléments ici, qui sont des éléments scientifiques aussi, j'avais amené aussi le diagnostic qui était celui à l'époque de la Présidence du Conseil de l'Ordre des Architectures. Je vous avais donné des éléments, donné les moyens d'étudier. Ce sujet sur destruction/reconstruction, c'est intrinsèquement mauvais et vous l'avez fait et vous vous vantez du fait que le bâtiment neuf est en bois et isolé. En passant, il n'a pas su chauffer les classes pendant le premier hiver de sa vie, il a fallu aller acheter des radiateurs électriques chez Carrefour en vitesse. Il n'est pas parfait mais ceci nous pouvons l'admettre. Par contre, il ne devait pas être fait et il ne doit pas s'appeler écoquartier, quand bien même le ministère de l'Environnement de la même majorité, qui va essayer de repasser une loi Duplomb, vous dit que c'est bien. Les applaudissements du ministère de l'Environnement de ce gouvernement-là ne valent pas tripette.

Et sur ce projet, encore une fois, donnez-les moi, et c'est ma question, quel est le bilan chiffré quantitatif sur les déchets et sur l'énergie avant/après, en incluant la construction et la

déconstruction ? Parce que ce que les gens n'ont pas vu, c'est que sont sortis de Bourg-la-Reine des centaines de camions avec des milliers de tonnes de déchets. Ils ont été mis loin de chez nous, donc ce n'est pas un problème. Sauf que c'est ce qui s'est passé. Et quant au jardin qui va exister, encore une fois il n'est pas créé. Il va être refabriqué sur un sol mort tué par 50 années de goudron qui était la cour très appréciée des enfants, la grande cour de l'école de la Faïencerie qui était à l'époque grande, et maintenant elle est naine, et accessoirement elle est à refaire dans la maternelle, comme vous le savez. Nous n'avons pas vu passer ces frais, ils sont peut-être cachés dans les 4,5 millions pour finir Faïencerie. Donc on en est à reprendre. Mais encore une fois, je ne vous fais pas tellement le reproche d'un bâtiment raté ou pas parfait parce que c'est admissible, je vous fais le reproche de ne l'avoir pas conçu véritablement avec une optique environnementale.

Sur la géothermie. Quand Bourg-la-Reine met qu'elle fait des efforts de géothermie, nous sommes, sur ce projet, minoritaires ; et nous sommes minoritaires parce que c'est un sujet qui n'a jamais intéressé cette majorité. Le seul argument pour lequel Bourg-la-Reine n'en a pas fait, à l'époque, c'est « nous n'avons pas la place pour ouvrir le trou ». Or, justement il y avait la place au projet Faïencerie, et cela n'a pas été fait. Nous sommes minoritaires, nous aurons quelques calories au bout de tuyau, et ce n'est pas du tout un projet de Bourg-la-Reine. C'est un projet où Bourg-la-Reine s'est accrochée au truc parce que cela faisait bien. Il n'y a pas de quoi se vanter d'être les bénéficiaires marginaux d'un projet qui n'est pas le nôtre.

Je reviens, c'est ma quatrième question, sur la biodiversité. Il n'a été absolument rien fait sur 6 ans, sauf vous nous avez évoqué un atlas de la biodiversité qui a pu être permis par une subvention ; nous n'avons jamais vu la fin de l'atlas. Et le seul moment où nous l'avons vu, les experts avaient trouvé 10 espèces d'oiseaux quand moi, j'en connais au moins 12 ou 15 facilement. Donc il suffisait de demander à la population ce qu'il en est et nous aurions réussi. Sur 6 ans rien n'a été fait, et dans le budget, sauf erreur, il y a 0 €.

Toujours sur le sujet de l'environnement, il y a des grands trous dans ce que nous voyons. Il n'y a pas un mot sur le sujet des mobilités, qui sont quand même, et cela aussi c'est renseigné d'ailleurs dans le PCAET, la cause majeure avec le bâtiment, dans une ville comme la nôtre, des impacts sur l'environnement. Donc si vous nous dites que vous allez vous attaquer aux impacts sur l'environnement et que nous n'identifions même pas les causes et que nous ne travaillons pas sur les causes, ce n'est pas une politique, c'est une liste de mesurées, et puis vous accrochez le mot « environnement » à des choses qui n'ont rien à voir avec le sujet et ce n'est absolument pas une politique. C'est mon premier point.

J'enchaîne, sur le sujet de l'enfance, l'essentiel a été dit par Marie BROUTIN. J'insiste moi sur un point, c'est sur le zigzag absolu dans la politique sur les crèches, quantitative. Il se trouve qu'à notre initiative et en ayant utilisé un moyen juridique pour avoir une commission et parler clairement, et donc avoir un débat et non pas un ROB comme dit André DEL, un rapport sur la petite enfance ; nous avons passé ensemble, moi seul de cette équipe et quelques-uns de la vôtre, je crois 5 soirées, et c'était systématiquement « tout va bien, tout va bien, tout va bien, nous sommes au niveau etc. ». Pendant le mandat, nous avons décidé de construire une crèche, vous avez fait voter la construction de la crèche des Rosiers, vous avez finalement expliqué rationnellement que nous n'en avons pas besoin. Maintenant, vous, les mêmes, réexpliquez que finalement nous en avons besoin, et cela va se passer dans l'espace Faïencerie. Juste, une fois, je crois que vous aviez dit qu'elle allait être publique pendant quelques années. Moi, j'ai entendu une réponse. Je ne suis pas sûr de l'avoir lue mais je crois l'avoir entendue. Mais vraiment, sur ce sujet, de A à Z sur le mandat, c'est un pas en arrière, deux pas en avant et inversement. Et ce n'est pas sérieux. Avec comme argument systématique : nous sommes au niveau des autres villes de satisfaction et le même niveau que les autres c'est bien. Mais non, ce n'est pas bien.

J'enchaîne sur le sujet de la sécurité. Là aussi, les choses ont été dites. Les seules choses que vous appelez sécurité, c'est de la vidéo, de la police et des alarmes individuelles. D'abord, ce n'est pas l'intégralité de la sécurité. La compréhension même de ce qu'est la sécurité, ce n'est pas du tout juste la délinquance et le vol. La sécurité, c'est beaucoup plus large. Cela peut être la sécurité routière, cela peut être la sécurité dans la santé, cela peut être la sécurité dans les familles puisque

c'est le lieu du plus grand nombre d'atteintes à la sécurité des personnes. De la même façon que l'environnement, ce n'est pas une politique ce qui est énoncé, c'est une liste de choses ; sur la sécurité, de la même façon. C'est simplement, et d'ailleurs le mot est là, c'est : on met des caméras parce que cela augmente le sentiment de sécurité des personnes. Très bien pour le sentiment de sécurité des personnes, nous ne pouvons pas être contre. Mais ce n'est pas du tout une politique.

Septième question, vous dites dans l'énoncé des motifs et puis il y a un pendant dans le budget, « nous allons avoir des nouveaux linéaires commerciaux sur le bord de la place Condorcet. Je rappelle qu'il y avait déjà eu un projet avorté de restaurant sur cette place ». Vous l'avez lancé, cela s'est arrêté parce que le porteur du projet s'est arrêté. Vous me corrigerez si je dis des bêtises. Là vous nous énoncez que nous allons dépenser 400 000 €. Il me semble, je n'ai absolument pas entendu dire que les commerçants qui effectivement souffrent, comme Jean-Pierre LETTRON, les commerçants actuels de Bourg-la-Reine et dans toutes les villes souffrent, sont demandeurs d'avoir plus de concurrence en face d'eux ou plus de commerçants ; où est l'analyse du besoin et où est la demande de ce linéaire commercial ? Il me semble, en annonçant 400 000 € de dépenses pour préparer des cellules commerciales, que nous mettons la charrue avant les bœufs, et c'est une charrue qui est assez chère et ce n'est pas sûr que les bœufs arrivent.

Sur l'aménagement du marché, je rappelle que c'était quand même dans votre projet de 2020. Le secteur autour du marché est aussi sale qu'il l'était à l'origine. Il est peut-être même un peu plus sale à cause de l'incendie, mais vous n'êtes pas la cause de l'incendie. Par contre, il est vraiment très, très sale. Il est d'ailleurs un facteur d'insécurité ou de sentiment d'insécurité s'il y en a un, il est bien là pour des gens qui aimeraient traverser la Ville correctement. Donc là, il n'y a pas de projet identifié. Nous sommes, 6 ans après, vous recommencez à dire que vous allez réfléchir.

Sur l'urbanisme, c'est fascinant, parce que les grands lieux de l'urbanisme qui doivent changer dans les 6 ans prochains ne sont absolument pas évoqués, à part effectivement peut-être à travers la question qui va être posée à des gens que cette Ville paiera et dont nous ne savons pas la mission. C'est-à-dire sur la pointe de la gare, pas un mot, c'est quand même le grand sujet d'urbanisme ou d'aménagement qui vient. Sur l'espace où des maisons ont été préemptées, entre l'école Pierre Loti et le stade d'escrime, pas un mot non plus. Sur l'éventualité de la poursuite de l'aménagement du parvis de la mairie qui était quand même dans le projet que vous avez acheté à votre paysagiste préféré, c'est-à-dire continuer à planter les pins âgés maritimes devant la mairie, pas un mot non plus. Est-ce que ce truc a disparu ou est-ce qu'il continue ? Sur des choses clés, nous n'avons rien. Nous avons quand même un truc, pas tout à fait neuf parce que vous en aviez déjà parlé, ajouter des magasins sur la place onéreuse qui est sous les fenêtres de cette mairie.

Sur la finance, je dirai juste une chose. Enfin non, peut-être plusieurs. Sur la visibilité, là aussi, depuis le début de ce mandat, et des précédents puisque j'en suis à mon troisième, nous avons demandé à plusieurs fois, et d'ailleurs vous avez une fois dit pendant ce mandat que cela allait être fait, un Plan Pluriannuel d'Investissement. Alors évidemment, ce n'est pas à 2 mois des municipales que nous allons vous dire qu'il faudrait maintenant faire un Plan Pluriannuel d'Investissement, mais c'est quand même très dommage que cela n'ait jamais existé.

De la même façon, sur la visibilité financière, dans tous les aménagements qui ont été faits, dans tous les achats qui ont été faits, parce qu'essentiellement vous dépensez pour augmenter les charges de fonctionnement, ce qu'a dit Marie BROUTIN, nous n'avons pas la présentation des coûts de fonctionnement. Nous ne savons pas aujourd'hui, je veux parler du nouveau CAEL, la question s'est posée avant qu'il se construise, nous n'avons toujours pas la réponse. L'école de la Faïencerie, les aménagements qui sont faits autour, de la même façon. Comme a dit Jean-Pierre LETTRON, sur ce projet Faïencerie, nous avons vendu, donc nous avons appauvri le patrimoine de la Ville, pour construire quelque chose qui va coûter. Nous ne savons pas si cela va coûter, en fonctionnement je parle, plus cher ou moins cher qu'avant. Peut-être, et même certainement, cette école est-elle mieux isolée que la précédente ; ce n'est pas difficile. Mais nous ne savons pas du tout vers où nous allons.

Enfin, toujours sur la plainte récurrente que vous faites sur le fait que des recours de la population de Bourg-la-Reine en justice aient suscité un retard, et donc des coûts supplémentaires sur ce projet, mais ces gens-là ont utilisé la loi, la loi qui est votée par le Parlement. Et la justice utilise la loi que les

parlementaires, qui sont élus par la population, ont eux-mêmes votée. Votre plainte rappelle celle d'un parti que je préfère ne pas citer, sur le fait que « vraiment ce n'est pas gentils les juges ». Ils sont gentils ou pas gentils, ils appliquent la loi dura lex, sed lex. Donc ne vous plaignez pas, en tant que représentant de l'État dans cette Ville, parce que c'est aussi votre fonction, quand des populations utilisent le recours à la loi. Et la loi prend son temps parce que la justice, c'est aussi un service public qui est sous-financé dans ce pays, va lentement, et cela coûte. Et ce qui ne coûte pas, c'est de faire correctement une discussion et une présentation du projet en amont, de parler aux gens en amont et de ne pas faire ce qui a été fait, c'est-à-dire une concertation qui a été faite avec des consultants où on nous a dit bravo. Nous avons présenté au public un projet et nous en avons construit un autre, donc il ne faut pas s'étonner que les gens se plaignent.

**M. LACOIN :** Je suis à mon dernier Conseil Municipal et je vais vous parler du budget. Le budget a été comparé entre le budget national et le budget de Bourg-la-Reine. Et effectivement, il y a une certaine homothétie ou des rapports de chiffres qui sont réels entre la Nation et la commune. Il y a une chose par contre qui est très différente, c'est que le budget national a été l'objet de compromis, de concessions, alors que le budget municipal, tel que je le ressens de l'opposition, nous avons quand même l'impression que, selon les alternances et selon les majorités, chacun impose un peu son truc aux autres. Il y a un article de Jean-Pierre LETTRON que je recommande dans Février où il explique bien comment les élections municipales donnent un pouvoir énorme à une majorité. C'est bon pour la stabilité peut-être, mais la majorité devrait tenir compte davantage des besoins de l'opposition. Pour moi, la démocratie participative, c'est de faire participer l'opposition. Ce n'est pas juste d'apprendre la démocratie aux enfants. Il y a quelque chose qui est frustrant dans cela. Comme ici il y a pratiquement je crois 4 têtes de liste, il y en a ici, il y en a peut-être dans le public, je leur demanderais de réfléchir dans leurs tracts et dans leur futur à comment ils pourront améliorer le dialogue et la participation des minorités et des oppositions au programme communal. Je ne pose pas forcément la question parce que je ne sais pas si nous avons le droit de la poser en période électorale, mais je regarderai.

**M. RUPP :** Je suis très gêné par la présentation de ce Débat d'Orientation Budgétaire. S'il comporte beaucoup d'éléments précis, il en manque aussi d'autres.

Vous nous présentez les frais de personnel, les charges à caractère général. Par contre, il n'y a aucune estimation globale du chapitre 65, les autres charges de gestion courante. Il n'y a aucune présentation également des frais financiers, des intérêts de la dette, des charges exceptionnelles et des dotations aux provisions. Ce qui fait qu'il est impossible d'avoir une estimation globale des dépenses et des recettes en fonctionnement ; ceci est également vrai pour l'investissement. Vous citez un objectif d'épargne brute, mais nous ne disposons pas des moyens et des données pour le calculer nous-mêmes.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas vocation à présenter un budget exhaustif. En revanche, il doit permettre aux élus de débattre utilement des grandes orientations financières de la collectivité. À ce titre, l'absence d'une estimation globale des dépenses et des recettes de fonctionnement et également d'investissement, ou d'éléments permettant d'en appréhender ou d'en apprécier l'évolution prive le débat de sa substance et méconnaît les exigences légales. Sans vision d'ensemble des recettes et des dépenses de fonctionnement, il ne s'agit plus d'un Débat d'Orientation Budgétaire mais d'une simple communication.

Je voulais faire cette remarque préalable pour qu'à l'avenir, les élus disposent de tous les chiffres indispensables pour pouvoir débattre, ce qui n'est hélas pas le cas aujourd'hui. Ce que je dis par rapport à l'absence de chiffres globaux en fonctionnement, je l'ai dit tout à l'heure, il en est de même pour la section d'investissement. Nous ne disposons pas de ces chiffres, nous sommes dans l'incapacité de dire si la Ville va devoir emprunter ou pas pour équilibrer son budget ; cela ne figure pas dans le rapport. Nous ne disposons pas, hélas, des informations suffisantes.

Je vais également vous présenter quelques remarques au sujet des frais de personnel, des Droits de Mutation à Titre Onéreux, de la fiscalité locale et de la dette.

Le budget prévisionnel du personnel s'élève à 19 600 000 €. Les mesures catégorielles et individuelles sont chiffrées : participation à la complémentaire santé, +80 K€ ; le Glissement Vieillesse Technicité, +67 K€ ; l'augmentation du SMIC, +30 K€, soit un total de 177 K€. Quand on divise les 177 K€ par l'ensemble de la masse salariale, les mesures catégorielles et individuelles représentent 0,9 % du budget. Or, je rappelle que l'inflation prévue par le Gouvernement en 2026 est de 1,3 %. Donc les mesures catégorielles et individuelles sont inférieures à l'inflation prévisionnelle. Je regrette que la commune propose un programme de baisse généralisée du pouvoir d'achat pour l'ensemble de ses agents pour 2026. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes ont notamment l'obligation de faire figurer dans le DOB les éléments suivants, je vais parler des éléments de personnel, aux dépenses de personnel comportant notamment les éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature. Pourquoi ces renseignements obligatoires ne figurent-ils pas dans notre Débat d'Orientation Budgétaire ?

Je vais dire un mot sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux. L'année dernière, vous nous aviez proposé en Commission des finances 1 800 000 € pour ces droits. J'avais fait remarquer que cette prévision était irréaliste étant donné que nous avons réalisé 1 100 000 € en 2024. Vous avez tenu compte très partiellement de ma remarque en abaissant cette prévision à 1 600 000 €. Je vous ai également fait remarquer l'année dernière que cette prévision était encore beaucoup trop élevée et que prévoir 1 300 000, voire 1 400 000 € apparaîtrait beaucoup plus réaliste. Les faits m'ont donné raison puisque la Ville a finalement encaissé 1 410 000 € en 2025. Pour 2026, vous maintenez la prévision à 1 600 000 €. Compte tenu des très grandes incertitudes de 2026, prévoir 1 500 000 € m'apparaîtrait plus raisonnable et plus prudent.

Sur la fiscalité locale, j'ai plusieurs remarques. Vous publiez dans le DOB un tableau comparatif entre les communes sur le produit de la taxe foncière par habitant. Je juge très peu pertinent ce ratio étant donné que la taxe foncière n'est pas due par tous les habitants, mais seulement par les propriétaires, qui représentent un peu plus de 50 % de notre population. Il est beaucoup plus juste et cohérent de s'en tenir à la comparaison des taux de la taxe foncière pour l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine et des communes environnantes. Ce tableau est naturellement très édifiant sur les 36 communes. Bourg-la-Reine se situe au 26<sup>ème</sup> rang sur 36 pour les communes, concernant les taux les plus élevés. Vous avez pour habitude de comparer Bourg-la-Reine aux communes environnantes. Vous dites que Bourg-la-Reine est bien mieux située. Alors regardons les taux des communes environnantes. Vous vous comparez à Sceaux, vous dites que nous sommes meilleurs. Sceaux, sur 36 communes, est en 35<sup>ème</sup> position sur les taux les plus élevés pour la taxe foncière. Vous vous comparez à Bagneux. Bagneux est en 33<sup>ème</sup> position sur les taux les plus élevés pour la taxe foncière dans les Hauts-de-Seine. Vous vous comparez à Fontenay-aux-Roses, qui, elle, est en 30<sup>ème</sup> position. Et Antony qui est en 25<sup>ème</sup> position. Oui, il y a juste Antony qui est devant nous, mais Antony est déjà parmi les communes les plus imposées du Département.

Je voudrais aussi rappeler, de manière très simple, et ceci, vous ne le rappelez pas dans le Débat d'Orientation Budgétaire, que de 2020 à 2025, vous avez augmenté la taxe foncière de 37,7 %, dont 20 % en 2022. Pour moi, Monsieur le Maire, c'est la plus grosse tâche de votre mandat.

Vous vous vantez d'avoir beaucoup investi pendant ce mandat, ce qui est vrai, mais vous cachez et masquez que ceci se fait au détriment d'une très forte augmentation de la taxe foncière pour les propriétaires. Une bonne gestion consiste à réaliser en fonction de ses moyens et non d'ajuster ses moyens à ses réalisations.

Parlons de la dette. Là, nous sommes dans le brouillard le plus complet. Il y a deux hypothèses, nous a-t-il été dit tout à l'heure. Soit la Ville va rembourser 11 millions d'euros d'emprunt avec le produit de la cession foncière à la Cogedim, soit la Ville place cet argent. Je voudrais dire que je trouve très regrettable que l'étude dont vous parlez, à savoir la Ville a-t-elle besoin ou non, a intérêt à rembourser des emprunts à hauteur de 11 millions d'euros ou à placer cet argent auprès de France Trésor, pourquoi cette étude est-elle lancée aussi tardivement ? Ce n'était quand même pas difficile de l'anticiper. Nous saurions aujourd'hui, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le choix à opérer.

Et nous disposerions des données pour connaître le montant de la dette pour 2026, le montant de l'annuité de la dette en capital et en intérêt. Nous disposerions des chiffres pour connaître l'épargne brute et l'épargne nette. Ceci à la condition, je l'ai dit tout à l'heure dans mon propos liminaire, de connaître une prévision globale des montants des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas.

Votre refus de respecter le contenu obligatoire d'un DOB ne permet pas à l'opposition ni aux habitants de Bourg-la-Reine de juger de la réalité financière de la Ville. Pourquoi ? C'est très déplorable.

**MME ANDRIEUX :** Pour compléter les remarques qui ont été faites, j'insisterai et je commencerai par la remarque de Jean LACOIN, qui évoquait une absence de débat, et c'est ce que nous reprochons depuis très longtemps à cette majorité. C'est-à-dire que vous nous faites descendre des informations, nous sommes censés faire un Débat d'Orientaion Budgétaire, mais vous le faites tout seuls dans votre coin sans que nous ne puissions jamais y participer. Et je trouve cela vraiment regrettable.

Ensuite, j'évoquerai des arguments objectifs pour rappeler un petit peu le contexte et le mettre en relief avec votre présentation. Vous avez évoqué, sur l'aspect financier, une bonne capacité d'autofinancement et une trajectoire financière maîtrisée. C'est ce qui était présenté dans les documents et c'est ce que vous avez dit il y a quelques instants. Or, je rappelle que nous avons eu un rapport de la Chambre Régionale des Comptes en 2024 qui écrit noir sur blanc « capacité d'autofinancement dégradée et une trajectoire financière non maîtrisée ». Pour ma part, je me fierai à la Chambre Régionale des Comptes. Je pense que nous avons une difficulté dans cette majorité, c'est que les choses sont présentées très souvent de manière insincère et non objective, et cela me pose une vraie difficulté. À l'époque de la taxe foncière, vous nous aviez indiqué que nous avions un désengagement de l'État et que vous étiez contraint d'augmenter la taxe foncière d'un montant très important, et notamment sur l'année 2022 comme l'a rappelé Daniel RUPP. Sauf que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes dit très clairement que c'est en raison d'une augmentation des dépenses.

Vous avez fortement augmenté nos dépenses, et aujourd'hui nous sommes contraints de vivre, et vous nous faites vivre au-dessus de nos moyens, et donc nous avons été contraints d'aller chercher d'autres recettes, et notamment d'augmenter la taxe foncière. Ce n'est pas ma façon de procéder. Je pense que, comme n'importe qui, nous avons une rémunération, nous devons vivre avec, faire avec et ne pas dépenser plus. C'est ce que la Chambre Régionale des Comptes vous reprochait d'ailleurs, de dépenser plus que vos recettes. Et ce n'est absolument pas normal comme méthode de fonctionnement dans une commune, notamment vu le contexte national actuel, nous savons que nous devons tous faire des efforts, baisser les dépenses. Et à Bourg-la-Reine, je pense qu'il faut être cohérent avec la politique nationale.

Par ailleurs, si nous arrivons à baisser ces dépenses, nous pourrions également revenir à une taxe foncière plus normale et plus correcte pour les Réginauburgiens. Pour moi, il faut absolument que nous baissions cette taxe foncière de 10 %. Nous l'avons augmentée de plus de 35 %, il va falloir la baisser maintenant sérieusement.

Je rappellerai également que dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on vous avait reproché, comme Daniel RUPP l'a rappelé tout à l'heure, il manquait des éléments d'information qui ne nous permettent pas de pouvoir apprécier la situation réelle. La Chambre Régionale des Comptes notait dans son rapport qu'elle prenait acte de l'engagement de la commune à apporter ces compléments aux prochains ROB, Rapports d'Orientaion Budgétaire, conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales. Et elle vous faisait une recommandation de régularité n° 2 qui était de compléter les Rapports d'Orientaion Budgétaire. Nous sommes en 2026, ce n'est toujours pas fait. Donc j'aimerais bien avoir des explications sur ce point.

Vous évoquez, par rapport justement à votre budget, la recherche active de subventions. J'ai déjà rappelé plusieurs fois que les subventions, c'était de l'argent public et que leur utilisation abusive contribuait notamment à notre situation nationale catastrophique aujourd'hui. Nous ne pouvons

plus considérer que l'argent des subventions correspond à de l'argent gratuit. Cela reste de l'argent public et qu'il vienne du territoire Vallée Sud-Grand Paris, du Département ou de n'importe quelle instance, c'est de l'argent public et nous devons faire attention à ces dépenses et arrêter de faire des projets surdimensionnés. Aujourd'hui, à Bourg-la-Reine, nous faisons des projets disproportionnés à mon sens, et je trouve cela juste hallucinant que nous mettions 5 millions d'euros sur la place Condorcet alors que nous avons des enfants et des enseignants en salles de classe qui n'ont pas de ventilateur pendant les canicules, des problèmes de chauffage. Il faut que nous recentrions nos dépenses sur les êtres humains et sur le plus grand nombre possible. Vous aviez notamment supprimé deux crèches, Leclerc et Rosiers. Là, je constate que vous changez, en fonction du sens du vent, vous avez rechangé. Donc maintenant, vous voulez en recréer, mais c'est vrai que nous n'avons même pas de précisions sur le caractère privé ou public, ce n'est toujours pas clair.

Enfin, vous évoquez la sécurité mais je remarque que vous ne changez pas forcément grand-chose à part mettre des caméras supplémentaires. À mon sens, nous avons une police municipale qui est là la journée pendant des horaires de bureau, il faut l'étendre sur les bons horaires, il faut pouvoir avoir une police de proximité le soir jusqu'au dernier RER. Cela permettrait d'avoir une vraie présence sur un moment qui est beaucoup plus opportun pour permettre notamment à nos filles, à nos aînés, de les raccompagner et d'être là avec une présence de sécurité lorsqu'ils sortent du RER et qu'ils vont faire des sorties sur Paris. Cela permettrait aussi d'éviter le problème où vous nous dites que vous supprimez des bancs pour les personnes âgées ou handicapées parce qu'il y a des jeunes le soir qui font du bruit et qui squattent en buvant un petit peu d'alcool. Et donc nous avons une politique où finalement vous supprimez des moyens quotidiens pour les Réginauburgiens parce qu'il y a en quelques-uns qui ne respectent pas la loi ou qui font preuve d'incivilités. Ce n'est absolument pas normal pour moi, il y a un problème d'équilibre. Et je pense qu'il faut réussir à se faire respecter dans cette Ville et à ce que chacun puisse vivre tranquillement sans avoir besoin à chaque fois de devoir être puni.

C'est la question également du stationnement. Nous sommes encore punis parce que nous devons payer pour stationner à Bourg-la-Reine. Moi, je pense qu'on peut faire un stationnement gratuit pour les Réginauburgiens et assurer une circulation correcte dans notre Ville sans fermer toutes les rues, les mettre à sens unique, et en permettant de faire vivre le commerce de proximité. Cela a été dit tout à l'heure, nous avons une difficulté aujourd'hui à faire vivre le commerce de proximité, et il va falloir nous adapter et faire en sorte que Bourg-la-Reine reste dans un environnement bienveillant, respectueux et avec tous les moyens dont nous avons envie de disposer sur une commune, pour que les habitants, les Réginauburgiens, puissent vivre tranquillement.

Voilà mes observations sur ce Débat d'Orientation Budgétaire, que je ne considère pas comme un débat mais comme votre copie imposée, malheureusement, encore et toujours. Et comme Jean LACON, j'espère aussi, parce qu'il n'y a pas de raisons, que nous puissions nous entendre et discuter tous ensemble, quelle que soit notre couleur politique.

**Monsieur le Maire** : Merci pour toutes ces remarques. Je vais donner la parole à Monsieur EL GHARIB pour répondre à un maximum de questions. S'il le faut, je compléterai.

**M. EL GHARIB** : Très bien, nous allons essayer de ne rien oublier parce qu'il y a de la matière, et tant mieux.

Sur l'ensemble, sur toutes les remontées, et je vous remercie tous de toutes ces remontées, vous dites qu'il y a un acte politique, pour beaucoup de l'équipe à gauche de l'échiquier. Par contre, je vais essayer de répondre, bien évidemment, mais je ne vois pas de propositions concrètes. Parce que nous vous amenons des chiffres, et vous ne nous dites rien sur les chiffres. Vous nous dites sur les orientations de l'État et sur les orientations de je ne sais qui. Mais je veux bien, quelque part pour que nous tirions quelque chose du débat, que nous amenions cela au niveau des chiffres. Et vous dites, vous avez le rapport, vous dites ce que vous suggérez. J'ai apprécié la remarque de Daniel RUPP sur la DMT0. Ok, c'est très clair. Mais je vais essayer de répondre à chacun des points autant que possible pour que le débat soit le plus sain pour la discussion.

Je vais commencer avec Monsieur LETTRON sur la DILICO. La DILICO, oui, effectivement, ce sont les autres strates qui vont le payer. Et vous savez que ce qui nous lie, dans le cadre des subventions, que ce soient des subventions de fonctionnement ou des subventions d'investissement, nous avons des contrats. Un contrat, c'est honoré. Je ne vois pas par quel effet plus de DILICO va faire disparaître les engagements contractuels que nous avons avec le Département, la Région etc.

Vous dites que nous avons attendu pour lire tous les programmes des listes, comme si nous ne savions pas réfléchir. Je le prends comme une offense, mais je vais passer. Nous savons réfléchir. Nous sommes une majorité qui tient la municipalité depuis 6 ans, et puis nous sommes des gens plutôt bons, donc nous savons réfléchir.

Sur la désimpermeabilisation versus commerces. Je ne vois pas pourquoi nous devons faire des choix entre ces deux, puisque nous mettons 400 K€ sur le commerce. Vous savez que nous avons fait beaucoup, beaucoup de mises de pied à l'étrier de commerçants à Bourg-la-Reine via notre politique de préemption. Et là, vous nous dites que nous devons choisir entre respirer mieux en circulant dans la Ville, versus les commerces. Nous, nous n'avons pas fait ce choix. Monsieur LETTRON, vous êtes avec moi ou pas ? Je vous réponds.

*(hors micro)*

Ah, d'accord, très bien. Non parce que je vous vois regarder à l'extérieur. Vous me rassurez, vous êtes avec moi ! Non mais très bien. C'était juste pour m'assurer.

Ensuite, vous dites que sur la DGF, il ne fallait pas voter pour le Président. D'accord. Lisez bien le rapport et vous voyez que la plus grosse baisse de la DGF date d'avant le Président actuel.

*(hors micro)*

Peu importe. Donc ce n'est pas lié à un vote national. En tout cas, ce n'est pas notre choix. Et c'est lié effectivement à un autre Président de gauche qui a décidé de baisser la DGF.

*(hors micro)*

Non mais vous voulez que je vous réponde ? Là, j'essaie de répondre.

**Monsieur le Maire :** S'il vous plaît, nous ne vous avons pas interrompu pendant que vous avez fait vos remarques, alors s'il vous plaît, laissez Monsieur EL GHARIB.

**M. EL GHARIB :** Vous avez des souhaits pour une Maison de Seniors, pour une salle des obsèques civiles, etc., ce sont des propositions louables, il se trouve qu'elles ne sont pas aujourd'hui dans notre plan. Probablement, nous pouvons les considérer pour la suite, pourquoi pas.

Sur le logement social, c'est 3 2 F... Non, le logement social qui bénéficie des 200 et quelques euros ?

**Monsieur le Maire :** Cette année, c'est Seqens.

**M. EL GHARIB :** C'est Seqens. Nous ne l'avons pas mis nominativement, mais à qui vont les 200, c'est Seqens.

*(hors micro)*

Non mais pardon, pardon... Très bien, je vais répondre. Mais c'est par projet. C'est par projet !

*(hors micro)*

Non mais très bien. Cela fonctionne par projet et nous répondons aux projets. D'ailleurs, vous voyez bien passer toutes les garanties d'emprunt, etc. Tout cela s'appelle de la contribution de la Ville aux logements sociaux, je suis désolé.

**Monsieur le Maire :** Je rappelle quand même que j'ai fait passer au territoire le maximum de contributions et de constructions de logement social. Aujourd'hui, ils financent beaucoup plus que nous parce que c'est une délibération qui a été prise à Vallée Sud-Grand Paris sur ma proposition. Donc il faudrait additionner tout ceci.

*(hors micro)*

**M. EL GHARIB :** On reviendra, c'est dans la liste.

*(hors micro)*

Non mais nous allons revenir dessus. Nous allons revenir dessus. Je vais répondre, je vais vous répondre dans quelques minutes, ne vous inquiétez pas. Tenez-vous prêt, je vais vous répondre. Ensuite, pour Madame COEUR-JOLY, renoncement justice sociale, DGF maintenue ou en baisse. Je vais essayer de répondre sur les éléments où il y a des éléments de réponse. Ce n'est pas par négligence. Il y a des éléments qui appellent des réponses. La DGF est maintenue au niveau de l'État, mais comme nous sommes considérés comme une commune plus aisée, pour ne pas dire autre chose, quelque part nous subissons de la baisse, nous-mêmes, comparativement au maintien du budget de la DGF au niveau de l'État. Ceci pour explication.

Ensuite, il y a des reproches, mais à la rigueur, vous êtes libre de votre propre jugement, du style écologie vitrines. Nous sommes dans le concret nous, nous décidons, nous faisons. Nous faisons une allée Carnot dont toute la population est contente. Nous faisons la place Condorcet désimperméabilisée. Nous créons un parc. Ce sont des actes très précis. Nous n'allons pas entrer dans des débats dogmatiques. En tout cas, je n'en ai pas les moyens personnellement.

**MME COEUR-JOLY :** Monsieur EL GHARIB, je n'ai vraiment pas compris. Vous avez dit elle a baissé la DGF au niveau de l'État...

**M. EL GHARIB :** Non, la DGF est supposée maintenue...

**MME COEUR-JOLY :** Maintenue, et elle a baissé pour nous.

**M. EL GHARIB :** Maintenue au niveau de l'État. Mais la conséquence pour Bourg-la-Reine, c'est qu'elle est baissée...

**MME COEUR-JOLY :** Est-ce que c'est une question de péréquation ? Nous ne comprenons pas pourquoi. Dites-nous simplement quelle est la raison qui fait que pour la commune elle baisse.

**M. EL GHARIB :** C'est toujours en considération par rapport à nos ressources. Je n'ai pas l'équation, honnêtement.

**MME COEUR-JOLY :** C'est-à-dire que vous avez un chiffre qui vous est imposé sans...

**M. EL GHARIB :** Qui nous tombe.

**MME COEUR-JOLY :** ... sans savoir ?

**M. EL GHARIB :** Et puis je ne suis jamais allé le contester d'ailleurs au passage.

**MME COEUR-JOLY :** Là, je ne parle même pas de contestation, j'essaie de comprendre si c'est lié à un système de péréquation...

**M. EL GHARIB :** Je n'ai pas le calcul exact.

**MME COEUR-JOLY :** D'accord.

**M. EL GHARIB :** Je vous le dis de façon très claire. En tout cas, mais c'est un constat, c'est qu'à chaque fois, l'État maintient la DGF, nous, nous accusons une baisse. Sur l'investissement social. Vous voyez, ce n'était pas loin. J'y arrive.

**M. BONAZZI :** Vous avez dit les « sujets environnementaux, nous ne parlons pas de dogmatisme, nous faisons des faits ». Moi, je vous parle de chiffres, de chiffres avant, après, et d'objectifs...

**M. EL GHARIB :** Je vais revenir à vos propos après.

**M. BONAZZI** : Et le mot « dogmatique », évitez, s'il vous plaît.

**M. EL GHARIB** : Parce qu'il y a écologie de vitrines, c'est ce que j'ai entendu, je réponds à ceci. Je suis désolé. Je vais y arriver.

Sur le social, il y a 380 K€ pour le CCAS. Il y a une remarque qui a été faite sur le personnel tout à l'heure et je vais revenir dessus quand le temps sera venu. Cette année, nous allons maintenir notre personnel à effectif constant. Le seul qui va profiter de réallocation, je ne dis pas augmentation des effectifs, je dis réallocation d'effectifs, c'est le social. C'est en cours de réflexion, je ne peux pas le dire aujourd'hui, mais c'est le seul qui va profiter quelque part de possibles réallocations dans le budget actuel. C'est-à-dire nous n'augmentons pas notre effectif au sein de la Ville, ok ? Donc je vous le dis puisque ce n'est pas dit dans le rapport.

Après, il y a une question, pourquoi 380 et 400. Parce que vous concentrez, peut-être à tort ou à raison, je vais dire à tort mais ne le prenez pas mal. C'est que l'action sociale de la Ville ne se résume pas au CCAS. L'action sociale, il y a les associations que nous finançons, il y a le personnel de la Ville que nous finançons et qui travaille dans le social, etc. Nous n'avons pas fait un cube à 36 entrées pour dire le budget social me donne ceci, je n'ai pas ce cube. Nous avons eu ce débat par le passé. Je n'ai pas un super cube qui me dit... Mais comme cela, à vue de nez, je dirais que nous dépensons autour de 1 million d'euros autour du social. Ne me prenez pas à la lettre, recalculez et faites le cube. Et si vous faites le cube, revenez me voir et nous le mettrons à profit. Mais en tout cas, ce qui est clair, aujourd'hui vous faites la concentration que l'action sociale de la Ville se concentre sur le CCAS, or c'est faux. C'est faux. Monsieur DEL me dit 400 versus 380. En fait, la réponse n'est pas cela, je suis désolé.

*(hors micro)*

Non mais j'ai présenté parce que vous dites que le CCAS est égal le social. Le CCAS n'est pas égal exclusivement le social, c'est tout.

Après, sur la démocratie participative. Nous avons eu ce débat par le passé. C'est sympa, nous pouvons mettre 1 million. Moi, personnellement, je mettrais même 2 millions. Mais le monsieur qui tient le budget participatif, il est là. Il n'a pas de candidat pour plus que 150 K€. Il n'a pas cela. Je suis désolé. Nous faisons avec ce que nous avons sur le terrain, nous faisons des appels à projet, etc. et nous ne remplissons pas les 150 K€. Donc sur ce sujet-là, je suis désolé, c'est la réalité. Et puis nous sommes obligés de l'accepter, nous faisons avec et nous le faisons volontairement parce que les gens sont contents du budget participatif. Sondez les gens, les gens sont contents. J'en ai 2-3 projets dans mon quartier et ils me reviennent, ils sont tous contents.

Je ne sais pas pourquoi Madame COEUR-JOLY a parlé du simulacre Condorcet. Ah, simulacre de concertation, ok. Je vais passer, là nous dépassons l'orientation budgétaire. De toute façon, nous savons que nous sommes accusés d'être autoritaires. *(hors micro)* Nous allons dire que nous allons l'assumer. Il faut bien des gens qui décident, je suis désolé. Et il se trouve que nous décidons. Après avoir consulté tout le monde, mais nous décidons à la fin.

*(protestations dans la salle)*

**M. DEL** : Ce n'est pas moi qui ai commencé mon exposé en disant : « orientations prise par la majorité pendant son mandat ». C'est votre propos, je l'ai mis entre guillemets.

**M. EL GHARIB** : Je reviendrai sur votre point.

**M. DEL** : Ce n'est pas mon point, c'est votre propos.

**M. EL GHARIB** : Pour la simplicité du débat, s'il vous plaît, écoutez-moi. Et s'il y a des compléments, je vous laisserai.

Sur la sécurité. Nous n'allons pas nous satisfaire, mais il se trouve que les chiffres nous donnent raison aujourd'hui. C'est vrai qu'un cambriolage est un drame pour la personne qui le subit, et j'en ai subi et c'était un drame. Il se trouve que les études montrent que notre Ville est la 4<sup>ème</sup> « meilleure »

de la sécurité du Département. Et il se trouve que l'année dernière, nos cambriolages ont baissé de 41 % sur la Ville. Ce sont les chiffres. J'en conviens qu'un cambriolage est un drame pour la personne, donc il ne faut pas dire que nous nous donnons satisfaction. Nous constatons les chiffres et c'est la situation actuelle sur la Ville.

Ensuite, si les compétences judiciaires à la PM seront étendues selon l'État. Nous allons attendre le vote, si vous permettez, nous déciderons le moment venu si nous étendons ou pas. Ce que je souhaite dire par contre, c'est que la PM, la police municipale, cela fait quelque temps que je suis là, c'est la première fois que nous avons un effectif complet de 13 policiers municipaux. Et c'est grâce à quoi ? C'est grâce à beaucoup d'éléments : qu'ils sont armés, mais surtout que nous les payons bien. Ce sont des choses factuelles sur lesquelles nous avons agi, comme nous avons agi d'ailleurs pour le personnel des crèches, et vous étiez là quand nous avons voté ces éléments-là. Nous avons augmenté le personnel de crèche de 1 200 € pour 80 personnels de crèche parce que ce sont des zones de tension en recrutement. Et c'est cela le sens du service que nous souhaitons pour la Ville, c'est-à-dire agir directement parce qu'il y a du personnel derrière, cela ne se fait pas en claquant des doigts.

Ensuite, vous dites que nous sommes sur le diktat de l'austérité, je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas d'accord parce que nous ne sommes pas austères, nous sommes justes. Nous sommes dans un budget qui est dosé pour rendre les services attendus par les citoyens, tout en maîtrisant nos dépenses. C'est la discipline budgétaire qui est suivie et sur laquelle nous sommes. Après, on peut être critiqué tout à droite que nous sommes en sur-dépenses, mais je vais répondre sur les sur-dépenses, mais pour répondre à votre point particulier, nous sommes sur un budget juste parce que nous rendons les services à la population à la hauteur attendue. Et les exemples que je viens de donner sur le personnel de crèche et la police municipale sont assez démonstratifs.

Ensuite, Monsieur DEL, sur la sémantique. Nous ne cherchons pas à gruger le Conseil Municipal. C'est clair et net. Nous sommes là, ce sont des rapports complets, et je remercie Monsieur SABEUR parce qu'il fait un travail remarquable pour documenter tout cela. À nouveau, merci à lui et à son service pour ce travail.

L'orientation budgétaire telle que nous l'attendons, c'est que vous nous disiez à un moment donné « vous en avez mis trop ici, vous ne mettez pas assez ici etc. », nous sommes à l'écoute. C'est cela le Débat d'Orientation Budgétaire. Et nous voulons bien les prendre. Mais des critiques à 10 000 pieds, honnêtement... Nous voulons bien l'entendre, nous y répondons, mais nous ne pouvons rien y faire. La conséquence ne peut pas nous aider à quoi que ce soit.

**M. DEL :** C'est ce que j'ai fait.

**M. EL GHARIB :** Considérez que les orientations budgétaires sont des orientations. Parce qu'il y a une accusation que vous dites, et d'autres, que cela descend et cela ne remonte pas etc. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire. Si vous revenez vers moi et vous me dites « X, Y, Z etc. », nous sommes à l'écoute. D'ailleurs, nous étions à l'écoute sur la DMTO l'année dernière. Preuve, Monsieur RUPP l'a encore recitée. Donc nous ne pouvons pas faire mieux.

Ensuite, 400 K€ sur le numérique et double le budget social, j'ai répondu donc je ne vais pas revenir dessus.

18 février, pourquoi nous décidons le 18 février, nous sommes désolés d'être au travail, nous n'y pouvons rien, nous sommes toujours au travail. Je ne peux rien dire. Si ça tombe maintenant... Je m'excuse au nom de la majorité, nous sommes au travail.

**M. DEL :** Non mais, cette dépense va s'affecter à quel projet, à quel programme ? Nous ne le voyons pas dans votre orientation budgétaire. Cela va servir à quoi ?

**M. EL GHARIB :** Il y aura un temps du budget. L'impact sur le budget de cette étude n'est pas à l'échelle des chiffres que je vous ai montrés aujourd'hui, c'est tout ce que je peux vous dire.

Après, sur la politique emprunt remboursement. Cela s'appelle du débat aussi. Et si vous avez un

avis, donnez-le. Est-ce que vous avez un avis pour un désendettement global, pour des raisons que j'ai évoquées nous avons été empêchés de faire rentrer l'argent de Faïencerie. Donc l'argent est maintenant là. Si vous avez un avis à donner sur cela, donnez-le, nous sommes à l'écoute.

**M. RUPP** : Mais présentez-nous l'étude, nous n'avons pas l'étude ! Vous avez confié une étude sur cela. Nous n'avons pas l'étude.

**M. EL GHARIB** : Monsieur, calmez-vous, je reviendrai sur votre remarque plus tard. Si vous avez des remarques, puisque Monsieur DEL a évoqué le point, si vous avez des remarques, dites-le-nous et nous en tiendrons compte. Si vous êtes pour un désendettement immédiat, dites-le. Et si vous êtes pour un désendettement progressif, dites-le et nous en tiendrons compte.

**M. BONAZZI** : Accessoirement, ce n'est pas obligatoirement blanc ou noir.

**M. EL GHARIB** : Il y a une remarque je n'ai pas apprécié, et je demande à Monsieur LETTRON de la clarifier. Cela veut dire quoi « business is business » ?

*(hors micro)*

Vous avez dit à ce moment-là « business is business », cela veut dire quoi ?

**M. LETTRON** : Cela veut dire que quand on place l'argent public, cela n'a pas de sens. Le rôle d'une commune, ce n'est pas de faire des affaires. Le rôle d'une commune, c'est d'emprunter pour faire des investissements et puis de rembourser la dette le plus vite possible. Ce n'est pas une entreprise. Là, nous ne sommes pas dans un système où nous allons faire du fric avec l'argent public et nous allons prêter à des gens plus malheureux qui vont payer plus d'intérêts etc. C'est cela « business is business ». Quand nous sommes élus, nous ne sommes pas élus pour gérer une entreprise, nous sommes élus pour gérer une collectivité.

Et j'en profite pour dire un truc que j'ai oublié de vous dire tout à l'heure sur renaturer le boulevard Carnot, c'est 100 000 € les 100 mètres, donc ce sont 400 000 € que vous n'avez pas dits. Plus, supprimer le stationnement. Et vous savez que quand il y a le marché le mercredi et le samedi, il y a des bagnoles partout parce que vous avez supprimé beaucoup trop de places de stationnement.

**M. EL GHARIB** : Ok. Je vous remercie pour la clarification et je suis désolé parce que j'avoue que je l'ai un peu mal pris le « business is business ».

**M. LETTRON** : Expliquez-moi pourquoi.

**M. EL GHARIB** : Non, c'est bon, c'est clair. Et je vous remercie pour la clarification.

Ce dont nous parlons, et l'étude financière nous le montrera quand elle sera faite, je suis désolé elle n'est pas faite, elle nous montrera ce qui est le plus optimal pour la Ville, de payer des remboursements anticipés de la dette ou, à la place, placer cet argent auprès de France Trésor. Ce n'est pas le placer dans les marchés financiers, c'est auprès de France Trésor qui nous rendra des intérêts le temps d'un désendettement progressif de la Ville. Ce sont les deux choix aujourd'hui qui se posent devant nous. Je me sentais obligé d'en faire état ici bien évidemment, mais nous n'allons pas spéculer avec l'argent de la Ville sur le marché financier, ce n'est pas cela. J'espère que c'est clair.

*(hors micro)*

Je suis désolé, mais nous n'avons jamais caché quoi que ce soit. Pardon, excusez-moi, quand les choses sont prêtes...

**MME COEUR-JOLY** : Nous n'avons pas dit que vous cachiez quelque chose. Là, ce que vous dites, que c'est clair, nous n'avons pas les éléments pour participer...

**M. EL GHARIB** : Si l'étude n'est pas faite, le choix n'est pas fait, c'est tout.

**MME COEUR-JOLY (*hors micro*)** : Vous nous demandez quelle est la position que nous aurions sur la dette. Si nous n'avons pas les éléments sur les conditions notamment... (*inaudible*)

**M. EL GHARIB** : Madame, ce n'est pas ce que je vous demande.

**M. DEL** : Moi, j'ai des éléments de réponse et de compléments de question. Cet emprunt, si je m'en rappelle bien, mais je me trompe peut-être, il avait été contracté parce que vous nous aviez expliqué qu'il y a des vilains Réginauburgiens, dont certains sont dans cette salle, qui ont attaqué un projet à la Faïencerie et qui fait que l'argent de la Cogedim n'est pas rentré assez vite et qu'il avait fallu prendre un emprunt pour couvrir cet argent qui n'est pas arrivé assez vite. C'est le point 1.

Je suis désolé, si dans ces circonstances-là je dois contracter un emprunt un peu en urgence parce que les fonds ne sont pas arrivés à cause de mauvais Réginauburgiens qui portent plainte comme c'est leur droit, je suis désolé ; quand je contracte un emprunt qui, à l'évidence, parce qu'un jour quand même je pense que j'aurai raison, je vendrai effectivement les terrains à la Cogedim, donc ce sera un emprunt sur du court terme, je ne signe pas un emprunt où, si je dois rembourser, je dois payer des pénalités pour remboursement anticipé.

Parce que moi, j'ai toujours appris, j'ai fait un peu d'économie, vous n'arriverez pas à me faire croire que c'est à un moment, sauf si on a négocié un mauvais contrat d'emprunt, c'est plus intéressant d'emprunter et de placer l'argent que de rembourser. Cela, je n'y crois pas. Ou alors, nous avons signé un mauvais contrat d'emprunt.

**M. EL GHARIB** : Ok. Nous allons refaire la genèse de cette histoire parce que vous dites « le vilain Réginauburgien »...

**M. DEL (*hors micro*)** : C'est que vous disiez.

**M. EL GHARIB** : Non, non, non, non...

**M. DEL** : Vous aviez dit que c'était à cause des gens... (*hors micro*)

**M. EL GHARIB** : Ok, c'est bon, je vous ai laissé parler quand même.

**Monsieur le Maire** : Monsieur EL GHARIB va vous répondre.

**M. EL GHARIB** : Je vous ai laissé parler, vous me laissez donner la réponse.

Donc qu'est-ce qui s'est passé ? Si on refait le film, s'il vous plaît, suivez-moi. Il y a un Réginauburgien qui a fait des recours qui ont pris 2 ans. C'est quelqu'un de votre camp qui habite dans le quartier, qui a fait un recours contre le permis de construire et qui a retardé toute transaction pendant 2 ans. Je ne fais pas référence à ce recours. C'est un recours contre le permis de construire et il est ce qu'il est, et il a été débouté tout simplement pour des raisons diverses et variées, je ne vais pas entrer dans le détail, mais en tout cas il était mal construit et cela nous a fait perdre 2 ans quand même dans cette affaire. Mais ce n'est pas grave, ce n'est pas à ceci que je fais référence. Je vais continuer.

Au mois d'avril, vous savez que nous avons voté, avec des gens qui sont dans cette salle, qui ont voté pour le projet Faïencerie, et voté pour son financement également. Au mois d'avril, nous avons voté pour la reprogrammation et pour la vente de la parcelle du terrain qui nous a apporté les 12,7 millions qui étaient attendus pour le financement. Or, ces 12,7 millions devaient entrer au mois de juillet. Donc c'est normal, il y a 35 millions d'euros d'investissement sur Faïencerie, et mon rôle, et le rôle de la Direction financière, c'est de gérer juste. Ce n'est pas d'accumuler des millions, emprunter des millions. Quelqu'un m'a dit « pourquoi vous ne faites pas des provisions ? ». Franchement, je ne vais pas faire référence à la personne parce que c'est quelqu'un qui ne connaît pas grand-chose à la finance publique et qui vient me donner des leçons. Mais ce n'est pas grave.

Je reviens sur la séquence. La séquence, c'est qu'au mois de juillet, il y a un recours de l'opposition, pas vous, l'autre opposition, contre la décision du Conseil Municipal de vendre le terrain. Et c'est

cette décision qui nous oblige à emprunter au mois d'août et à emprunter à nouveau au mois de novembre, 3 millions et 3 millions. Ce sont les faits.

Donc ce n'est pas le vilain réginaburgien, etc. Et le recours en question, c'était fondé sur quoi ? Sur l'absence d'un document dans le Conseil Municipal. Et le document n'était pas obligatoire puisque tous les éléments essentiels étaient intégrés dans le Conseil en question. Les éléments essentiels, c'est-à-dire ce sur quoi nous avons voté des dizaines de fois dans cette enceinte et personne n'a levé le doigt. Et tout d'un coup, c'était légitime de lever le doigt et de faire carrément un recours auprès du tribunal administratif. C'est à cela que je fais référence. Et il y a 6 millions de plus entre le mois d'août et le mois de décembre. Ce n'est pas le vilain réginaburgien.

**M. LETTRON :** ... vous avez lancé les travaux parce que vous vouliez que ce soit terminé avant les élections et vous n'en aviez rien à foutre des recours. C'est cela la vérité ! *(hors micro)*

**M. EL GHARIB :** Monsieur LETTRON, calmez-vous un peu.

**M. LETTRON :** *(hors micro)*

**M. EL GHARIB :** Pour Monsieur LETTRON et pour ceux qui veulent l'entendre, le chantier Faïencerie... S'il vous plaît. Le chantier Faïencerie a été livré en temps et en heure, même pas un mois de retard. Attendez, je vous ai laissé parler, vous me laissez parler. Quand nous faisons des projets et nous sommes dans les temps, vous nous reprochez que nous sommes guidés par les élections. C'est franchement hors sujet.

**M. LETTRON *(hors micro)* :** Ce n'est pas vrai.

**M. EL GHARIB :** Mais vous êtes hors sujet.

**M. LETTRON :** *(hors micro)*

**M. EL GHARIB :** Nous n'avons pas le fric. Mais vous plaisantez ? Vous plaisantez qu'il fallait avoir dans les caisses 35 millions d'euros prêts à être payés comme ceci ? Je ne suis pas prêt demain à vous donner la gestion de la Ville.

**M. LETTRON *(hors micro)* :** Ce n'est pas sur vous que je compte.

*(applaudissements)*

**M. EL GHARIB :** Comptez sur ceux qui vous entendent dire cela.

Ensuite, Madame BROUTIN. On a le VEFA de la crèche Faïencerie. Et la destination de la crèche, est-ce que c'est public ou privé, pas que je sache que ce soit décidé à ce stade.

**Monsieur le Maire :** Nous avons dit que c'était public justement parce que nous en avons besoin rapidement pour les travaux de la crèche Hoffmann. Un certain nombre d'enfants iront dans cette crèche dans un premier temps, et ensuite nous la conserverons.

**M. EL GHARIB :** Pardon, je suis désolé, donc c'est public. Donc c'est répondu.

*(hors micro)*

Nous allons revenir dessus. Tu veux apporter un complément ?

**Monsieur le Maire :** Bien sûr que je veux bien répondre. Il faut savoir que nous avons fermé la crèche Leclerc, oui, effectivement, que la crèche, la deuxième crèche Rosiers, je l'ai déjà dit souvent, n'a pas été construite parce qu'elle avait un prix exorbitant ramené au berceau. D'ailleurs, la crèche, c'est le bon exemple, effectivement la crèche qui va aller maintenant à nouveau sur Leclerc, le prix du berceau construit sera moitié moins cher à peu près que ce que cela aurait coûté sur la crèche des

Rosiers. C'est une chose.

Ensuite, pendant ce temps-là, nous avons maintenu le nombre de berceaux, simplement parce que les crèches que nous avions n'étaient pas au maximum. Et pourquoi elles n'étaient pas au maximum ? Essentiellement parce qu'il n'y avait pas le personnel nécessaire, comme dans toutes les communes. Aujourd'hui, nous y arrivons parce que, comme les agents de police, nous avons considérablement augmenté la rémunération des agents des crèches.

*(hors micro)*

Mais ce n'était pas tout à fait possible au Plessis. Cela a été accepté par le Gouvernement. Nous ne pouvons pas mettre n'importe quel salaire. Tous les salaires sont encadrés. Et une possibilité, nous l'avons saisie dès qu'elle a été ouverte.

La crèche Hoffmann, nous n'avons pas encore le programme, cela va se faire. Nous avons dit tout à l'heure que nous allions faire les études, mais très probablement, contrairement à l'école Faïencerie où nous avons maintenu les écoles sur place, nous ne pourrions pas maintenir tous les berceaux sur place à cause du bruit etc., à côté d'un dortoir c'est un peu plus compliqué. Donc un certain nombre de berceaux devront aller dès que possible sur Faïencerie, et puis ensuite nous reconstruirons effectivement une école Hoffmann, dont il faut optimiser aussi aujourd'hui le nombre de berceaux en fonction des demandes. Madame COURTOIS va rappeler combien de familles sont au final satisfaites aujourd'hui.

**MME COURTOIS :** Je dirais qu'actuellement, vous avez 65 %, c'est-à-dire que quasiment 2 familles sur 3 qui ont fait une demande de place en crèche l'obtiennent. Il y avait eu un petit article qui était paru dans un des journaux, qui donnait ce taux de satisfaction sur une évolution sur les 3 ou 4 dernières années.

Mais sur beaucoup de communes, la grosse problématique, c'était d'avoir des berceaux vides, faute de personnel, que ce soit à Paris, que ce soit dans beaucoup de communes, c'est une vraie problématique. La dernière commission, on m'a posé la question « est-ce que maintenant tous les berceaux sont remplis ? ». Malheureusement, j'ai été obligée de dire que non, même aujourd'hui tous les berceaux ne sont pas occupés. Mais nous commençons à avoir un bien meilleur taux de remplissage que dans le passé.

Et effectivement, nous avons toujours voulu aussi conserver la qualité avant tout dans nos structures, c'est-à-dire que nous avons un bon taux d'encadrement par rapport au nombre d'enfants. Nous n'avons pas fait le choix d'entasser des enfants et de mettre plus d'enfants à personnel constant, cela n'a pas été notre choix. Et lorsque nous faisons toutes les enquêtes de satisfaction des familles, elles sont contentes parce que justement nous avons fait ce choix de la petite enfance, nous avons fait le choix du partenariat avec la médiathèque, etc., pour le bien des enfants, et les familles nous sont reconnaissantes de maintenir cette qualité.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame COURTOIS.

**M. EL GHARIB :** Merci. Restons quand même un peu sur les aspects Débat d'Orientation Budgétaire pour la suite.

Ensuite, il y a une remarque sur les dépenses du personnel, que nous sommes « inférieurs » aux autres villes. C'est juste, cela a été remarqué par le rapport CRC qui a été cité par Madame ANDRIEU tout à l'heure. Dans notre philosophie, nous considérons que le service est rendu par la qualité et la qualification du personnel et pas par le nombre. Et c'est fondamental. C'est pour cela, vous comprenez, que nous avons augmenté sensiblement le personnel des crèches justement. 1 200 €, ce n'est pas rien, nous l'avons voté ici, justement parce que nous privilégions quelque part les qualifications sur le nombre de personnel. Idem pour la police municipale. C'est notre philosophie, c'est ce qui fait notre différence d'ailleurs sur le mode de gestion.

**MME COEUR-JOLY :** Vous ne retenez dans ce que nous disons que ce qui vous arrange... *(hors micro)*

**M. EL GHARIB :** En tout cas, sachez que nous, notre orientation, elle est plutôt de privilégier la

qualification, la qualité sur la quantité.

**MME COEUR-JOLY** : Je voudrais bien l'organigramme, avec le niveau de qualification... (*hors micro*)

**M. EL GHARIB** : Ok, noté. Je ne l'ai pas ici ce soir.

Ensuite, il y a une remarque sur les cabinets de consultants. Honnêtement, je n'ai pas vu des tonnes de cabinets de consultants à gauche à droite...

**M. DEL** : Vous n'assistez pas souvent à la Commission des Appels d'Offres.

**M. EL GHARIB** : Je trouve que l'accusation est un peu déplacée. C'est bon là !

Ensuite, sur le budget CCAS versus budget social, j'ai déjà répondu.

Et sur la question de l'association Colisée, je pense que cela peut faire l'objet de discussion séparée, ce n'est pas dans le grande de cette orientation budgétaire.

Monsieur BONAZZI, vous parlez de politique environnementale, biodiversité etc. Sincèrement, je n'ai pas la qualification pour répondre à ces points-là.

Par contre, en même temps vous critiquez une panne de chauffage sur Faïencerie qui n'a plus rien à voir avec le 10 000 pieds de politique environnementale. Vous dites qu'il y a eu une panne à Faïencerie liée aux aspects d'environnement. C'est une panne. C'est une école qui a été construite en 17 mois et nous avons une seule panne en 2 mois.

**M. BONAZZI** : Si vous aviez bien écouté, je vous ai justement dit que ce n'est pas cela que je reprochais.

Par ailleurs, sur la politique environnementale, une politique qui s'intitule environnement, il ne serait pas idiot que vous ayez quelques notions quand même.

Troisièmement, je voudrais dire au public aussi que nous n'avons jamais vu dans cette salle, parce que d'habitude il n'y a jamais de public pour une bonne raison, c'est qu'il ne s'y passe rien, et aujourd'hui, par miracle, il y a un dialogue et vous nous laissez parler. Je veux juste pointer le fait que nous n'avons jamais vu ça ici. Il n'y a pas de hasard je pense.

**M. EL GHARIB** : Encore une accusation non fondée.

Ensuite, nous nous accrochons à la géothermie. Nous nous accrochons parce que nous n'avons pas de gisement sous Bourg-la-Reine, tout simplement, nous ne pouvons pas construire notre propre projet, tout simplement.

(*hors micro*)

Il y a Cachan, il y a Antony et il y a Fontenay. Donc nous nous accrochons à des projets, et c'est normal, nous sommes une ville de 2 km<sup>2</sup>. Donc 2 km<sup>2</sup>, allez chercher le gisement qui va bien et sur lequel nous pouvons puiser, et vous ne le trouverez pas. Sans parler de la superficie de terrain pour creuser un forage, et allez la chercher également, je ne sais pas la trouver moi.

**M. BONAZZI** : Excusez-moi mais les chiffres ont été aussi donnés dans cette enceinte, nous les avons à Faïencerie. Et quant à l'eau chaude, elle est dans le Dogger, elle est en dessous de nous, comme elle est à Cachan. Si elle est dans toutes les communes autour, elle est exactement sous Bourg-la-Reine aussi. Simplement, cela n'a jamais été envisagé par la Mairie et donc nous ramassons les miettes.

**Monsieur le Maire** : Vous avez raison, il y a de l'eau dans le Dogger à 1 700 mètres de profondeur, c'est à peu près pareil partout. Seulement, pour créer un puits, il faut aussi avoir une gélule, qu'on puise dans une gélule, il faut nous réserver une gélule. Une gélule fait 1,8 km à 2 km de long sur 1 km de large. Cela n'existe pas à Bourg-la-Reine. En plus, d'autres précurseurs, notamment Cachan, puisent de l'eau sur notre territoire. Mais nous ne sommes pas propriétaires de notre territoire, donc nous nous accrochons aujourd'hui à Fontenay parce que c'est facile. Nous allons nous accrocher bientôt à Antony, et peut-être à Cachan. En tout cas, nous créons d'abord un système, un réseau de

chaleur et nous mettrons des connecteurs et il y a de la chaleur qui viendra de 2 ou 3 endroits. Voilà ce que nous faisons.

*(hors micro)*

Nous sommes les derniers mais qu'est-ce que cela veut dire ? Qui est premier ? Aujourd'hui, Fontenay n'a rien, Sceaux n'a rien, Antony a très peu de choses. Au sud, Cachan, oui, mais cela a été fait il y a 25 ans. Il y a 25 ans, la Ville a peut-être décidé d'accepter qu'ils puissent mettre une gélule sur Fontenay ; oui, ils ont dû l'accepter, c'est exact.

*(hors micro)*

Cela ne fonctionne absolument pas, on ne peut pas faire de la chaleur urbaine avec cela, c'est tout.

*(hors micro)*

Vous savez, ce n'est pas très efficace aujourd'hui. Nous n'allons pas rentrer dans ce débat, mais sur la médiathèque, ce n'est pas très efficace.

**M. EL GHARIB :** Ensuite, Monsieur BONAZZI, vous faites un certain nombre de constats d'absence dans le rapport, sur la pointe de la gare, sur le terrain à côté de Pierre Loti, etc., tout simplement parce qu'il n'y a pas encore de projet. Je n'ai pas grand-chose à dire de plus sur le sujet.

*(hors micro : pourquoi vous préemptez alors ?)*

**Monsieur le Maire :** Nous préemptons simplement cette parcelle-là, tout simplement parce que nous n'avons plus aucune réserve foncière. Nous ne savons pas obligatoirement ce que nous allons en faire. Nous avons déjà des projets quand même depuis, nous commençons à y travailler, mais nous n'avons plus de réserve foncière. Nous préparons l'avenir. À un moment donné, il faut avoir des réserves foncières, il y a des choses qui peuvent nous tomber dessus. C'est tout.

*(hors micro)*

Non, nous avons zéro réserve foncière. À un moment donné, nous aurons peut-être besoin d'une école, nous aurons peut-être besoin d'un équipement sportif quelconque. Il nous faut quelque chose. Vous savez comme moi, ce sont des temps longs pour avoir des réserves foncières. Là, il y avait une possibilité, nous le faisons pour cela. Je dois vous dire qu'actuellement, nous réfléchissons à un ensemble social sur une partie de ce terrain. Nous avons des contacts avec une association à ce niveau-là, des contacts relativement avancés.

**M. EL GHARIB :** S'il vous plaît, nous allons reprendre.

Sur la remarque de Monsieur LACOIN, à nouveau je pense que le Débat d'Orientation Budgétaire...

**M. BONAZZI :** Excusez-moi mais j'avais quand même dit au moins une autre chose. Vous nous présentez sur la dette, c'est soit blanc soit noir sur le sujet que vous avez présenté. D'abord, comme cette dette effectivement a été contractée il y a plusieurs mois, que l'étude commence aujourd'hui, je pense qu'en quelques mois elle aurait pu être finie. Quand elle a commencé, vous saviez, comme a dit André tout à l'heure, qu'elle allait s'éteindre au moment où la Cogedim allait verser...

**M. EL GHARIB :** Attendez, excusez-moi...

**M. BONAZZI :** Je finis, je finis...

**M. EL GHARIB :** La transaction Faïencerie n'a pas été contractée. Je viens de refaire le film pour éviter trop de débat. Nous avons contracté une dette, 3 millions d'euros, au mois d'août, plein mois d'août. Une deuxième dette au mois de novembre, 3 millions d'euros. La transaction de Faïencerie a été signée courant décembre et l'argent de Faïencerie, le dernier argent de Faïencerie est encore sur le compte du notaire à l'heure où nous parlons. Donc l'argent arrive encore. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse l'étude... Je vais vous dire une chose, il y avait un risque encore que cette histoire se prolonge, et tout le monde le sait. D'ailleurs, ceux qui ont fait le recours le savent aussi, que cette histoire aurait pu se prolonger. Donc nous faisons des études sur quoi ? Honnêtement, il faut juste

regarder la situation dans laquelle nous sommes. Et les études maintenant, elles peuvent être faites parce que l'argent est définitivement là. Parce que nous savons qu'il est sur le compte du notaire.

**M. BONAZZI :** Je répète, j'ai écouté le film, même deux fois, je le connaissais déjà. Quand vous avez contracté ces dettes en deux étapes, vous saviez qu'elles étaient relativement de court terme. Ok, la justice peut être longue, mais vous le saviez.

**M. EL GHARIB :** Non.

**M. BONAZZI :** Je finis, s'il vous plaît. Si. Vous comptiez, vous escomptiez pour le moins qu'un jour ces bâtiments, ce foncier serait vendu et que donc vous pourriez potentiellement effacer cette dette ; premièrement. Donc l'étude aurait pu commencer avant, même si elle avait quelques variables qui n'étaient pas ajustées.

Deuxièmement, surtout, vous nous présentez là, il y a deux options qui sont soit nous rendons tout, soit nous gardons tout. Ce ne sont évidemment pas les deux seules options, il y a tout l'arc-en-ciel entre les deux. Et après, effectivement, c'est une affaire de taux, de conjoncture. Et, je finis, ce ne sont pas juste les taux et les conjonctures qui vont vous faire décider, c'est, si nous gardons l'argent, nous faisons quoi avec ? C'est exactement le sujet d'un DOB ou d'un ROB, et c'est cela qui n'est pas dit. Tout à l'heure, la seule chose que vous ayez dites, c'est « en 2026, nous ne prendrons pas de nouvel emprunt ». C'est un point. Mais enfin, la durée de vie des emprunts, si on les conservait, elle est plus longue. Donc la question, c'est est-ce qu'il y a un projet intéressant pour la Ville, c'est ceci qui devrait être posé, qui justifierait d'aller dans un sens ou dans l'autre ? Et encore une fois, ce n'est pas blanc ou noir.

**M. EL GHARIB :** Aujourd'hui, l'étude n'est pas faite. Je fais état des deux extrêmes. Je vous dis quelles sont les options qui sont devant nous. Et ce n'est pas dit que nous ne choisirons pas une option intermédiaire, entre les deux. Nous en ferons état ici, nous prendrons une décision. Par contre, vous avez dit des choses qui ne sont pas très justes, je suis désolé. Vous dites que vous saviez que dans 2 mois, ce serait terminé. Cette affaire aurait pu durer 24 mois.

**M. BONAZZI :** Mon verbe, c'était « vous escomptiez ».

**M. EL GHARIB :** Mais je ne peux pas escompter, l'argent est dur. Vous l'avez ou vous ne l'avez pas, je ne peux pas escompter. Soit je l'ai, soit je ne l'ai pas.

**M. BONAZZI :** C'est « escompter » au sens financier du terme. Vous escomptiez, vous espériez, si vous préférez.

**M. EL GHARIB :** Les chiffres sont durs. Soit l'argent est là, soit il n'est pas là. L'argent n'était pas là, et c'est ce qui s'est passé. L'espérance, nous ne savions pas où aller, tout dépendait de la durée de traitement et des décisions sur les recours.

Revenons sur le point de Monsieur LACOIN. Monsieur LACOIN, nous sommes heureux de tout débat. Et le débat a lieu, il va durer. Je suis désolé, mais j'essaie de répondre point par point, et je ne peux pas faire mieux. Donc je suis désolé si c'est perçu différemment, mais nous ne pouvons pas faire mieux, je suis désolé.

Passons à Monsieur RUPP. Pour Monsieur RUPP, le Rapport d'Orientation Budgétaire a été modifié, il y avait un autre Débat d'Orientation Budgétaire, un autre rapport avant le passage de la CRC, et il y a un nouveau format de Rapport d'Orientation Budgétaire après le passage de la CRC. Et à nouveau, je remercie la Direction financière puisque c'était une recommandation de la CRC et nous avons amélioré, et heureusement que nous pouvons améliorer des choses. Nous avons modifié le Rapport d'Orientation Budgétaire dans cette direction-là. Nous ne présentons pas un budget, nous présentons les grandes lignes qui font les orientations budgétaires dans le cadre de ce Rapport d'Orientation Budgétaire ou Débat d'Orientation Budgétaire. Donc le reproche de dire qu'on ne peut

pas calculer, nous vous donnons les éléments. Et l'idée n'est pas de recalculer derrière nous, parce que nous-mêmes, nous n'avons pas encore fait les calculs. Donc je ne vois pas ce qui est attendu. Ensuite, est-ce que la Ville doit emprunter ou pas, c'est dit clairement que la Ville n'empruntera pas. Nous venons de débattre comment placer les disponibilités financières, donc nous n'allons pas emprunter en 2026. La réponse est déjà dans le rapport.

Sur les frais de personnel. Je pense que vous vous trompez d'année, Monsieur RUPP, parce que 0,9 %, c'est l'indice de prix à la consommation pour l'année en question, et je pense que vous devez faire référence à l'inflation de 1,3 % sur l'année en cours. Donc j'ai l'impression que nous ne parlons pas des mêmes chiffres. En tout cas, notre référence, et peut-être que nous avons fait une erreur, je ne sais pas, mais notre référence, c'est l'indice de prix à la consommation qui est de 0,9 % sur notre hypothèse sur le budget de 2026.

**M. RUPP :** Monsieur EL GHARIB, si vous reprenez les prévisions de l'État en matière d'inflation pour l'année 2026, c'est 1,3 %. Ce sont d'ailleurs les chiffres qui étaient produits par l'État pour les Débats d'Orientations Budgétaires des communes. C'est le chiffre prévisionnel d'inflation...

**M. EL GHARIB :** Entendu, nous allons regarder. Et merci pour la remarque, il n'y a aucun problème, nous savons prendre des remarques. Je viens de consulter la Direction financière, notre référence de l'indice de prix à la consommation, c'est 0,9 % et c'est ce qui sort dans le rapport. Mais ce n'est pas grave, le budget n'est pas fait, nous sommes là pour débattre justement.

*(hors micro)*

Pardon, Monsieur LETTRON. Par contre, il y a une accusation derrière que nous « augmentons mal » notre personnel, et elle n'est pas recevable. Je suis désolé, je viens de donner des tas d'exemples, que nous augmentons très bien notre personnel, et surtout sur les zones de tension. Donc la remarque n'est pas recevable, je suis désolé. C'est bon, c'est bon !

**M. RUPP :** Je suis désolé, Monsieur, ce sont les chiffres. Vous nous chiffrez les augmentations catégorielles et individuelles pour l'année 2026. Quand on le divise par la masse salariale, cela fait 0,9 %. C'est inférieur à l'inflation prévisionnelle. Vous pouvez le dire comme vous voulez, c'est une réalité mathématique.

**Monsieur le Maire :** Je voudrais simplement rajouter que dans toute organisation à masse salariale égale et à effectif égal, tout le monde est augmenté, tout simplement. Parce que les anciens sortent, quand des salariés arrivent, ils sont remplacés par des nouveaux. Tout le monde avance d'un cran. À masse salariale égale et à effectif constant, tout le monde est augmenté. Donc ceci, c'est en plus des 0,9 %.

**M. EL GHARIB :** Très bien. Ensuite, vous nous dites que nous avons augmenté les impôts et c'est un point noir, mais vous l'avez voté, Monsieur RUPP.

**M. RUPP :** Je l'ai voté, mais vous ne citez pas qu'en interne, vous aviez fait un colloque dans un haras, je ne sais plus trop où, de 2 jours, où cette hausse de la taxe foncière avait été évoquée, et je suis très longuement intervenu pour dire que je n'étais pas favorable à cette hausse, et en particulier qu'elle ne serait pas supportable par les petits propriétaires immobiliers de la commune. Vous l'oubliez cela, Monsieur. Vous ne le citez pas, Monsieur EL GHARIB.

**M. EL GHARIB :** Et pourquoi vous l'avez voté, Monsieur ?

**M. RUPP :** À l'époque, j'appartenais à la majorité. Il y a eu une succession de faits qui ont fait que je l'ai quittée, et notamment votre politique fiscale.

**M. EL GHARIB :** D'accord, très bien. Je tiens à rappeler quand même... S'il vous plaît, s'il vous plaît.  
*(hors micro)*

S'il vous plaît. Je ne sais ce que c'est son haras.

**M. RUPP** : Un colloque pendant un week-end dans un haras. La majorité.  
(hors micro)

**M. EL GHARIB** : S'il vous plaît, de l'ordre un peu.  
(hors micro)

S'il vous plaît. Donc je reviens un peu sur cette question de la taxe foncière. S'il vous plaît. S'il vous plaît !

Ensuite, sur l'augmentation de la taxe foncière de 17,1 % justement en 2023, nous avons donné toutes les explications du monde par rapport à cela. Et la restauration de notre capacité d'autofinancement est pour partie aussi grâce à ceci. C'est pour cette raison que nous pouvons présenter une capacité d'autofinancement aujourd'hui à 3,5 et 4 millions d'euros. Donc c'est un élément important dont il faut tenir compte dans le débat. Et je rappelle que nous avons fait le choix justement que l'année de disparition de la taxe d'habitation, nous avons fait cette opération qui a été la moins douloureuse possible pour le contribuable. Y compris moi qui habite sur la Ville, j'ai constaté une baisse de mes impôts locaux plutôt qu'une augmentation. C'est la vérité.

**M. RUPP** : 37,7 % sur 5 ans.

**M. EL GHARIB** : S'il vous plaît, c'est bon, c'est bon.

Ensuite, vous nous dites dette dans le brouillard. Nous vous donnons les courbes, nous vous donnons les deux extrêmes et vous dites le brouillard ; je vous laisse lire. C'est une remarque qui n'est pas, je suis désolé, recevable.

**M. RUPP** : Monsieur EL GHARIB, vous avez commis une erreur monumentale sur vos deux emprunts de 3 millions l'année dernière. On n'emprunte pas à long terme pour financer des besoins de trésorerie, on fait des prêts de trésorerie. Et maintenant, vous êtes dans l'embarras pour rembourser ces emprunts avec peut-être des pénalités. Vous avez commis une erreur financière colossale. Le principe fondamental en matière d'emprunt, c'est que la durée de l'emprunt est liée à la durée de l'usage de l'argent. Vous avez emprunté à long terme pour financer des besoins à court terme, c'est une erreur financière colossale que vous devez assumer.

**M. EL GHARIB** : Très bien. La première chose, Monsieur RUPP, la première chose, c'est que la raison de contractualisation de ces deux emprunts, c'est vous. C'est vous, c'est votre recours. Attendez, attendez, je réponds...

**M. RUPP** : Vous ne pouvez pas nous accuser sur... Nous allons répondre sur la question du recours...

**M. EL GHARIB** : Attendez, je réponds. Je réponds, je vous ai écouté.

**M. RUPP** : Nous allons répondre sur la question des recours...

**M. EL GHARIB** : Je vous ai écouté...

**M. RUPP** : Ce n'est pas possible. Non, on ne peut pas laisser cela. Madame ANDRIEUX va répondre sur la question du recours.

**M. EL GHARIB** : Je vous ai écouté, maintenant je réponds.

**Monsieur le Maire** : Vous laissez parler Monsieur EL GHARIB. Vous laissez parler Monsieur EL GHARIB, s'il vous plaît !

**M. EL GHARIB** : Maintenant je réponds.

**M. RUPP** : Vous ne pouvez pas accuser si nous n'avons pas de droit de réponse.

**M. EL GHARIB** : Je vous ai laissé parler, laissez-moi répondre. Donc vous êtes la raison de contractualisation de ces deux emprunts.

**MME ANDRIEUX** : Ne montrez pas du doigt, s'il vous plaît.

**M. EL GHARIB** : Non, s'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole.

**MME ANDRIEUX** : Vous revenez à votre nature essentielle, nous n'avons jamais la parole.

**M. EL GHARIB** : Vous n'avez pas la parole, je suis désolé. Nous avons contracté deux emprunts. Nous avons veillé à ce que le remboursement anticipé soit le plus faible possible et c'était un critère de choix. Vous me dites un emprunt de trésorerie. Monsieur, si vous aviez fait un recours de plus, nous serions dans 24 mois sans jugement de la part du tribunal administratif. Et vous voulez faire un emprunt de trésorerie sur 24 mois ? Cela n'existe pas. Je travaille dans la finance et je sais de quoi je parle.

**M. RUPP** : Tout ceci, c'est de la fiction. Madame ANDRIEUX va répondre sur la partie du recours.

**M. EL GHARIB** : Je suis désolé, il n'y a pas de fiction...

**MME ANDRIEUX** : Il faut rappeler le contexte. Nous étions au Conseil Municipal...

**M. EL GHARIB** : Non, non, s'il vous plaît. Je vous redonnerai la parole et vous allez vous expliquer sur le sujet.

**MME ANDRIEUX** : Alors ne déviez pas trop et laissez-nous la parole.

**M. EL GHARIB** : Pas maintenant. Je vous redonnerai la parole parce que je vais arriver à votre commentaire.

**MME ANDRIEUX** : Non ! Vous ne changez pas d'argument. Nous sommes sur cet argument-là, donc soit vous terminez votre phrase...

**Monsieur le Maire** : S'il vous plaît, laissez parler Monsieur EL GHARIB. Il a dit qu'il reviendra sur votre point.

**M. EL GHARIB** : Donc je reviendrai sur votre point. En tout cas, vous avez fait une erreur monumentale, Monsieur, vous nous accusez. Nous avons fait les éléments qui étaient à notre disposition, c'est-à-dire nous avons un recours qui aurait pu prendre 24, voire plus...

**M. RUPP** : Mais non puisque vous avez redélibéré et là, vous nous avez produit l'avenant qui n'avait pas été produit ! La cause du recours disparaissait ! Bien évidemment !

**M. EL GHARIB** : Vous avez montré une mauvaise intention en faisant un premier recours et deux recours de suite...

**M. RUPP** : C'est pour cela d'ailleurs que la vente a eu lieu en fin d'année.

**M. EL GHARIB** : Vous avez fait deux recours de suite et nous avons toutes les raisons du monde...

**MME ANDRIEUX** : Mais non !

**M. EL GHARIB** : ... de croire que vous alliez faire encore un troisième recours. C'est la première chose.

**MME ANDRIEUX** : Mais pas du tout !

**M. EL GHARIB** : Et la deuxième chose, je suis désolé, c'est que quand on voit la tournure de vos recours, on a toutes les raisons du monde de penser à votre mauvaise intention par rapport à ces éléments-là.

**MME ANDRIEUX** : Monsieur EL GHARIB, nous allons rappeler le contexte factuel. Au mois d'avril, vous vouliez nous faire voter un avenant dont nous n'avions pas la copie annexée à l'ordre du jour. Nous avons sollicité cet avenant. Monsieur le Maire a répondu « il est chez le notaire ». J'ai alors demandé à reporter le vote pour que vous puissiez nous communiquer cet avenant. Cela nous a été refusé. Et vous nous avez contraints, et la majorité a voté sans cet avenant.

Ensuite, j'ai fait un courrier recommandé pour obtenir cet avenant après le Conseil Municipal. Il ne m'a toujours pas été communiqué. J'ai donc été contrainte, avec Monsieur Daniel RUPP, d'introduire un recours au tribunal administratif pour obtenir la copie de cet avenant. Une fois que j'ai fait mon recours au tribunal administratif, comme par magie, vous vous êtes dit « mince, nous sommes coincés, nous allons lui communiquer cet avenant ».

Là, vous avez reconvoqué un Conseil Municipal et vous avez enfin communiqué cet avenant, et donc nous avons pu voter dans des conditions régulières. Point.

**M. EL GHARIB** : Ok. Donc vous avez pris la parole. Maintenant, s'il vous plaît, je vais vous répondre à tout cela. Quand vous avez fait votre recours au mois de juin-juillet, vous avez fait un recours sur une décision du Conseil Municipal qui contenait tous les éléments essentiels pour une décision. Et vous, et tout ce Conseil, avez voté une dizaine de fois, voire plus, sur les mêmes dispositions pour des actes notariaux etc. qui n'étaient pas joints à la décision du Conseil Municipal, et pourtant cela n'a dérangé personne. Sauf que vous avez souhaité en faire un acte soit politique, soit, mais je ne sais pas dire, carrément de nuisance aux finances de la Ville.

**MME ANDRIEUX** : Mais pas du tout ! Il suffisait de communiquer cet avenant.

**M. EL GHARIB** : S'il vous plaît, je vous ai écoutée, je me suis tu. Maintenant, vous allez assumer les conséquences de vos actes. Et je suis désolé...

**MME ANDRIEUX** : Non.

**M. EL GHARIB** : Excusez-moi, je vais aller jusqu'au bout.

**MME ANDRIEUX** : Ah, on me recoupe la parole.

**M. EL GHARIB** : Parce que j'ai la parole, donc vous m'interrompez. J'ai la parole. Ce que vous allez subir, Madame, c'est que vous allez répondre par rapport à vos actes, et la Ville va vous réclamer l'argent que vous avez fait dépenser à la Ville à cause de ces deux emprunts.

Donc attendez-le dans les prochains jours, c'est ce qui va vous arriver.

**MME ANDRIEUX** : Mais Monsieur EL GHARIB, arrêtez, essayez d'être raisonné. Moi, je vous ai expliqué le contexte, c'était votre décision de ne pas communiquer cet avenant. Donc c'est votre responsabilité. C'est tout.

À chaque fois, vous rejetez la faute sur les autres. Il suffisait de communiquer cet avenant, point final. Et c'est ce que vous avez fini par faire quand vous aviez un recours devant le tribunal administratif, point. Et c'est regrettable.

**Monsieur le Maire** : Attendez, excusez-moi je vais rectifier les choses. La décision qui devait être prise en avril et qui a été décidée au mois d'avril, c'était donner l'accord au Maire pour signer un avenant. Nous ne l'avions pas, il était chez le notaire, il était en train d'être rédigé. Et nous avons

donné tous les éléments essentiels qui ont été mis dans l'avenant. C'était cela la décision. Nous n'avions pas l'avenant. Quand vous avez écrit au mois de juin, nous ne l'avions toujours pas. Cela n'avait pas avancé. Il n'y a rien de différent dans l'avenant par rapport aux essentiels qui ont été dits. Notre décision a été expertisée, il n'y a aucun souci. Nous avons donné tous les éléments pour que je puisse signer l'avenant, que je n'avais pas, que nous n'avions pas parce que le notaire n'avait pas terminé.

**MME ANDRIEUX** : Dans ce cas-là, il fallait reporter le vote comme je l'avais sollicité.

**Monsieur le Maire** : Mais non, nous ne reportons pas le vote, nous n'avons pas besoin...

**M. EL GHARIB** : Mais il y a un élément extrêmement important, Madame, aussi dans tout ce débat, et tant mieux qu'il soit amené ce soir. Est-ce que vous avez découvert, dans l'avenant, des éléments fondamentaux qui sont différents des éléments essentiels qui ont été communiqués au mois d'avril ? La réponse est non.

**MME ANDRIEUX** : Mais il y a forcément des éléments qui sont différents, vu que vous avez un contrat complet. Et oui, nous votons sur la base d'un document, et non pas sur la base de petits éléments. Et nous n'avons pas l'intégralité. Nous avons toujours voté sur des documents en intégral. Donc je ne comprends pas pourquoi cet empressement à nous faire voter sans le document de base. S'il n'était pas prêt, il fallait faire, comme je l'avais suggéré, reporter le vote.

**Monsieur le Maire** : Un document dont nous n'avons pas besoin, nous fournissons les éléments essentiels, c'est tout.

**MME ANDRIEUX** : Mais nous, nous en avons besoin pour faire notre mission.

**Monsieur le Maire** : Non, les éléments essentiels suffisent.

**M. LETTRON** : Il faudra qu'il y ait un juge qui aille dans votre sens. Ce n'est pas parce que vous avez 27 élus de majorité...

**M. EL GHARIB** : On va arrêter cela...

**M. LETTRON** : ... qui pensent comme vous que le juge va penser comme vous.

**M. EL GHARIB** : On va arrêter cela. En tout cas, sachez qu'il y aura des conséquences financières et vous allez les voir dans les prochains jours.

**M. LETTRON** : Si un juge vous donne raison. Sinon, c'est vous qui paierez un avocat pour que dalle.

**M. EL GHARIB** : Bien sûr, bien sûr.  
Ok, passons aux remarques...

**MME ANDRIEUX** : Et la preuve, c'est qu'il n'y avait aucune intention malveillante, dès que nous avons eu l'avenant, il n'y a pas eu de suite.

**M. EL GHARIB** : S'il vous plaît, nous n'allons pas finir à minuit, il est déjà 22h.  
Par rapport aux remarques de Madame ANDRIEUX, absence de débat etc., je pense que j'ai répondu sur ce point-là.

Ensuite, vous revenez sur le rapport CRC. Honnêtement, ce rapport CRC, nous l'avons présenté ici, Madame, et nous en sommes fiers. Nous en sommes fiers parce que le rapport de la CRC n'émet aucune recommandation essentielle sur la gestion financière de la Ville. Et c'est cela qu'il faut dire. Vous sortez des éléments un coup par ci, un coup par-là, et vous les mettez y compris dans la rue ;

honnêtement, ce n'est pas professionnel. C'est tout ce que je peux vous dire. Vous sortez des éléments et vous les jetez à la population.

**MME ANDRIEUX** : Non, j'informe la population.

**M. EL GHARIB** : Rappeler, s'il vous plaît, que le rapport de la CRC, nous sommes fiers puisque la gestion financière de la Ville est extrêmement saine, et que les juges n'ont émis aucune recommandation essentielle sur la gestion financière de la Ville. Et s'il y a des recommandations essentielles, revenez me voir, je me ferai un grand plaisir de vous recevoir et de vous expliquer tout de A à Z, y compris des choses pour lesquelles parfois vous faites la confusion...

**MME ANDRIEUX** : Pourquoi vous n'avez pas publié ce rapport sur le site internet de la Ville dans ce cas-là si vous en êtes fiers ?

**M. EL GHARIB** : Renseignez-vous, Madame. Renseignez-vous.

Ensuite, vous nous faites votre programme électoral. Taxe foncière baissée de -10 %, cela vous appartient, faites-le.

Qu'est-ce que vous nous dites aussi ? Vous nous dites « aller chercher les subventions », c'est une tâche que vous dénigrez de nos services. Nous, nous prônons pour que quelque part, là où il y a une subvention pour le bien-être du Réginaurbien, que nous allions la chercher. Et vous, vous dénigrez ce travail qui est fait par tous les services pour aller chercher les subventions.

**MME ANDRIEUX** : Non, ce n'est pas comme cela qu'il faut l'interpréter.

**M. EL GHARIB** : Honnêtement, je ne comprends pas la logique.

**MME ANDRIEUX** : J'ai été très claire, j'ai dit que les subventions étaient de l'argent public et qu'il ne fallait pas le gaspiller, point.

**M. EL GHARIB** : Oui mais nous ne le gaspillons pas, Madame, nous le plaçons à bon escient. Nous avons fait une école. Qu'est-ce qu'il y a de mieux dans la vie d'une ville qu'une école ? Honnêtement. Nous avons fait une école avec l'argent public.

Ensuite, les caméras supplémentaires, honnêtement je ne sais pas répondre. Nous avons déjà répondu sur les caméras. Nous avons notre conception de la sécurité. Apparemment, il y a une autre conception de la sécurité. Vous avez fait une remarque sur la police municipale jusqu'à minuit à côté de la gare, c'est votre proposition, faites-le, et nous verrons combien cela coûte à la Ville. Cela vous appartient, c'est votre proposition, ce n'est pas la nôtre aujourd'hui. Par contre, je répète, nous avons fait en sorte de soigner, dans le sens de rétribuer au bon niveau, la police municipale pour que nous soyons à effectif plein à l'heure où nous parlons aujourd'hui, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à maintenant depuis une dizaine d'années.

Et je vais m'arrêter là.

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup Monsieur EL GHARIB pour ces réponses. J'ajouterai simplement deux points.

Oui, effectivement, nous rentrons dans une période difficile, il va falloir faire plus de sobriété. Mais nous avons un État, un Conseil Départemental, un Conseil Régional et un territoire qui sont responsables, donc ils feront les efforts nécessaires. Et, une fois qu'ils ont fait les efforts nécessaires, nous allons vers eux. Nous obtiendrons sans doute moins de subventions, c'est normal. Mais chacun son rôle. Si vous voulez faire le rôle des autres, nous n'y arriverons pas. Cela n'existe pas. C'est ce que vous niez. Nous ne sommes pas l'État. C'est une goutte d'eau. Chacun fait son travail. Peut-être que l'État divisera, et cela a été dit, effectivement le Fonds vert par 2, eh bien nous en ferons moins. Et nous ferons moins parce que nous avons fait énormément d'investissements. Maintenant, nous allons effectivement nous attaquer aux services que rendent ces investissements. Nous n'en ferons

pas autant dans le mandat qui suit, c'est évident. Mais nous ne faisons pas le travail à la place des autres, nous n'y arriverons jamais. Voilà ce que je voulais dire.

Merci pour ce débat, mais je crois qu'il y a une confusion quand même. Nous sommes en débat, nous ne sommes pas en budget. En débat, nous avons un certain programme, programme politique, nous évaluons un certain nombre de choses qui sont essentielles. Maintenant, nous regardons comment cela rentre dans la boîte. C'est cela le sujet. Sinon, le débat ne sert à rien.

Nous vous avons entendus. Il y a sans doute certaines choses que nous améliorerons, comme nous l'avons fait l'année dernière. Je rappelle qu'il y a eu une commission de finances préalable à ce Débat d'Orientation. Aujourd'hui, il y a le Débat d'Orientation. Il y a aura probablement encore une commission avant le budget. Donc je dirais que le débat a eu lieu. Nous écoutons et nous mettons les choses en place en conséquence.

Merci pour, je ne sais pas combien de temps nous avons passé, peut-être 1h30, mais c'est très bien. Il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire, il y a simplement une prise d'acte que le Débat d'Orientation a eu lieu.

**Monsieur le Maire** propose de passer à la prise d'acte.

**Résultat de la prise d'acte** : Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 3 (M. LACOIN, M. DEL et M. LETTRON)

**MAJORITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Joseph EL GHARIB, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-26 et L. 2312-1,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 106.III,

**VU** l'article 20 du règlement intérieur du Conseil Municipal précisant les conditions dans lesquelles se déroule ce débat,

**VU** la délibération n° 20062022/011 du 20 juin 2022 portant approbation de la nomenclature M57,

**VU** le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire soumis aux conseillers municipaux,

**VU** l'avis de la commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et Patrimoine, Évènementiel, Vie associative, en date du 27 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), qui donne lieu à un débat au Conseil Municipal (DOB), dont il est pris acte par une délibération spécifique,

**Après en avoir délibéré,**

**Article unique** : Acte est donné de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2026. Au cours de ce débat, le Conseil a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, la structure des effectifs et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que les actions municipales devant bénéficier d'une priorité.

**RESSOURCES HUMAINES**

**Rapporteur : Patrick DONATH**

## 6. Approbation de la mise à jour des emplois permanents de la Ville

*Monsieur le Maire présente le rapport*

*Ce rapport concerne la mise à jour des emplois, à partir du tableau primitif des emplois permanents. Afin d'ajuster le tableau des effectifs de la Ville aux postes effectivement pourvus (transformation d'emplois non permanents en emplois permanents), il est nécessaire de procéder à la création des emplois sur les grades suivants :*

<b>GRADE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</b>	<b>Nombre de poste</b>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>Temps non complet 20 heures hebdomadaires</i>	<i>1</i>
<i>Adjoint technique territorial</i>	<i>Temps non complet 17h30 heures hebdomadaires</i>	<i>1</i>
<i>Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>Temps complet</i>	<i>1</i>

*Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs.*

A défaut de questions, **Monsieur le Maire** propose de passer au vote.

**Résultat du vote** : Votants : 34

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 6 (M. DEL, Mme BROUTIN, Mme CŒUR-JOLY, Mme MAURICE, M BONAZZI et M. BONAZZI pour M. HERTZ)

**MAJORITÉ**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8, L. 332-13 et L. 332-14,

**VU** le budget communal,

**VU** le tableau des emplois permanents et des effectifs de la ville de Bourg-la-Reine,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et Patrimoine, Évènementiel, Vie associative du 27 janvier 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois permanents pour répondre aux besoins du service public,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois avec la création des emplois sur les grades suivants :

<b>GRADE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</b>	<b>Nombre de postes</b>
Adjoint technique territorial	Temps non complet 20 heures hebdomadaires	1

Adjoint technique territorial	Temps non complet 17h30 heures hebdomadaires	1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	1

**Article 2 : AUTORISE**, dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels en application des articles L 332-8 à L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Les agents ainsi recrutés devront disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base sera fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

**Article 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget communal

### 7. Compte-rendu des décisions prises par le Maire à l'intersession dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous avez des points pour lesquels vous demandez des explications ? Monsieur DEL, Monsieur RUPP et Madame MAURICE. Je vais aller dans l'ordre. Madame ANDRIEUX, s'il vous plaît. Donnez d'abord le point qui vous intéresse.

**MME ANDRIEUX** : 2, 3, 4, 5, 12.

**MME MAURICE (hors micro)** : Le 13.

**MME BROUTIN (hors micro)** : 4, 5, 6 et 7 ensemble et 12.

**M. DEL** : 4, 5, 6, 7, 11, 14. Je n'ai pas de numéro complémentaire !!

**Monsieur le Maire** : Ok. Les points 2, 3, 4, 5 se ressemblent un peu. Les points 2 et 3, nous avons fait un appel d'offres portant sur les accords-cadres pour des prestations intellectuelles pour les bâtiments, les infrastructures. De même pour le point 3, qui concernait le chauffage, la maçonnerie, la plâtrerie etc., système de sécurité. Nous avons eu très peu de réponses, notamment sur certains lots, il n'y a même pas eu de réponse, donc nous avons été obligés de déclarer sans suite...

*(hors micro)*

Madame ANDRIEUX a posé question sur le 2 et 3. Ah, la question, oui. Pardon. Madame ANDRIEUX, les questions sur 2 et 3.

**MME ANDRIEUX** : Sur les points 2 et 3, c'était de comprendre un petit peu le contexte et les conséquences concrètes de ces abandons. Donc vous aviez commencé à y répondre.

**Monsieur le Maire** : Vous êtes les seuls à poser les questions sur les 2 et 3. Nous avons fait un appel d'offres, etc. Nous n'avons pas eu suffisamment de réponses pour pouvoir conclure. Donc c'est pour cela que nous les avons relancés.

**M. DEL** : Est-ce qu'on a une idée de pourquoi il n'y a pas eu de gens qui ont candidaté ou pas ?

**Monsieur le Maire** : Pas vraiment.

Ensuite, Madame ANDRIEUX, vos questions sur le point 4.

**MME ANDRIEUX :** Sur le point 4, c'était dans le cadre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle. Vous nous aviez indiqué à l'époque que vous aviez recouru à une société privée pour trouver des médecins. Je voulais savoir où cela en était, est-ce que vous les aviez trouvés. Et puis quel est l'objectif concret de cette subvention ?

**Monsieur le Maire :** Madame BROUTIN sur cette question ?

**MME BROUTIN :** (*hors micro*)

**Monsieur le Maire :** Monsieur DEL.

**M. DEL :** Je reprends un peu ce que vient de dire ma voisine et collègue. De manière plus générale, si vous sollicitez un cabinet, une subvention, quels sont les objectifs en termes de spécialité et de tarif utilisé que vous donnez pour le recrutement des médecins dans ce qui s'appelle un coup maison de santé, une autre fois cabinet de groupe ? Là, pour le coup, je ne sais plus si c'est une maison de santé ou un hôtel à cabinets de groupe de médecins qui seront tous en secteur 2. Je voudrais bien avoir des clarifications sur cet objectif.

**MME LE JEAN :** Merci pour ces questions. Effectivement, on peut appeler Maison de Santé Professionnelle quand il s'agit de médecins qui s'organisent entre eux. Cela peut être aussi simplement une maison de santé où des libéraux s'installent chacun avec ses propres convictions déjà d'une part et sa profession. Cela peut recourir non seulement des médecins, mais également toute une gamme de paramédicaux qui ont des Conseils de l'Ordre qui leur permettent de s'installer ensemble. Donc c'est très réglementé. Pourquoi nous avons eu besoin de faire appel à un cabinet de sachants ? Tout simplement parce que nous ne sommes pas des sachants et que pour nous permettre d'organiser une telle structure, nous avons besoin de gens qui ont des compétences certaines. Non seulement des compétences de communication, ce qui nous a vraiment permis d'élargir en dehors de la ville de Bourg-la-Reine, mais également des compétences sur le coût des choses, l'organisation des choses, comment, sur le plan professionnel, on peut arriver à faire venir des médecins dans notre Ville. C'était une très bonne solution puisque bientôt, nous pourrons vous dire le nombre exact de médecins qui vont s'installer, le nombre de professionnels qui vont s'installer. D'ores et déjà, nous avons des médecins généralistes, des médecins cardiologues, gynécos, rhumatos, et autres professions paramédicales.

**M. DEL :** Excusez-moi mais je n'ai pas été assez clair dans l'objectif de ma question. L'objectif de ma question, c'était de savoir, d'un côté nous avons la municipalité qui met sur cette opération, pour cette aide et aussi dans la construction de ce lot-là, beaucoup d'argent pour augmenter l'offre de soins pour les Réginauburgiens. Je pense que c'est l'objectif, je ne pense pas que vous allez me détrompez.

Par contre, ce que je voudrais savoir, c'est est-ce qu'à un moment vous avez mis des critères ou quelque chose qui ressemblerait à un cahier des charges d'installation au personnel médical qui va venir s'installer. C'est-à-dire, est-ce que je vais être comme à l'hôpital d'Antony, où chaque fois que j'y vais je suis avec des médecins de secteur 2, qui pratiquent tous des dépassements d'honoraires ? C'est ce que je veux savoir. À quoi servent les budgets que nous mettons dans cette affaire-là ?

**MME LE JEAN :** La réponse est certaine puisque nous avons travaillé avec l'ARS, et que pour faire venir des médecins dans Bourg-la-Reine en particulier, nous désirions que ces médecins aient une éthique particulière. Le travail avec l'ARS, qui dure déjà depuis de nombreuses années, nous a permis de sélectionner des praticiens qui obéiront justement à ces critères d'installation.

Et si nous en sommes là, c'est justement pour éviter ce qui se passe à Antony, n'ayons pas peur des mots, pour permettre à nos concitoyens d'être soignés par des médecins qui auront des tarifs largement raisonnables, selon les termes mêmes de l'ARS. Nous travaillons également avec l'URPS qui nous permet de sélectionner certains médecins qui obéissent justement à ces critères-là pour

qu'ils travaillent ensemble.

*(hors micro)*

Écoutez, là, cela passe largement le cadre du Conseil Municipal. Moi, je peux vous faire une conférence sans aucun problème là-dessus, mais franchement, je ne vois pas du tout l'intérêt des choses. Je vous donne déjà des critères, je pense, largement satisfaisants pour vous permettre de dire qu'à Bourg-la-Reine, oui, vous pourrez être soigné selon des critères qui sont ceux de l'ARS pour l'installation de médecins libéraux. Donc ce ne sera déjà pas un centre de santé, c'est sûr.

**Monsieur le Maire** : Juste une minute, je rappelle aussi que nous ne sommes pas propriétaires de ces locaux, nous signons un bail. Effectivement, vous avez raison, c'est un peu surprenant de demander une subvention avec un chiffre avec 17 centimes, c'est simplement pour la mise en place d'un cabinet. Effectivement, la Région propose des subventions et chaque ligne est chiffrée. Une table d'analyse, c'est peut-être 1 025,32 etc. Mais nous mettons des croix dans un certain nombre de cases pour ce que nous voulons et ce que nous aurons comme subvention.

La 5, Madame BROUTIN, Monsieur DEL et Madame ANDRIEUX. Quelle est la question ?

**MME BROUTIN** : Il s'agit de la conclusion d'une convention d'occupation provisoire pour un logement d'urgence, et je voulais savoir si vous pouviez nous indiquer quel type d'urgence. Comme d'habitude, il ne s'agit pas de connaître les attributaires, mais la nature de l'urgence.

**MME ANDRIEUX** : C'était comme d'habitude, nous avons demandé les caractéristiques essentielles du logement, et là c'était pour avoir l'adresse.

**M. DEL** : De manière plus générale, je suis ravi de voir qu'il y a des logements d'urgence qui sont dans le patrimoine, accessibles, utilisables, de la commune. J'aimerais bien avoir une idée du volume de ces logements avec lesquels la Mairie est capable de répondre.

**Monsieur le Maire** : Je crois que vous avez les caractéristiques du logement, 66,68 m<sup>2</sup> à 788 €...

**MME BROUTIN** : « Logement d'urgence », il y a marqué.

**Monsieur le Maire** : ... pour une personne qui était en difficulté, c'était une dame seule avec un enfant malade. Son bail a été arrêté par un bailleur tout simplement parce qu'elle était en dette de loyer trop importante. Donc plutôt qu'elle soit dans la rue, nous l'avons hébergée.

*(hors micro)*

Non, c'est un logement supplémentaire. Nous récupérons progressivement des logements dans le triangle dit sud de la gare, et nous avons récupéré un logement au sud de la gare qui durera peut-être 3 ans, 4 ans etc. jusqu'à ce que le projet prenne forme.

**MME BROUTIN** : Je vous demande cela, Monsieur le Maire, parce que depuis 2 ou 3 ans, nous avons un financement pour un troisième logement d'urgence et je voulais savoir où il en était. Si ce n'est pas comptabilisé dans les logements d'urgence, c'est un logement supplémentaire de la Ville mis à disposition.

**Monsieur le Maire** : On peut l'entendre comme vous voulez. Si nous en avons d'autres et si nous en avons besoin, nous pourrions revoir la situation.

**M. DEL** : Attendez, Monsieur le Maire, je vais vous aider à présenter cela. Ce que vous racontez, je comprends très bien. Vous avez préempté des logements pour constituer ce que vous exposez tout à l'heure, pour faire des perspectives d'une réserve foncière. Et en attendant que cette réserve foncière se réalise dans un projet, vous utilisez ce patrimoine-là comme un logement d'urgence. Dites-le comme cela, ce sera plus clair.

**Monsieur le Maire** : Il n'y a pas de lien avec la première partie donc vous parlez.

**M. DEL** : Mais si.

**Monsieur le Maire** : Non, c'est encore un autre sujet.

**M. DEL** : Si, c'est ça, ce sont des logements qui sont la propriété de la Mairie...

**Monsieur le Maire** : Si vous voulez, vous pouvez faire le lien mais il n'y en a pas.

**M. DEL** : ... de manière transitoire suite à des préemptions. C'est ce que vous avez dit, ou alors je n'ai pas compris votre réponse.

**Monsieur le Maire** : Non, je pense que cela mérite beaucoup plus d'explications. Là, il se trouve qu'il y avait un besoin d'urgence et il se trouve qu'un logement s'est libéré à ce niveau-là.

**MME ANDRIEUX** : Est-ce que je peux avoir la réponse à ma question, s'il vous plaît ?

**Monsieur le Maire** : Je vous ai répondu.

**MME ANDRIEUX** : Sur l'adresse.

**Monsieur le Maire** : Mais je vous l'ai donnée.

**MME ANDRIEUX** : Vous donnez le nombre de mètre carré.

**Monsieur le Maire** : Je vous ai donné les mètres carrés, je vous ai dit que c'est dans le triangle sud de la gare, ce que nous sommes en train de préempter.

**MME ANDRIEUX** : Ok, je n'avais pas entendu. J'ai entendu le contexte qui est très louable. En 2023, Ingrid a été expulsée de son logement avec son fils mineur. Elle était atteinte d'une cancer du sein. J'étais venue vous voir pour trouver une solution d'urgence, et malheureusement vous n'aviez rien fait. Du coup, je voulais comprendre le contexte, pourquoi une différence de traitement ?

**Monsieur le Maire** : Parce que nous avons une solution, c'est tout. Nous faisons quand nous avons une solution. Parfois, nous ne pouvons pas inventer, c'est tout. Nous sommes pragmatiques.

**MME ANDRIEUX** : Je pose une question, ne vous énervez pas.

**Monsieur le Maire** : Nous n'allions pas ne pas le faire parce que nous ne l'avons pas fait en 2023.

**MME ANDRIEUX** : Je pose simplement une question et j'essaie de comprendre, donc ce n'est pas la peine de vous énerver, Monsieur le Maire. C'était juste regrettable.

**Monsieur le Maire** : C'est une accusation gratuite.

**MME ANDRIEUX** : Ah non, non, non, j'explique ce qui s'est passé à l'époque. Heureusement qu'une solidarité au niveau des Réginauburgiens a eu lieu. Mais c'est dommage qu'il n'y ait pas davantage de logements.

**Monsieur le Maire** : Les questions 6 et 7, quelles sont les questions sur les 6 et 7 ? Monsieur DEL et Madame BROUTIN.

**MME BROUTIN** : Je voulais simplement savoir en quoi consistait ces avenants parce qu'il nous est dit « il est décidé de conclure l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation de l'éco station », mais il n'est

pas dit en quoi il consiste.

**Monsieur le Maire** : Je crois que nous en avons déjà parlé. Aujourd'hui, à chaque fois qu'un bus s'arrête sur la station que nous avons créée sur la place de la gare, il est redevable d'une taxe.

**MME BROUTIN** : C'est la modification du toucher de quai ?

**Monsieur le Maire** : C'est le toucher de quai, c'est absolument cela.

**MME BROUTIN** : Ce serait plus simple de le mettre.

**Monsieur le Maire** : Je ne savais pas si vous aviez encore la notion de toucher de quai, donc excusez-moi, j'essaie de...

*(protestations dans la salle)*

... de temps en temps il y a de la mémoire ou pas.

Donc je l'explique simplement. Effectivement, c'est simplement parce que ces conventions sont rattachées aux stations de rattachement des différentes lignes et elles ont changé donc il fallait faire de nouvelles conventions. Mais il n'y a aucun changement de fond.

Après, nous passons à la question n° 11.

**M. DEL** : Excusez-moi, j'avais une autre question sur les 6 et 7. Ce n'était pas la question de Madame BROUTIN, c'était la mienne.

**Monsieur le Maire** : Ah, pardon.

**M. DEL** : Je voulais vous interroger si, à l'occasion de ces renégociations d'avenants, vous avez eu matière à discuter sur la RATP sur les modifications de trajet des bus 188, 288 et 388, en particulier la liaison avec la ligne 14 à Lucie Aubrac. C'était une bonne occasion de discuter avec la RATP. Est-ce que vous avez pu la saisir ?

**Monsieur le Maire** : Ce n'était pas à cette occasion-là, mais Monsieur NICOLAS participe à toutes ces réunions et il va vous donner quelques informations.

**M. NICOLAS** : Ce n'est pas à cette occasion-là et puis effectivement, la gestion des lignes est gérée par Île-de-France Mobilités. C'est Île-de-France Mobilités qui définit les différentes lignes. Il y a des discussions actuellement avec Île-de-France Mobilités et les différentes villes concernées pour modifier certaines lignes de bus, pour avoir des dessertes de la ligne 4 aujourd'hui et de la ligne 15 à Lucie Aubrac à Bagneux. Ce sont des réunions qui ont lieu régulièrement sur le sujet. Pour l'instant, le sujet n'a pas abouti sur les éventuelles modifications de ces lignes.

J'ajouterai également qu'aujourd'hui nous avons des conventions avec la RATP pour l'utilisation de l'éco station. Normalement, il devrait y avoir de nouvelles conventions qui vont être signées avec Île-de-France Mobilités puisque ces lignes ont fait l'objet d'un appel d'offres, et ce sont d'autres sociétés que RATP qui ont remporté le marché. Nous rencontrons dans les prochaines semaines ces nouveaux opérateurs pour leur rappeler les différentes consignes au niveau de l'éco station, notamment pour éteindre les moteurs et éviter les bruits de sirène intempestifs qui ont pu avoir lieu il y a quelques mois.

**Monsieur le Maire** : Merci Monsieur NICOLAS.

Nous en venons à la question 11 pour laquelle Monsieur DEL a une observation.

**M. DEL** : Je n'ai pas lu tous les points du tarif. C'était une question que, je crois, nous avons évoquée une fois en commission d'urbanisme. C'est vrai que quand nous voyons qu'il y a des travaux qui se font dans Bourg-la-Reine, grands ou petits, nous avons effectivement souvent l'impression, et les riverains ont souvent l'impression qu'il y a des palissades ou des interruptions de voirie ou des

interruptions partielles ou d'occupation partielle de voirie qui s'éternisent. Est-ce que ce n'était pas l'occasion ou la possibilité réglementaire de revoir cette tarification pour que ce soit un peu plus incitatif que cela ne l'est actuellement pour que ces palissades, pour faire un raccourci, ne s'incrument pas trop longtemps ? Parce que les sommes n'ont pas l'air très incitatives.

**Monsieur le Maire :** Je pense que les services font attention à ce qu'on occupe le moins possible les trottoirs. Ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons quand même changé un peu de politique parce qu'il y avait un certain nombre de concessionnaires qui demandaient une autorisation pour 3 mois. Dans les 3 mois, nous ne savions pas bien quand est-ce qu'ils allaient intervenir, donc nous avons limité dans le temps, avec un besoin de renouvellement pour les différents échafaudages et autres qui existent.

Effectivement, vous avez raison, s'ils disent 15 jours etc., nous pourrions peut-être doubler les 15 jours suivants, ou tripler, les 6 semaines suivantes, pour inciter à ce que ce soit le moins longtemps possible. C'est quelque chose que nous n'avons pas encore envisagé, mais pourquoi pas. Mais je ne sais pas si c'est complètement réaliste, quand un chantier dérape pour mauvais temps ou autre, je ne sais pas. Nous ne l'avons pas fait mais pourquoi pas. Mais je vous assure que la chasse est faite à ce genre de chantiers qui durent beaucoup trop longtemps.

*(hors micro)*

Non, nous ne sommes tenus par rien à ce niveau-là, nous sommes relativement libres.

Nous en venons à la décision n° 12. J'entends que Madame ANDRIEUX et Madame BROUTIN ont une question sur ce point. Madame ANDRIEUX, s'il vous plaît.

**MME ANDRIEUX :** Oui, c'était pour connaître le contexte de cette résiliation pour faute, savoir s'il y avait eu des impacts et comment vous aviez résolu le problème.

**MME BROUTIN (hors micro) :** C'est la même question.

**Monsieur le Maire :** C'est une entreprise qui est intervenue sur l'espace Joséphine Baker pour tout ce qui est menuiseries extérieures, et qui n'a pas levé les réserves. Nous avons décidé de résilier le contrat. Nous avons appliqué des pénalités. Il y a des vitrages qui n'ont pas été faits et qui sont abîmés. Nous avons fait une retenue de garantie pour globalement 92 000 € sur les 367 000 € du marché.

**MME BROUTIN :** C'est la commune qui n'a pas levé les réserves ?

**Monsieur le Maire :** Ils n'ont pas levé les réserves. Nous avons fait des réserves au moment du constat, au moment de la recette des travaux, et ces réserves n'ont jamais été levées.

**MME BROUTIN :** D'accord, merci. Excusez-moi, mais pour les suites, du coup ?

**Monsieur le Maire :** Les suites, nous sommes intervenus différemment. Cela a été résolu différemment. Au niveau des réserves, cela a été fait essentiellement par les services et par des petites entreprises.

Nous en arrivons au point 13 qui a été posé par Madame MAURICE.

**MME MAURICE :** Merci Monsieur le Maire. Je voulais savoir si cette nouvelle activité de Bourg-la-Reine en Transition en centre-ville équivalait au fait d'abandonner pour cette association les locaux des Bas Coquarts ou si c'est une activité qui n'aurait pas pu être faite dans cette Maison des Transitions ? C'est peu occupé, sauf erreur de ma part. Il y a un certain nombre d'activités qui sont quand même assez mal logées, je pense notamment aux AMAP sous le passage du marché.

Est-ce qu'il n'y a pas une réallocation à faire des locaux ?

Cela me fait d'ailleurs penser que ces associations souvent animent des projets qui ont été déposés au budget participatif, nous nous étonnions de voir dans les lauréats des choses comme

l'aménagement d'une cour d'école, repenser le marché de Bourg-la-Reine, ou encore une horloge numérique ou la transition énergétique des terrains de tennis, qui pour moi relèvent plutôt du budget de la Ville que de budget participatif. Donc j'aurais bien aimé avoir aussi un point sur cet aspect. Je crois comprendre dans ce que vous avez dit auparavant que nous avons du mal à trouver suffisamment de projets pour la somme allouée. Néanmoins, faire porter par ce budget participatif des choses aussi étonnantes que repenser le marché de Bourg-la-Reine, qui est un sujet plus large, récurrent, etc.

J'avais un petit ajout pour Monsieur NICOLAS. Juste si nous pouvions aussi parler à Île-de-France Mobilités d'un petit bus qui nous amènerait directement à la ligne 14. Car oui, à L'Haÿ-les-Roses, nous avons aussi la ligne 14 qui est assez fantastique mais malheureusement, il faut 2 ou peut-être 3 bus, je ne me souviens plus exactement, donc presque une heure pour arriver là-bas. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :** Effectivement, la décision n° 13, Bourg-la-Reine en Transition a souhaité avoir un espace de stockage. Il se trouve que nous avons un certain nombre de box aujourd'hui à disposition aussi dans le cadre de l'opération du sud de la gare. Nous en avons loué un au Secours Populaire, nous en avons donné un à la Croix-Rouge, et puis nous en avons donné un à Bourg-la-Reine en Transition qui l'a demandé. Mais c'est du stockage, c'est essentiellement à ce niveau-là.

Le budget participatif, ce n'est pas vraiment l'objet de cette décision, on extrapole à ce niveau-là. Le budget participatif, effectivement il y a des sujets qui ne rentrent pas vraiment dans l'esprit du budget participatif. Vous avez cité le marché. Il se trouve que les gens sont intéressés par ce sujet, donc quand nous lancerons les études au niveau du marché, ils pourront participer aux études et aux concertations que nous mènerons, ils seront présents à ce moment-là. Ils ont montré leur intérêt, cela ne va pas plus loin.

*(hors micro)*

Mais bien sûr. Même si vous n'êtes que citoyenne, vous pourrez participer.

Le point 14, c'est la question posée par Monsieur DEL. Je suis un peu surpris que ce soit Monsieur DEL qui pose cette question parce qu'il fait partie de la CAO.

**M. DEL :** Attendez, pourquoi vous êtes étonné ?

**Monsieur le Maire :** Parce que vous participez à la CAO.

**M. DEL :** Mais non, non, la question 14, c'est sur les box.

**Monsieur le Maire :** Mais non.

**M. DEL :** Je me suis trompé de numéro, excusez-moi. C'était la 13 mais elle a posé la même question que moi.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Merci beaucoup.

Nous arrivons ensuite aux contrats qui ont été passés. Est-ce qu'il y a des questions sur les 5 ou 6 contrats qui ont été passés ? Madame BROUTIN.

**MME BROUTIN :** Sur la deuxième, la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de déplacement du service des affaires scolaires et du service reprographie. Je m'étonne, sans doute que si vous le faites c'est que c'est nécessaire, mais que nous ayons besoin, pour un déplacement de service, de faire appel à un atelier d'architecture pour une somme quand même de près de 35 000 €. Je rappelle que même si ce n'est pas TTC, que ce n'est pas la même chose, c'est le montant global des secours et aides. Est-ce que vraiment c'est indispensable, pour un simple déménagement d'une partie de service, dont la reprographie ?

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas un simple déménagement, c'est reconfiguration complète des

locaux dans le bâtiment en face. Au niveau du premier étage, il y a un appartement qui est aujourd'hui désaffecté, un grand appartement qui va être réaménagé en bureaux. Donc nous avons besoin d'un architecte pour transformer un appartement à la mairie annexe et aussi au service reprographie. Le premier étage est inoccupée aujourd'hui. Nous avons des travaux assez importants à faire pour transformer en bureaux. C'était un logement de fonction, c'est une personne qui habite dans un autre logement de fonction sur la Ville aujourd'hui.

En même temps, effectivement, ce sont les affaires scolaires aujourd'hui qui vont occuper ces logements en partie, et pour libérer le logement en rez-de-chaussée justement pour commencer le linéaire commercial, en face.

**M. BONAZZI :** Excusez-moi, est-ce que dans ce cadre-là il y aura de l'accessibilité ? Parce que l'escalier qui va au premier en face, il n'est pas pour tout le monde.

**Monsieur le Maire :** C'est bien pour cela que nous avons besoin d'un architecte pour réorganiser cet ensemble.

Les DIA, il y a eu quelques DIA. Il y a des questions ? Monsieur DEL.

**M. DEL :** Je n'ai pas de point de vue sur une DIA particulière, mais est-ce que vous pouvez nous lister, s'il y en a, celles qui ont fait l'objet d'une préemption ?

**Monsieur le Maire :** Ce serait marqué. S'il y avait eu une préemption, nous l'aurions marqué. Préemption, sur tous ceux qui sont marqués, ce serait marqué en observation ou dans la dernière colonne.

**M. DEL :** Ok, merci.

### QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Maire :** Nous en arrivons aux questions qui ont été posées, il y a deux questions qui ont été posées par Monsieur BONAZZI. Monsieur BONAZZI, est-ce que vous voulez lire la première question, s'il vous plaît ?

**M. BONAZZI :** Oui, je vous remercie.

« Monsieur le Maire, il y a 6 ans presque jour pour jour, le 3 février 2020, je vous posais deux premières questions sur l'armement de la police municipale, que vous alliez décider peu après sans débat ouvert ni contradictoire sur un sujet pourtant fort grave.

Ce soir, sans que cette question ne mette en cause en aucun cas le personnel de service qui travaille à Bourg-la-Reine, et en cette fin de mandat et alors que d'une part ces questions sont posées à l'échelle nationale, comme l'a rappelé Marie-Hélène tout à l'heure il y a un débat au Sénat et à l'Assemblée ; que d'autre part, sous d'autres cieux, et d'ailleurs en France aussi, on est atterrés de ce qui peut advenir quand une troupe est mal formée, mal encadrée et mal dirigée, pour ne pas dire mal intentionnée, j'ai plusieurs questions factuelles.

Premièrement, combien de fois les agents de la police municipale ont-ils fait usage de leurs armes à feu depuis qu'ils les ont ? Et combien de fois l'ont-ils ou l'ont-elles sorties de leur étui ?

Deuxièmement, je voudrais avoir un bilan des formations qui ont été données à nos agents de la police municipale en matière de tir, à la fois sur le tir lui-même et les conditions d'emploi, et par qui elles ont été prodiguées.

Troisièmement, quelle place donnez-vous à cette décision d'armement de la police municipale dans ce que vous considérez être votre bilan sur le plan sécuritaire ?

Et enfin, à Bourg-la-Reine comme ailleurs, et je le déplore encore en considérant que les missions de la police devraient être exercées par la police nationale, les missions des polices municipales s'élargissent. Ma dernière question est donc : en cas de faute ou d'accident dans l'exercice de leurs fonctions, quelle institution est en charge d'analyser les faits ? La police nationale a l'IGPN, qu'en est-

il de notre police municipale ?

Comptant sur votre réponse explicite, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, formule de politesse ».

**Monsieur le Maire** : Merci beaucoup. À la lecture de votre question, je comprends que vous êtes quelque part méfiant pour l'armement de la police municipale...

**M. BONAZZI** : Le préambule dit le contraire, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** : Je vais vous expliquer pourquoi. L'armement de notre police municipale, que je défends puisque nous l'avons initié en 2016, j'étais déjà Maire, s'inscrit dans un contexte de recrudescence des violences, de la multiplication des situations de menace, et notamment envers les agents de police municipale.

Je rappelle également que depuis le 14 mars 2024, la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national est à niveau urgence attentat, toujours. Je vous rappelle également que la brigadière de police municipale, Madame Clarissa JEAN-PHILIPPE, a été assassinée dans l'exercice de ses fonctions à Montrouge le 8 janvier 2015 par des terroristes.

Ma préoccupation reste la sécurité des Réginaburgiens, et c'est par une police de proximité équipée et performante que la sécurité publique, notamment en cas de menace de grande ampleur, peut être assurée.

Heureusement, depuis que nos agents sont arrivés, aucune arme de poing n'a été sortie de son étui. Leur équipement a aussi, et peut-être même surtout, un aspect dissuasif.

Vous soulignez qu'il est essentiel d'accompagner chaque policier municipal armé, c'est pourquoi des formations sont obligatoires, particulièrement sur l'usage des armes et la gestion des crises. À cela s'ajoute une batterie de tests physiques et psychologiques avant de pouvoir porter une arme et en faire un usage approprié.

À titre d'information, un recrutement au sein de notre police a été arrêté à cause de mauvais résultats reçus aux tests d'aptitude.

Je rappelle qu'il n'existe pas d'équivalent à l'IGPN dans la police municipale. Donc si incident il y a, il relève d'une faute administrative, il peut être examiné par la Ville, qui peut alors décider d'ouvrir une enquête administrative. Et si l'incident est d'ordre pénal, ou s'il implique un usage disproportionné de la force, le Procureur de la République peut ordonner l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Vous avez posé une deuxième question.

**M. BONAZZI** : Oui, merci. Et merci aussi pour cette réponse qui était précise.

Deuxième question.

« Monsieur le Maire, le 23 janvier 2026, soit moins de 2 mois avant le premier tour des élections municipales, un projet majeur pour un quartier de la Ville est sorti d'un chapeau.

On ne peut s'empêcher de voir dans cette magie beaucoup de politique, et de la pire espèce. Le Département soutient activement le Maire sortant en lui offrant opportunément un discours à proposer sur un sujet ancien, grave, mais toujours négligé jusque-là.

Doit-on rappeler ici que l'état de délabrement et l'abandon de la résidence Lafayette et de ses habitants était déjà un scandale public, que nous avons dénoncé de façon la plus virulente possible en l'illustrant de photos et de témoignages d'habitants il y a 6 ans. Le sujet de la prolifération des rats qui n'est qu'une des conséquences néfastes de l'incurie du bailleur Hauts-de-Seine Habitat, bras armé du Département le plus riche de France, a été maintes fois évoqué dans cette enceinte.

Votre magie politique fait non seulement apparaître ce projet aux seuls habitants, mais par le même mouvement il l'escamote au Conseil Municipal. Entre le 23 janvier et ce jour, il me semble qu'il y aurait eu le temps d'une commission municipale sur l'urbanisme. Mais non, elle ne s'est pas tenue préalablement à ce Conseil. Vous qui définissez l'ordre du jour de cette commission où vous ne siégez pas n'avez pas cru bon de considérer utile d'évoquer un projet majeur de densification, ses grandes lignes, son calendrier, ses attendus, les conséquences d'un tel projet pour les habitants et habitantes

de ce quartier et de leurs voisins, lesquels ont été abreuvés pendant 6 ans de vaines promesses et de réunions sans lendemain.

Je vous demande donc par la présente de prendre le temps de nous présenter ce projet en Conseil Municipal. Les images et le calendrier existent, merci de nous en faire part.

Comptant sur votre réponse explicite, et formule de politesse ».

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur BONAZZI. Je tiens à rappeler que le projet de réhabilitation du quartier Lafayette a été initié de longue date par le Département et par son bailleur Hauts-de-Seine Habitat, et en grande partie sur demande de moi-même, et de vous-mêmes, de la municipalité et de vous tous, vous avez tous poussé dans ce sens-là.

Plusieurs ateliers de concertation, de diagnostic en marchant ont été organisés depuis le début du mandat par Hauts-de-Seine Habitat. Un premier cabinet d'architectes avait été choisi mais n'a pas proposé de solutions suffisamment satisfaisantes aux yeux du bailleur pour être retenu. Donc il y a des choses qui ont été faites. Un second appel à projets a été lancé. Un nouveau cabinet d'architecture a été retenu. Il est de renommée internationale, c'est un grand cabinet. Il a proposé un projet jugé pertinent pour répondre aux attentes des habitants et présentable en l'état aux habitants. Il s'agit donc d'un projet longuement mûri. Cela prend du temps dans cette organisation-là et il n'est pas possible de sortir spontanément un projet, comme vous l'appellez un projet majeur sur un des quartiers les plus peuplés de la Ville du jour au lendemain, et ce à moins de 2 mois des élections. Nous nous sommes posé la question aussi, de les autoriser à le présenter. Mais nous avançons, nous sommes toujours élus.

Le projet qui a été présenté par Hauts-de-Seine Habitat est motivé par la volonté de créer un environnement agréable, pensé avant tout pour les Réginauburgiens du quartier et en prenant en compte leurs attentes, leurs problématiques du quotidien et surtout la nécessité de la prise en compte du relogement pendant les travaux, ce qui est un gros sujet. Si pendant les travaux de réhabilitation ils ne peuvent pas conserver le logement, il faut les reloger, ce qui est un vrai sujet. Là encore, c'est tout un aspect qui doit être étudié avant de lancer quoi que ce soit.

Loin des enjeux politiques, nous avons accepté du bailleur et de l'architecte qu'ils présentent un projet qui semblait abouti à des habitants qui l'attendaient de longue date. Et même si le projet de rénovation semblait pertinent, il y avait un risque de le présenter aux habitants en cette période de l'année, risque que j'ai accepté de prendre. Nous aurions pu décider que le projet soit présenté après les élections, mais à quoi bon attendre encore ? La réunion de présentation s'est très bien passée, les habitants de Lafayette-Brissot ont été heureux de la présentation simplement parce que le projet répond à leurs attentes.

À la lecture de votre question, j'en déduis que vous avez eu écho du bon accueil de ce projet par les habitants. Cependant, j'entends votre souhait d'une présentation en tant qu'élu de la Ville. Je vais proposer à Hauts-de-Seine Habitat d'organiser une présentation détaillée du projet à l'attention des élus. Cette présentation sera assurée par Hauts-de-Seine Habitat et par l'architecte, c'est une présentation qui a été faite par eux. Il est vrai que nous avons été présents, mais elle a été faite par eux. Nous ne sommes pas propriétaires de ces locaux. Elle permettra à chacun de mieux comprendre les enjeux, les choix urbanistiques et le calendrier prévisionnel de ces travaux. Nous continuerons bien évidemment à consulter, à échanger avec les habitants pour les accompagner pour ce projet, pour qu'il soit une réussite partagée et qu'il s'intègre pleinement dans le développement de notre Ville.

Nous arrivons à la conclusion de ce Conseil. Je vous remercie de ces débats, de ces échanges.

Comme vous le savez, ce Conseil est le dernier du mandat 2020-2026. Je crois que ce mandat aura permis de réaliser de nombreux investissements, ce qui améliore notre cadre de vie et le développement de nombreux services.

Je remercie sincèrement l'ensemble des conseillers qui sont présents, qui ont contribué avec leur énergie, leur dévouement, leurs conseils, leurs critiques parfois, et en particulier ceux qui vont quitter le Conseil.

Je transmets également, par l'intermédiaire du Directeur Général des Services, tous les

remerciements aux agents qui ont été très dévoués et qui ont contribué à cette réussite.

Le prochain Conseil Municipal dit conseil d'installation aura lieu soit le vendredi 20 mars à 19h ou le vendredi 27 mars à 19h, suivant le nombre de tours nécessaires pour l'élection d'un nouveau Conseil Municipal.

Je déclare la séance levée et vous souhaite une bonne soirée. Merci à tous.

*(applaudissements)*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures.

La secrétaire de séance



Elisabeth LEFEUVRE



Le Maire



Patrick DONATH

